COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2018

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

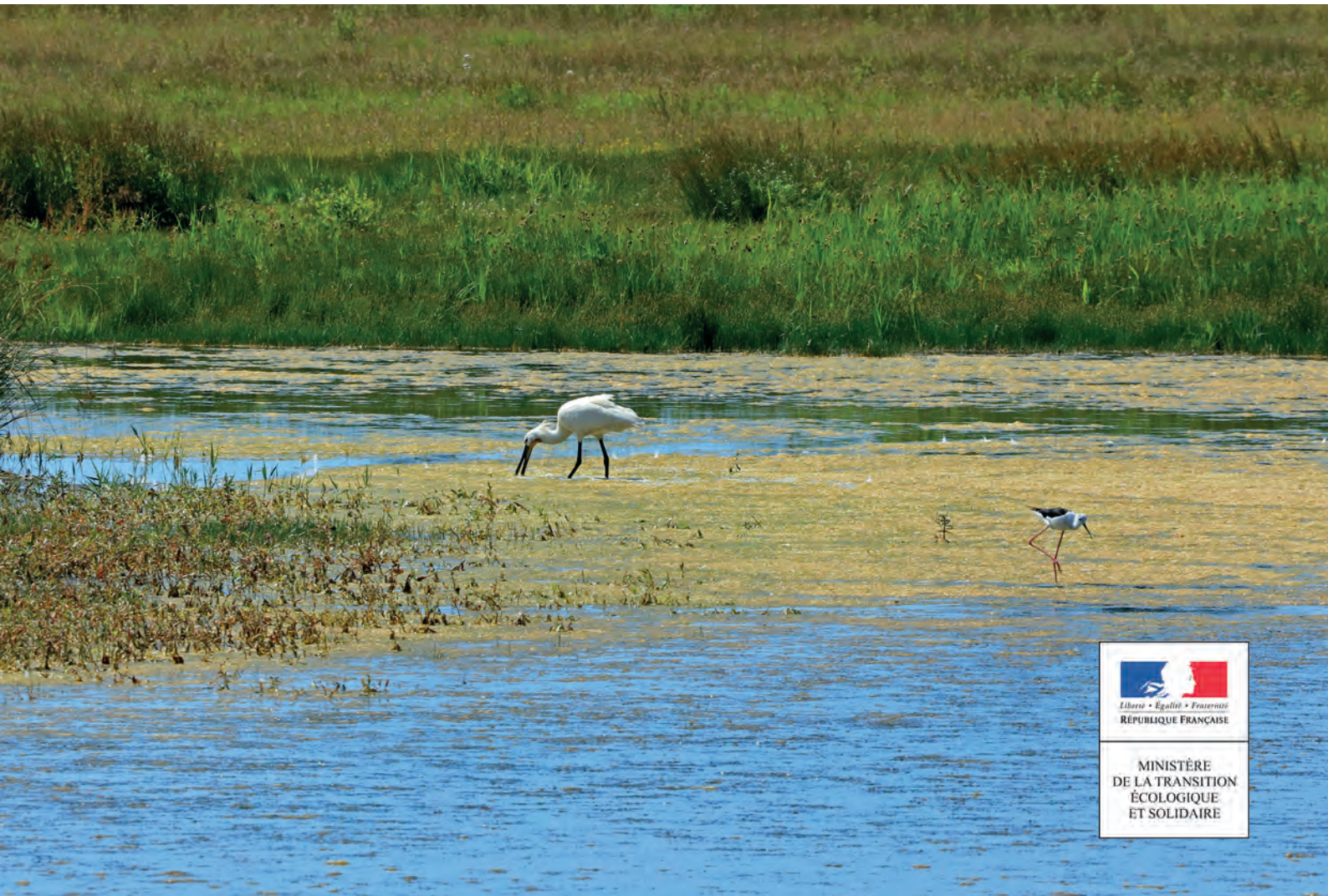

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Avant-propos

Ce compte rendu de l'activité 2018 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie reprend pour chaque thématique :

- *les montants financiers engagés par l'Agence,*
- *la synthèse des études et travaux qui seront réalisés grâce à ces participations financières avec un zoom sur 1 dossier emblématique*
- *le cas échant, un rappel des indicateurs figurant au contrat d'objectifs et de performance* 2013-2018*

COB 2013-2018

Continuité écologique totale

Nombre d'ouvrages du bassin aidés dans l'année par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	**12**	**17**	**17**	**22**	**22**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
34	**62**	**17**	**48**	**29**	**111**

**Document de rapportage mesurant annuellement l'atteinte des objectifs liés à 46 indicateurs*

Pages de couverture : Spatule et Echasse Blanche à Saint Quentin Tourmont (80)
Crédit photo : Philippe FRUITIER

EDITORIAL

2018 : Une année de transition vers le 11ème programme …

Bertrand GALTIER

Directeur Général
de l'Agence de l'eau
Artois-Picardie

2018 a vu se confirmer nos bons résultats sur la qualité de l'eau de notre territoire. Notre politique dynamique de lutte contre les pollutions porte ses fruits. Plus d'agriculture biologique, moins d'obstacles dans les cours d'eau, moins de rejets issus de la pollution domestique et toujours une volonté forte de préserver nos milieux humides : l'eau nous en est reconnaissante et elle nous le montre.

Aujourd'hui, plus de 200 salmonidés ont été comptabilisés rien que dans la Ternoise, d'où ces migrateurs avaient quasiment disparu !

Mais 2018 a aussi été traversé par un nouvel épisode de sécheresse qui nous a rappelé combien notre ressource en eau peut être vulnérable. C'est un des défis majeurs que nous pose le changement climatique. Ce n'est qu'au travers de la recherche de solutions innovantes que nous pourrons répondre à cet enjeu crucial pour l'eau. Les appels à projets lancés en 2018 dans les domaines stratégiques comme la lutte contre le gaspillage de l'eau ou la gestion intégrée des eaux pluviales élargie aux entreprises ont largement contribué à accompagner les actions de protection de l'eau.

2018 marque l'achèvement de notre Xème programme d'intervention. En 6 ans, plus d'un milliard d'euros nous ont permis de réaliser 2,3 milliards de travaux pour protéger nos milieux naturels.

Le 5 octobre 2018, nos instances de bassin ont adopté à l'unanimité notre 11ème programme d'intervention, destiné à guider nos actions pour les 6 prochaines années. Un aboutissement dont nous sommes très fiers mais aussi et surtout un formidable espoir de donner aux générations futures toutes les chances de disposer de ressources en qualité et quantité suffisantes, partout où l'eau sert la vie…

Enfin, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, comme les autres agences de l'eau métropolitaines, est exposée à un contexte national fortement évolutif, impliquant la mise en œuvre de transformations considérables. Nous avons en 2018 planifié des nouvelles mutualisations des moyens inter-agences, pour répondre à la politique nationale de réduction de la dépense publique.

L'année 2019 sera déterminante pour la mise en œuvre de nos actions. Elle posera les bases d'une nouvelle mobilisation renforcée sur les enjeux de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique, avec l'adoption de l'état des lieux du futur SDAGE 2022. Elle ouvrira dans le même temps la voie de la transition vers une nouvelle organisation interne de nos moyens à horizon 2021.

Bonne lecture

Le bassin et ses instances 4
La gouvernance de la politique de l'eau 8
Les politiques du grand cycle de l'eau 14
Les politiques du petit cycle de l'eau 40
La participation de l'agence aux manifestations liées à l'eau 66
L'action internationale .. 67
Le prix de l'eau 70
Les redevances 72
Les moyens à disposition et leur optimisation 86
Glossaire 97

LE BASSIN ET SES INSTANCES

L'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, et partiellement ceux de la Somme (96% des habitants), de l'Aisne (24% des habitants), et de l'Oise (4% des habitants), sur environ 20 000 km². L'Agence de l'eau participe à la mise en oeuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne.

LE BASSIN ET SES INSTANCES

L'Agence de l'eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- *grâce à des interventions financières (soutien à l'investissement ou au fonctionnement performant),*
- *par la construction et le développement de stratégies et d'outils de planification,*
- *par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.*

L'Agence assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

De plus, avec la promulgation le 8 août 2016 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la possibilité est ouverte aux agences d'élargir leurs compétences vers la biodiversité.

Pour atteindre ces résultats en vue d'une gestion durable de l'eau, l'Agence de l'eau dispose d'instruments économiques (redevances et aides financières) :

- *Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Le plafond global et l'assiette des redevances sont fixés par la loi.*
- *Les redevances perçues sont utilisées pour apporter des aides financières (subventions, avances) aux personnes publiques ou privées (collectivités, acteurs économiques, associations…) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Les priorités d'intervention et les montants des dépenses de l'Agence de l'eau sont définis par un programme pluriannuel d'intervention.*

L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 150 collaborateurs. Son siège est situé à Douai (Nord), elle dispose de 3 missions territoriales, dont 2 décentralisées sont localisées à Boulogne-sur-Mer et à Amiens.

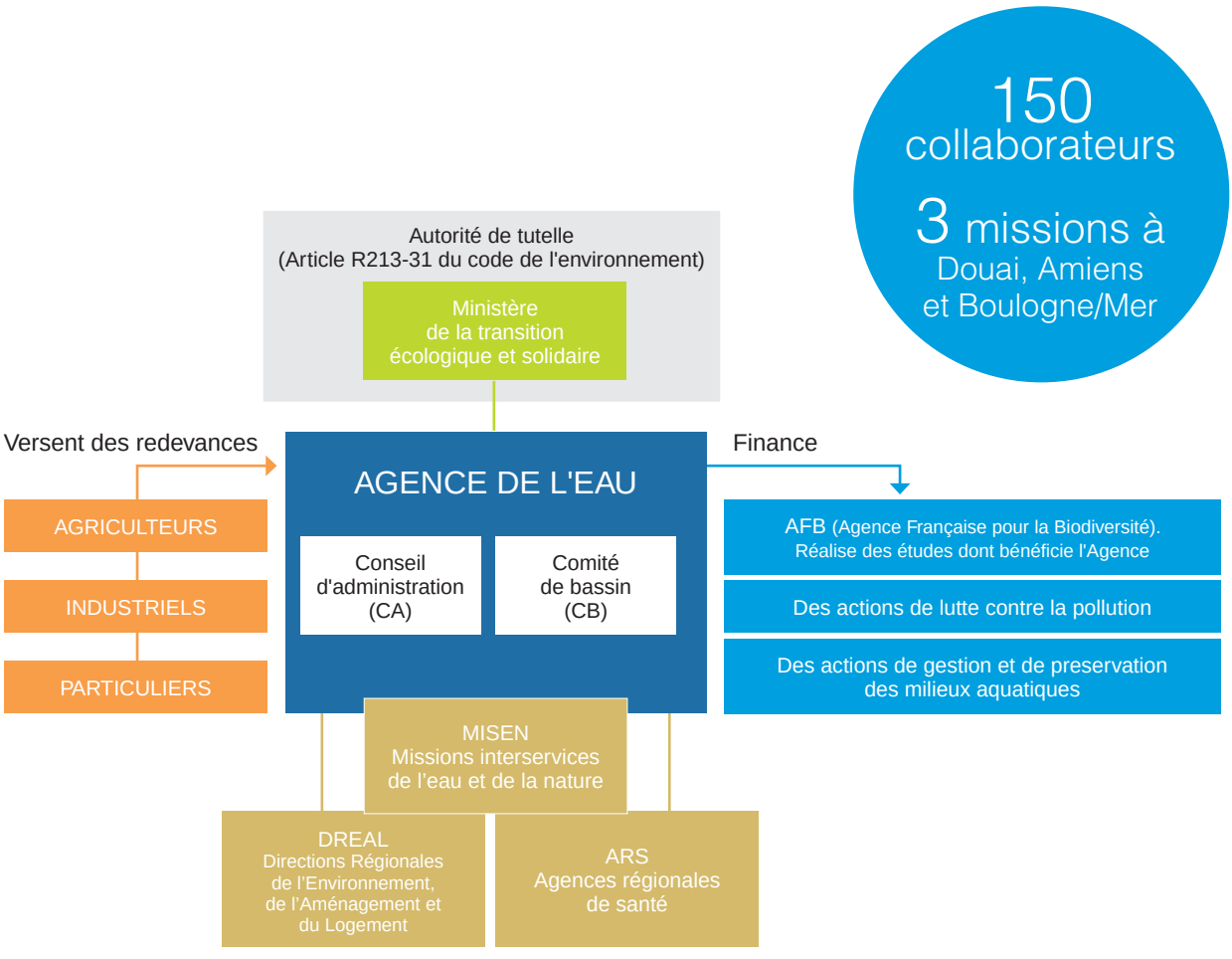

LE BASSIN ET SES INSTANCES

› Le fonctionnement institutionnel en 2018

COMITÉ DE BASSIN

(80 membres)

32 représentants des collectivités dont:

- 24 représentants des communes ou groupements de Collectivités Territoriales dont les EPCI
- 4 représentants des départements
- 2 représentants de la région
- 2 Parlementaires

32 représentants des usagers dont:

9 représentants des Usagers Professionnels "agriculture, sylviculture, pêche, batellerie et tourisme"

- 5 agriculteurs (dont 1 biologique)
- 1 pêche maritime
- 1 batellerie
- 1 tourisme
- 1 sylviculture

11 représentants des Usagers Professionnels des secteurs de l'industrie et de l'artisanat

- 9 industriels dont 1 portuaire
- 1 producteur d'électricité
- 1 distributeur d'eau

9 représentants des Usagers non Professionnels

- 2 pêche et protection des milieux aquatiques
- 3 associations agréées de défense des consommateurs
- 4 associations agréées de protection de la nature

3 peronnalités et représentants des CESER

- 1 milieux socio-professionnels
- 2 personnes qualifiées

16 représentants de l'Etat et Etablissements Publics

- Donne un avis conforme sur le Programme d'Intervention et les redevances de l'Agence de l'eau
- Planifie des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE et du Programme de Mesures
- Donne un avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou en lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

Président : M. FLAJOLET

Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
Président : M.LENGLET

Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable
Président : M. HAUSSOULIER

Commission Permanente Eau & Agriculture
Président : M. COTEL

Commission Inondation
Président : M.LALANDE, Préfet Coordonnateur de Bassin

Commissions Territoriales

Comité National de l'Eau

Mission d'appui technique GEMAPI

Conférence Permanente des Epandages

Comités d'orientation du Conseil d'Aministration de l'AFB

CONSEIL D'ADMINISTATION

(35 membres)

- 1 Président (nommé par décret)
- 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de Bassin (11 collectivités - 11 usagers)
- 11 représentants de l'Etat
- 1 représentant du personnel

- Détermine et administre la mise en oeuvre du Programme d'Intervention de l'Agence de l'eau

Président : M.LALANDE
Préfet Coordonnateur de Bassin

Commission Permanente Programme
Président : M. RAOULT

Commission Permanente des Interventions
Président : M. LEMAY

Comité de Bassin et Conseil d'Administration du 5 octobre 2018
Adoption du 11ème programme d'intervention 2019-2024

Le fonctionnement institutionnel en 2018

Quelques décisions du Comité de Bassin en 2018

29 juin

- *Elections dans les commissions issues du Comité de Bassin*
- *Avis sur le document du SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers*
- *Avis sur les principaux enjeux, questions importantes et calendrier de travail pour la gestion de l'eau sur le bassin Artois-Picardie*
- *Validation du projet d'arrêté cadre sècheresse*
- *Validation de la charte pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau*

5 octobre

- *Avis conforme préalable à l'adoption du 11ème Programme d'Interventions 2019-2024 par le Conseil d'Administration*

7 décembre

- *Révision du règlement intérieur du Comité de Bassin*
- *Avis sur une avance de trésorerie au profit d'un autre bassin*
- *Elections dans les commissions et autres instances issues du Comité de Bassin*

Quelques décisions du Conseil d'Administration en 2018

16 mars

- *Approbation du compte financier 2017*
- *Approbation du bilan du contrat d'objectifs 2017*
- *Approbation du protocole d'alliance relatif aux « territoires engagés pour la biodiversité »*

15 juin

- *Approbation du compte rendu d'activité 2017*

5 octobre

- *Révision du règlement intérieur du Conseil d'Administration*
- *Adoption du 11ème Programme d'Interventions 2019-2024*
- *Adoption des modalités de transition entre les Xème et 11ème Programmes d'Interventions*

30 novembre

- *Adoption du Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2018*
- *Adoption du Budget Initial 2019*
- *Approbation de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables*
- *Validation de la participation financière et de la signature du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations du Boulonnais*

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'ACTION CONCERTEE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

L'Agence, acteur impliqué aux côtés des services de l'Etat dans le bassin

Les services de l'Agence apportent de manière permanente leur contribution aux différents travaux menés par les services de l'Etat dans la déclinaison des politiques publiques pour l'eau et la protection des milieux aquatiques. Mettant à disposition son expertise, ses bases de données et ses outils de modélisation de l'état des eaux et des rivières, les services de l'Agence contribuent, par leur présence, leur connaissance du terrain et des principaux acteurs concernés, à déterminer et conforter les décisions opérationnelles de l'Etat dans le bassin.
Le Secrétariat Technique de Bassin (DREAL de bassin, Agence de l'eau, Agence Française de la Biodiversité) y joue un rôle clé dans la coordination des différents services concernés dans le domaine de l'eau.

Les comités et groupes de travail Etat avec participation de l'Agence

Dans les différentes thématiques liées au domaine de l'eau, les services de l'Agence participent aux réunions qui concernent tout ou partie du bassin. A titre non exhaustif :

- *La Commission Internationale de l'Escaut, dans le cadre du district Européen Escaut*
- *Le Comité de pilotage Zones Humides*
- *Le groupe de coordination hydromorphologie avec la DREAL de Bassin*
- *Le groupe de travail barrages avec les DDTM du bassin*
- *Le Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) pour chaque département*
- *Le schéma eau potable dans certains départements*

La déclinaison du Programme De Mesures : le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Sous l'autorité du Préfet dans chaque département, un pôle de compétence dénommé Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) assure la coordination des interventions de l'Etat pour décliner le Programme de Mesures (PdM) associé au SDAGE.
Le PAOT doit permettre une bonne coordination des acteurs, en identifiant le « qui fait quoi », notamment :

- *d'identifier les pilotes de chaque action, c'est-à-dire le service de la MISEN responsable de faire aboutir l'action, coordonner les interventions des acteurs et chargé d'en faire le suivi.*
- *d'identifier les maîtres d'ouvrages des actions auxquels le pilote de l'action s'adressera.*

Le PAOT est adopté en comité stratégique de MISEN par le Préfet du département.

Lors du travail de déclinaison du PDM en PAOT :

- *le Secrétariat Technique de Bassin (STB) est garant de la coordination générale de la mise en œuvre du PDM, en conformité avec les orientations définies au niveau national. De plus, il assure la mise à disposition des informations nécessaires aux MISEN pour qu'elles s'approprient le PDM et le déclinent localement en bonne cohérence avec les autres documents de planification (SAGE, SCOT, PLU, ...)*
- *les DREAL déclinent la politique générale définie en STB et assurent la cohérence à l'échelle régionale en INTER-MISEN, répartissent le travail entre les départements pour les masses d'eau interdépartementales (le cas échéant en accord avec la DREAL voisine), vérifient l'adéquation des PAOT avec les enjeux et les priorités du SDAGE et du PdM ; la DREAL en tant que délégation de bassin assure également une cohérence à l'échelle du Bassin*
- *les DDT-M animent les réunions de MISEN par unité hydrographique, associant si nécessaire les principaux maîtres d'ouvrages du territoire pour sélectionner les actions prioritaires et leur échéance prévisionnelle de réalisation.*

LA DIFFUSION DES DONNEES SUR L'EAU

Publication des données sur le site de l'Agence de l'eau

Dans la partie Données sur l'eau

La partie Données sur l'eau du site de l'Agence permet la diffusion des données environnementales détenues par l'Agence. Elle répertorie les différentes données et propose des fichiers d'information et des fichiers cartographiques à télécharger. Sont notamment mis à disposition les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les stations de mesure de qualité, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc.

Un outil de consultation des données de qualité des cours d'eau permet à l'internaute de :

- *chercher les stations de mesure de la qualité des cours d'eau, les masses d'eau de surface continentales ou les communes à partir d'une carte ou à partir d'autres critères géographiques ;*
- *consulter la fiche correspondante : cette fiche est enrichie en graphiques interactifs et téléchargeables ;*
- *de télécharger toutes les données de la station, masse d'eau ou commune.*

Il complète l'outil d'extraction de données du portail de bassin Artois-Picardie

Une cartothèque riche en cartes statiques et dynamiques

La cartothèque du site de l'agence permet aux internautes de trouver deux types de cartes :

- *des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers ;*
- *des cartes interactives sur différentes thématiques, proposant des fonctionnalités de localisation, zoom, recherche.*

Complémentaire du portail de bassin artois-picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un outil de communication collaboratif DREAL-Agence qui fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un autre accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin. Les données agence y sont diffusées ainsi que les données des autres acteurs de l'eau.

La fréquentation annuelle du portail s'est stabilisée, avec en moyenne 115 visites par jour.

Publication des données par web services

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tous en utilisant un logiciel spécifique de requêtage web. Toutes les informations techniques nécessaires sont disponibles à l'adresse :

http://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-letat-du-milieu#data_web

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'agence sont également publiées sur un répertoire national, le site data eaufrance (http://www.data.eaufrance.fr/). Ce site offre un accès libre aux données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. Ces données sont proposées gratuitement, dans des formats électroniques exploitables, et sous licence ouverte.

L'agence alimente également les banques de données nationales dans le domaine de l'eau (Naïades, Banque Nationale des Prélèvements sur l'Eau, ADES…)

Une application nationale existe depuis plusieures années. Elle permet de visualiser la qualité des principaux cours d'eau français.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LES OUTILS TERRITORIAUX DE GOUVERNANCE

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	-	-
Etudes	**0,630**	**0,299**
Autres :	**0,236**	**0,109**
Animation	*0,069*	*0,050*
Actions de communication	*0,074*	*0,012*
Autres interventions	*0,093*	*0,047*
TOTAL	**0,867**	**0,408**

L'ACTION EN BREF

0,408 M€ d'aides Agence en 2018

Le bassin Artois Picardie est le seul au niveau national à être entièrement couvert par une démarche de SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère…). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

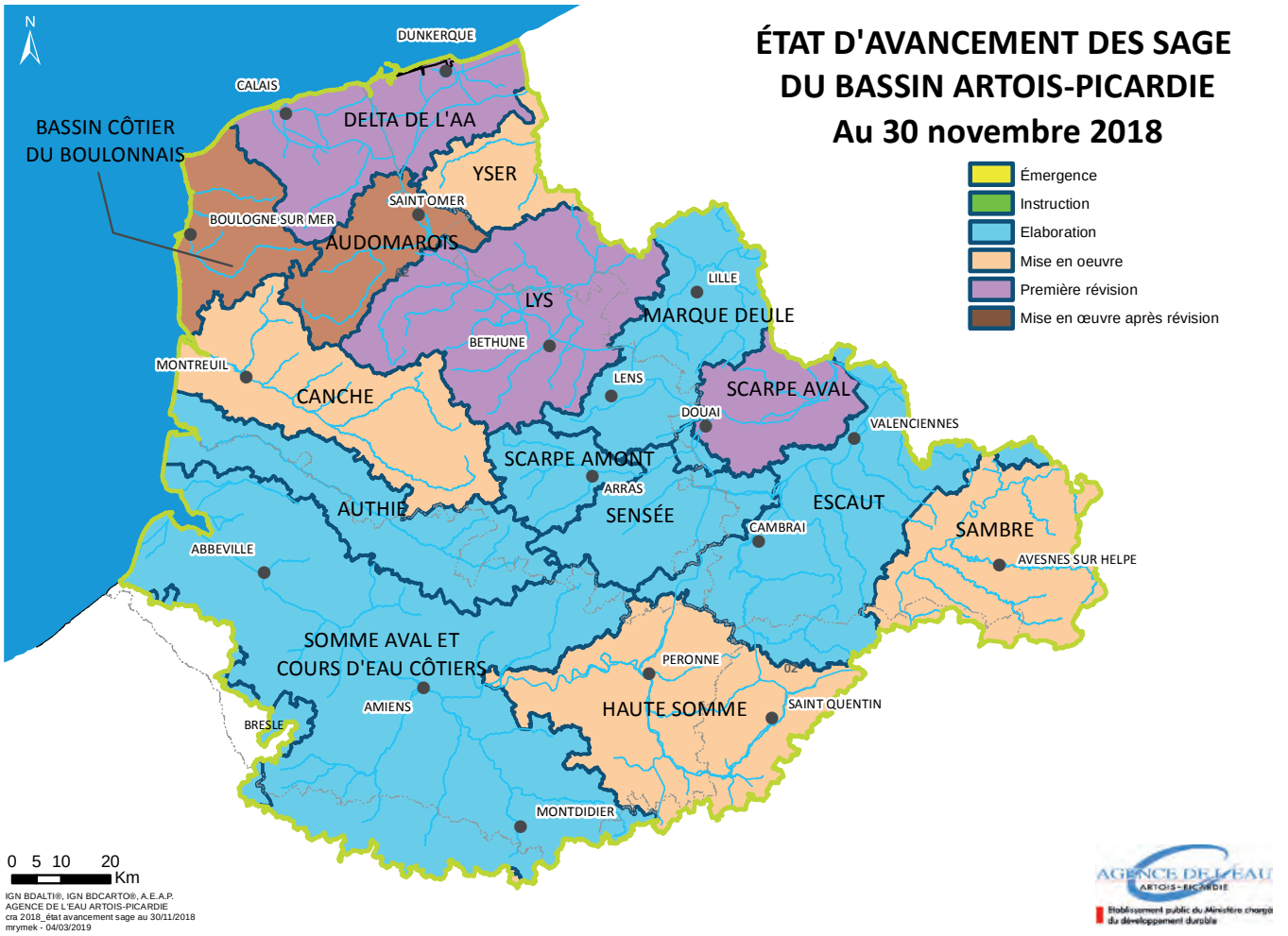

Les évènements marquants de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par 2 évènements importants :

- *Le séminaire des animateurs de SAGE qui a eu lieu les 24 et 25 septembre 2018 sur le thème du changement climatique et de la biodiversité.*

Ce séminaire a permis de mettre en exergue la nécessité de renforcer les synergies entre les différentes politiques publiques liées à l'aménagement et le rôle incontournable des SAGE dans la construction du SDAGE et l'intégration des questions du changement climatique. Les animateurs SAGE ont demandé que le SAGE soit intégré comme personne publique associée dans la construction des documents d'urbanisme.

Séminaire des animateurs de SAGE

- *L'organisation d'une journée d'échanges avec les animateurs SAGE du bassin le 4 octobre.*

L'agence de l'eau a profité de cette journée pour présenter aux animateurs la démarche de construction de l'état des lieux du SDAGE. L'objectif étant que les SAGE puissent contribuer à la mise à jour du prochain SDAGE pour la période 2022-2027.

La question du changement climatique a également été exposée et notamment la vulnérabilité des bassins à la gestion quantitative des volumes disponibles.

Etat d'avancement des SAGE du Bassin Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est composé de 15 SAGE :

6 sont en phase d'élaboration (Somme-Aval, Escaut, Sensée, Scarpe-Amont, Authie, Marque-Deûle). A noter que les SAGE Somme Aval (soumis pour avis au Comité de Bassin du 30 juin 2018) et Sensée ont été portés à la consultation du public en vue d'une prochaine mise en œuvre ultérieure.

9 sont en phase de mise en œuvre dont :

- *4 en phase de 1ère mise en œuvre (Haute-Somme, Sambre, Canche, Yser)*
- *3 en phase de révision (Scarpe aval, Lys, Delta de l'Aa)*
- *2 en phase de mise en œuvre après révision (Boulonnais, Audomarois)*

COB 2013-2018

Nombre de SAGE approuvés mis en œuvre

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	**7**	**9**	**10**	**11**	**12**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	**7**	**7**	**8**	**9**	**9**

COB 2013-2018

Nombre total de nouveaux contrats bassins versants littoraux, contrats de baies, contrats de plage… visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique, et/ou à la préservation des milieux littoraux aidés chaque année par l'Agence et montant des aides attribuées dans chacun des contrats.

Nombre de nouveaux contrats littoraux aidés chaque année

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Montant des aides attribuées dans le cadre des contrats aidés (En M€)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pas de cible, nouvel indicateur			**1,70**	**0,90**	**1,10**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0,75	**0,70**	**1,20**	**2,64**	**0,67**	**0,95**

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LES PARTENARIATS PEDAGOGIQUES ET ASSOCIATIFS

	Partenariats pédagogiques				Partenariats associatifs avec les collectivités	
	nombre de projets validés en commission pédagogique départementale et financés par l'agence		nombre d'écoles primaires avec lesquelles l'agence a développé un partenariat		nombre de partenariats associatifs et les collectivités	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
en 2013	**45**	46	**35**	40 / an	**35**	20
en 2014	**17**	48	**7**	40 / an	**12**	21
en 2015	**12**	50	**11**	40 / an	**14**	22
en 2016	**3**	52	**2**	40 / an	**15**	23
en 2017	**3**	54	**3**	40 / an	**40**	24
en 2018	**0**	56	**12**	40 / an	**25**	25
TOTAL / Moyenne	**80**	**306**	**11,7/an**	**40/an**	**141**	**135**

L'IMPLICATION DE LA JEUNESSE DANS LA POLITIQUE DE L'EAU

La politique jeunesse a pour objectifs de donner du sens à l'Education au développement durable, de préparer les jeunes à la gouvernance de l'eau et au débat et de leur transmettre un savoir faire et des valeurs pour l'eau.

C'est autour du Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie qu'elle s'articule : des projets sont menés au sein des établissements scolaires et des associations, ils permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances, de rencontrer des acteurs locaux puis de réfléchir ensemble aux enjeux de l'eau dans leur instance.

› La jeunesse pour l'eau

Dans un esprit d'ouverture, l'Agence a développé ces objectifs en associant le PJE au réseau européen des Parlements de Jeunes pour l'Eau et au réseau du Parlement mondial des jeunes pour l'eau. Elle s'est appuyée sur des structures ayant une expérience militante dans l'accompagnement des jeunes dans le domaine de l'eau et de l'environnement : Solidarité Eau Europe et Secrétariat International de l'Eau, Good Planet Belgium, Réseau écoles écologiques bulgares.

Certains accords de coopération prévoient un volet jeunesse : c'est le cas de la Bulgarie où un accord de jumelage a été signé entre le Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie et le Parlement de la jeunesse bulgare pour l'Eau en 2013. Depuis, cet accord permet d'organiser 2 écoles écologiques par an (en France en avril et en Bulgarie en août).

Un volet jeunesse a également été ajouté à l'accord de coopération signé entre l'Agence hydraulique du Bassin du Sebou et l'Agence de l'Eau Artois Picardie en novembre 2016 lors de la COP 22 à Marrakech.

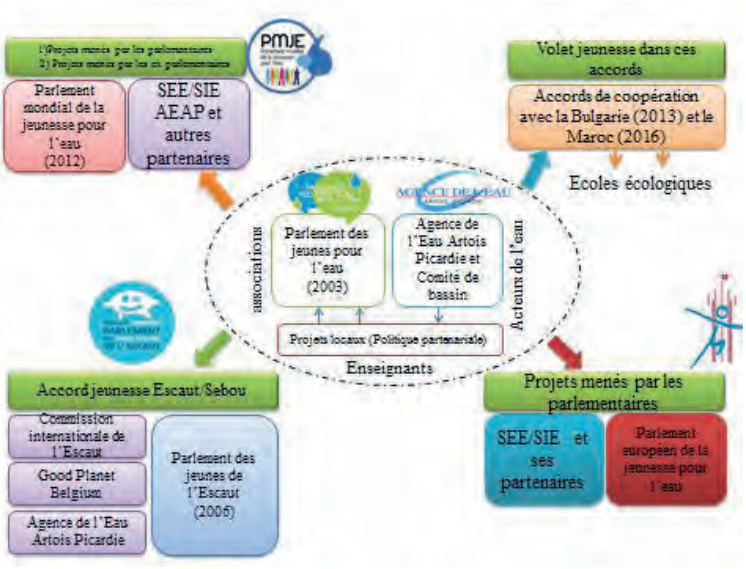

Les temps forts de l'année 2018

Le Colloque « L'Europe, l'eau et la paix »

100 parlementaires ont participé à ce colloque organisé le 29 mars 2018 à l'Agence. Au cours de cet évènement, 3 « Eau et Paix » ont été mis à l'honneur :

- *Les rencontres artistiques de l'Escaut, organisées par l'Abbaye de Vaucelles,*
- *Le voyage d'étude organisé par l'ONG Pax Christi sur la question de l'eau au Proche Orient ,*
- *La déclaration des jeunes pour le 14ème Parlement européen de la jeunesse pour l'eau qui s'est tenu à Rovereto sur le thème « eau et paix ».*

2 participations des jeunes aux instances et colloques

- *Participation du Parlement des jeunes du bassin Artois Picardie au Colloque des agences et des Comités de bassin le 15 novembre à Lyon. Les parlementaires ont présenté 7 clips sur les thèmes de chaque atelier et Flavien Vaille, Maëlis Kuznik, et Victor Macé étaient sur place,*
- *Participation Gwenaelle Faucard à l'EURORIOB 2018, qui s'est tenu à Séville du 16 au 19 octobre 2018. Elle a présenté un projet aux représentants des organismes de bassin afin de les sensibiliser à la place des jeunes dans le débat pour l'avenir de l'eau.*

3 écoles écologiques

- *Du 4 au 9 mars 2018, accueil dans le bassin de l'école écologique franco marocaine sur le thème de « l'érosion, impacts sur la qualité des cours d'eau »,*
- *Du 23 au 27 avril, accueil à Lille de l'école écologique franco bulgare sur le thème de « la biodiversité en ville »,*
- *Du 30 juillet au 3 août 2018, participation à l'Ecole écologique « concilier ressource en eau et développement touristique » organisée à Devin (Bulgarie), par le Réseau « Ecoles écologiques de Bulgarie » et l'Agence de l'Eau de Plovdiv.*

2 projets lancés

- *5ème projet Domin'eau. Initié en 2014, Domin'eau permet à 6 élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines Télécom de choisir le thème de l'eau comme sujet d'étude lors de leur première année. Entre octobre et mars 2019, 6 élèves ingénieurs travaillent sur « un serious game » sur la gouvernance de l'eau d'un fleuve international,*
- *Lancement du projet « jeunesse pour l'eau » avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens organisé dans le cadre d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse en 2020. Ce projet a pour objectif de partager avec les jeunes guyanais les principes du Parlement des jeunes de l'eau.*

Sortie en Belgique du parlement des jeunes de l'Escaut

LES POLITIQUES DU GRAND CYCLE DE L'EAU

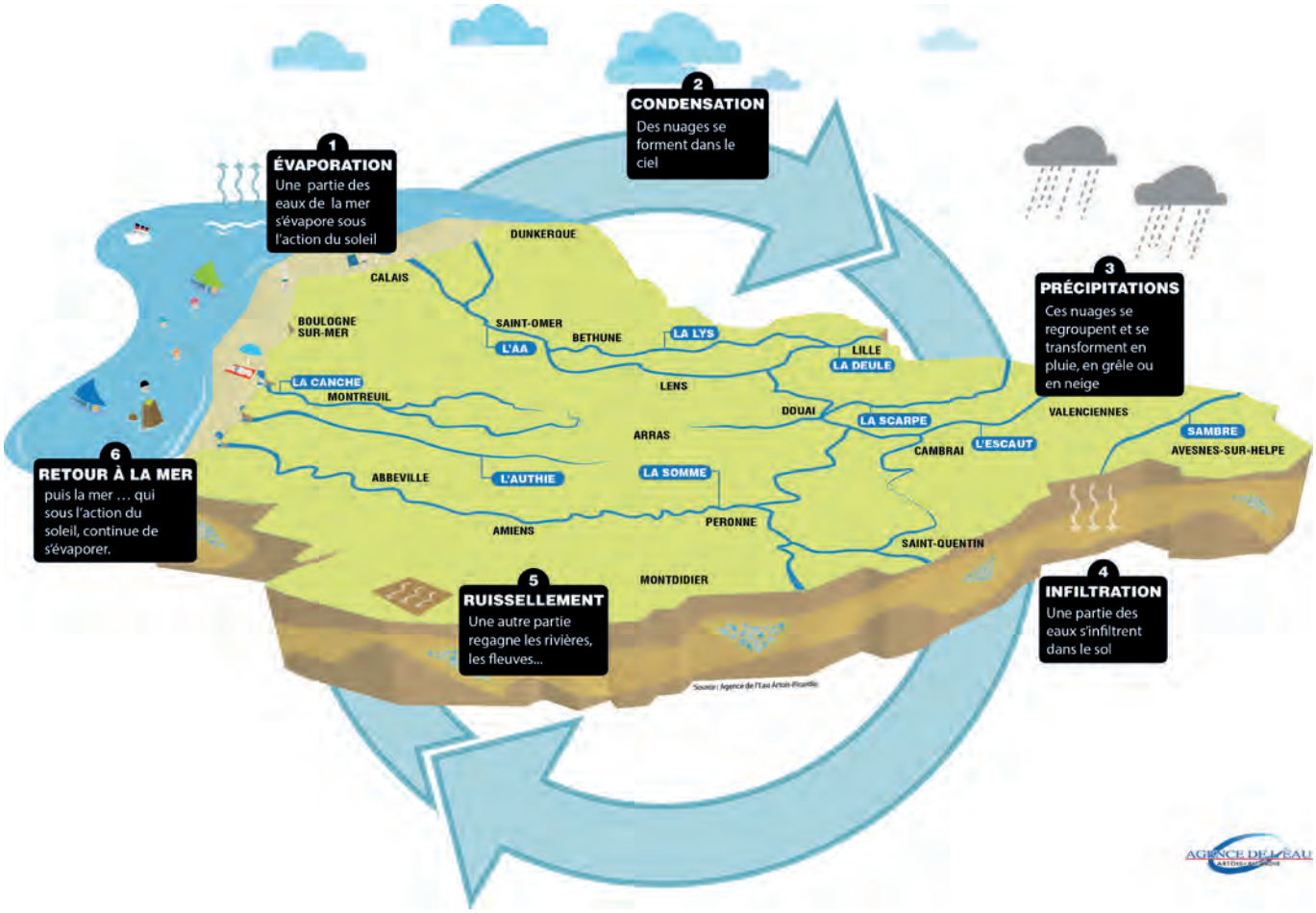

Protection de la ressource

Entretien et restauration des zones humides

Entretien et Restauration des cours d'eau

Continuité écologique

Etudes générales

Protection des champs captants

Prévention des inondations

Connaissance environnementale

Lutte contre l'érosion

Préservation des milieux aquatiques

LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) : LES TERRAINS NON BATIS

Le parc immobilier de terrains non bâtis de l'Agence se répartit en 8 sites dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour un total de 556 hectares.

Les parcelles correspondantes sont de différentes natures :

- *465 ha de terres agricoles (terres, prairies, cressonnières, élevage d'écrevisses) ;*
- *9 ha de boisement ;*
- *11 ha de zones humides en anciennes cressonnières ;*
- *21 ha autres (berges de cours d'eau, frayères…).*

Pour des raisons historiques, les terres agricoles font l'objet de différents types de contrats locatifs directement avec les exploitants (baux ruraux et baux ruraux à clauses environnementales) ou via la SAFER (baux emphytéotiques et conventions de mise à disposition) qui les attribue également à des exploitants.

L'ACTION EN BREF

A fin 2018, les surfaces qui font l'objet d'une activité agricole couvrent 465 hectares, dont une moitié (240 hectares) gérée via 117 baux ruraux environnementaux.

Au cours de l'année 2018, 10 nouveaux baux ruraux environnementaux ont été signés pour une surface de 22 hectares

Depuis 2012, l'Agence procède systématiquement à la conversion des baux ruraux en baux ruraux à clauses environnementales à l'échéance des contrats.

En 2018, pour la première fois, les parcelles exploitées via des baux ruraux environnementaux ont représenté plus de la moitié des terrains agricoles propriété de l'Agence.

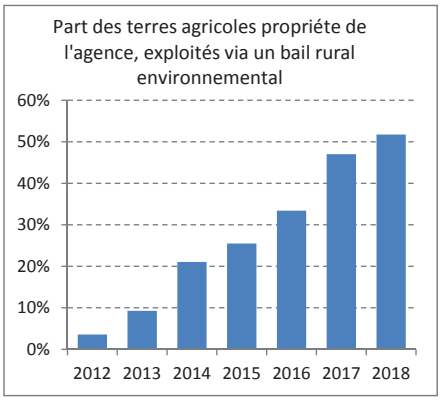

Ci-dessous : Pâture sur la boucle de la Lys : propriété Agence exploitée via un bail environnemental

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

LA CONNAISSANCE DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

Les autorisations de programme en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	**0,589**	**0,589**
Eaux de surface	**1,346**	**1,297**
Eaux littorales	**0,959**	**0,554**
TOTAL	**2,894**	**2,440**

L'ACTION EN BREF

600 000 résultats d'analyse eau de surface et 600 000 résultats d'analyse eau souterraines bancarisés en 2018

La connaissance des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Environ 660 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2018. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficience de nos aides.

Le traitement des résultats de l'année précédente permet de constater la progression de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin, on passe ainsi de 30% de bon état physico-chimique en 2007 à environ 43% en 2017.

Pour compléter ces diagnostics et disposer de nouveaux outils de surveillance, l'Agence a engagé de nouveaux suivis par une technique innovante d'ADN environnemental : l'objectif est bien de développer de nouvelles méthodes moins onéreuses et plus performantes, en particulier les suivis biologiques.

Sur la thématique des substances prioritaires, l'Agence a réalisé en octobre 2018 sa première campagne de bioaccumulation des substances dans les gammares (crevettes d'eau douce). Deux campagnes supplémentaires seront effectuées en 2019 et l'ensemble de ces résultats répond aux objectifs européens de la directive 2013/39/UE.

Gammares

Les travaux sur la connaissance ont largement contribué à la mise à jour du document de l'état des lieux avec les calculs de l'état écologique (physico-chimie, biologie, hydromorphologie) et de l'état chimique de nos masses d'eau de surface. En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, le nouvel indice invertébrés (I2M2) fait l'objet d'une étude pour comprendre comment interpréter ce nouvel indice et le lien entre les communautés biologiques et les pressions qui s'exercent sur la masse d'eau.

Ils ont aussi contribué à l'élaboration des zonages de priorité pour le 11ème programme comme le zonage érosion et le calcul de flux de polluants à réduire.

Les campagnes de mesure réalisées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence réalise des campagnes de mesures particulières pour asseoir les financements engagés auprès des collectivités.

Dans ce cadre, en 2018, deux secteurs ont fait l'objet de suivis spécifiques :

- *L'Yser : afin de déterminer l'origine des pressions qui s'exercent sur le bassin versant. L'université de Lille développera de nouveaux outils de surveillance sur les pesticides.*
- *La Deûle : dans une dynamique de projets biodiversité et nature de la ville de Lille, l'Agence a participé à des mesures sur la traversée de la Deûle dans la citadelle de Lille afin d'évaluer la qualité des eaux et l'impact de la collectivité sur cette dernière.*

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

La connaissance des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec plus de 600 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2018, sur les 200 points de mesure que suit l'Agence. Ce nombre important de résultats est lié à la mise en place de 4 prélèvements par an et par point. Cette modification consiste à suivre les points de surveillance réglementaire DCE par trimestre et à identifier les variations saisonnières des substances présentes dans notre ressource en eau qui n'étaient jusqu'à présent recherchées qu'en haute et basse eau.

Pour la partie surveillance, l'Agence a participé financièrement à hauteur de 0,144 M€, sur une étude relative à la mise à jour du référentiel des masses d'eau souterraine du bassin Artois – Picardie, étude confiée au BRGM. Cette mise à jour a permis de redéfinir les contours des masses d'eau souterraine conformément au nouveau référentiel national BDLISA.

Pour la partie connaissance, l'Agence a participé financièrement à hauteur de de 0,201 M€, sur 2 études indispensables à la connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes souterrains notamment dans le cadre de l'Etat Des Lieux 2019. La première étude d'un montant financé de 0,115 M€ est relative aux relations nappes – rivières, la seconde de 0,086 M€ aborde la représentativité des piézomètres de référence.

La connaissance des eaux littorales et marines

L'Agence contribue également à la connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux côtiers et estuariens au travers de différentes actions :

- *Le **programme de surveillance DCE** qui porte sur la connaissance des eaux côtières dans la limite de 1 mille des côtes, et des eaux de transition (baie de Somme, et ports de Dunkerque, Calais, et Boulogne sur mer). Cette surveillance est établie dans le cadre de conventions avec l'Ifremer. La surveillance des macroalgues assurée par Ifremer jusqu'en 2016, a été reprise par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Concarneau la période 2018-2020. Le suivi des poissons en eaux de transition a été relancé pour 3 années consécutives en 2018 pour démarrer en 2019. Ce suivi sous maîtrise d'ouvrage agence a fait l'objet d'un marché mutualisé porté par l'agence de l'eau Seine Normandie et associant Artois-Picardie et Loire Bretagne. Pour Artois-Picardie, le suivi porte sur la baie de Somme ainsi que sur les baies de canche et d'Authie en concertation avec le Parc naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,*
- *Un **programme de surveillance DCSMM** a démarré en 2018 avec le suivi Nourcanche. Ce suivi porte sur les poissons démersaux (poissons qui vivent au-dessus des fonds dont ils tirent leur nourriture). Ce suivi réalisé par Ifremer a vocation à devenir pérenne et sera mené tous les deux ans. Il porte sur la zone côtière s'étendant depuis le nord de la baie de Somme jusque Boulogne sur mer,*
- *Un **projet d'étude de la microfaune benthique (organismes vivant à proximité des fonds marins) en milieu estuarien et côtier** a été initié courant 2018 pour démarrer en 2019. Ce projet est porté par la station marine de Wimereux et devrait associer l'agence de l'eau Seine Normandie. Il a vocation à s'intéresser aux foraminifères (organismes animaux de très petite taille et munis d'un squelette minéral perforé) et devrait permettre de mieux caractériser l'état et l'évolution des masses d'eau littorales et tout spécialement des ports pour lesquels très peu d'informations sont disponibles.*

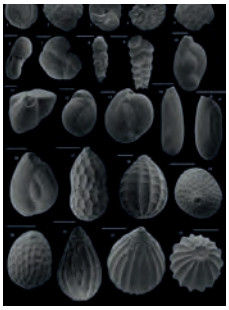

Squelettes de foraminifères du port de Boulogne sur mer en microscopie électronique

Les campagnes de mesure réalisées via les stations de mesure de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Station de mesure agence lors de la campagne de mesure sur l'agglomération de Saint-Quentin

L'Agence disposait depuis 1975 de deux stations mobiles pour la réalisation de mesures en continu sur les cours d'eau. Ces stations de mesures étaient utilisées afin d'établir des diagnostics en mettant en évidence des variations de pollutions liées à des phénomènes naturels, urbains et/ou industriels.

La poursuite de cette activité supposait des investissements qui pouvaient être importants et la baisse programmée des effectifs de l'agence a conduit à arrêter l'activité des laboratoires d'analyse.
L'activité sera dorénavant sous-traitée en fonction des besoins.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**7,273**	**4,403**
Etudes	**0,603**	**0,395**
Autres	**0,985**	**0,542**
Animation	*0,887*	*0,515*
Financement d'emplois	*0,098*	*0,027*
Action de communication	*0,000*	*0,000*
TOTAL	**8,860**	**5,340**

L'ACTION EN BREF

3 148 km de cours d'eau entretenus

83 Km de cours d'eau restaurés

Les interventions 2018

L'Agence en 2018 a participé financièrement à hauteur de 5,340 M€ de subventions à la réalisation de travaux qui se traduiront par l'entretien de 3 148 km de cours d'eau, et la restauration de 83 km de cours d'eau. Les travaux prévus sont les suivants :

- *mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs)*
- *réalisations d'aménagement favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères par recharge en granulats, agencement d'abris et de caches…)*
- *des plantations et des actions de restauration des ripisylves*
- *lutte contre les espèces invasives*

Cette politique de l'Agence nécessitant des relais forts sur le terrain, en 2018 ce sont 16 postes annuels d'animateurs territoriaux pour l'aménagement et la restauration écologique des cours d'eau du bassin qui ont été aidés financièrement par l'Agence, à hauteur de 0,515 M€ sur un coût total de 0,887 M€

En complément de ces actions, l'Agence a contribué à hauteur de 0,027 M€ au financement de 6 contrats d'insertion, 2 contrats de 1 an, 3 contrats de 15 mois, et 1 contrat de 2 ans.

COB 2013-2018

Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés

Linéaire de cours d'eau restaurés en vue de la préservation des habitats des espaces naturels ayant bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau engagée dans l'année (en km)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
70	**80**	**90**	**110**	**120**	**130**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
136	**465**	**40**	**97**	**114**	**83**

Reboisement des berges et pose de clôtures

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Travaux de restauration écologique des bandes enherbées de l'Yser à Esquelbecq

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) a engagé, sur l'ensemble des bassins versants pour lesquels elle dispose de la compétence «entretien écologique», les études de programmation pluriannuelles (plans de gestion) préalables aux travaux. Ces plans pluriannuels de restauration et d'entretien écologique, prévus pour le volet "entretien" au L.215-15 du Code de l'Environnement, définissent de manière décennale le programme des travaux sur chaque cours d'eau.

Bénéficiaire des autorisations administratives associées, l'USAN a engagé, avec l'aide de l'Agence, les travaux d'entretien courant sur la période 2016/2018, qui complètent les travaux lourds de restauration hydromorphologique menés en 2017, engagés avec la réalisation des zones d'expansion de crue (ZEC) de Borre ou encore les travaux du canal d'Hazebrouck, travaux lourds pour lesquels l'Agence s'est également engagée auprès de l'USAN.

Durant le contrat de rivière de l'Yser, l'USAN s'est rendu propriétaire de bandes enherbées à Esquelbecq. A l'époque (1997), c'était une action innovante en la matière car les bandes enherbées n'étaient pas obligatoires. Ces terrains sont aujourd'hui valorisés en fauche pour des éleveurs locaux. A l'occasion du plan de gestion écologique de l'Yser (2012), le secteur a été identifié comme intéressant pour la reconquête écologique de l'Yser et pour réaliser des actions de restauration du lit mineur et d'annexes alluviales sur ces bandes enherbées.

Les objectifs attendus pour le projet 2018 de restauration écologique des bandes enherbées d'Esquelbecq, projet d' 1,275 M€ aidé par l'Agence à hauteur de 1,013 M€ de subventions sont :

- *restaurer un lit d'étiage*
- *limiter l'incision du lit consécutive à des travaux de curage et de rectification du lit avec suppression de méandres dans les années 1990,*
- *diversifier les faciès d'écoulement*
- *atténuer l'artificialisation du milieu*

Le principe d'aménagement est assez simple et consistera en un retalutage des berges avec création d'un lit « emboîté ». L'objectif est de rendre au cours d'eau un lit mineur plus sinueux, présentant donc une morphologie plus naturelle, et ce grâce à des aménagements implantés en rive droite et en rive gauche au sein de l'ancien lit plus large, recalibré au fil des années.

La renaturation de ce cours d'eau passe également par une action sur les écoulements. En rétablissant la diversité de ces écoulements (alternance mouille/radier, plat), et leur dynamique (diversité de hauteur d'eau, de vitesse), sera recréée une foule d'habitats pouvant accueillir de nombreuses espèces animales, fongiques et végétales.

Un chenal d'écoulement préférentiel sera ainsi créé, ainsi que des plages de débordement au sein du lit mineur, plages qui constituent également un habitat rivulaire riche et essentiel au fonctionnement de l'écosystème de la rivière.

Identifié dans le plan de restauration et d'entretien de l'Yser, ce programme de travaux est très ambitieux, et permettra la restauration intégrale de 3 km de linéaire de l'Yser

Source : USAN

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (RCE)

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**11,511**	**10,203**
dont Maîtrise d'ouvrage directe Agence	*7,631*	*7,631*
Etudes	**0,941**	**0,714**
Acquisition foncière*	**-0,001**	**-0,001**
Animation territoriale dédiée	**0,053**	**0,038**
TOTAL	**12,504**	**10,954**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

111 ouvrages aidés à être rendus franchissables dont 67 sur des cours d'eau classés liste 2

› Les interventions 2018

COB 2013-2018

Continuité écologique totale

Nombre d'ouvrages du bassin aidés dans l'année par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	**12**	**17**	**17**	**22**	**22**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
34	**62**	**17**	**48**	**29**	**111**

Aidés en Etudes et Travaux

COB 2013-2018

Continuité écologique : obstacles de la liste 2

Nombre d'obstacles liste 2 aidés

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	**10**	**15**	**15**	**20**	**20**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
21	**24**	**11**	**18**	**24**	**67**

Aidés en Etudes et Travaux

En 2018, l'Agence a engagée 24 opérations (14 dossiers de travaux, 9 dossiers d'études ou de missions de maîtrise d'œuvre et 1 dossier d'animation) qui permettront de restaurer la continuité écologique sur 177 km.

Ces opérations permettent d'aider à rendre franchissable 111 barrages :

- *94 pour être effacés,*
- *17 pour être aménagés avec la création de passes à poissons ou de dispositifs techniques,*

Parmi ces 111 barrages aidés, 67 étaient sur des cours d'eau classés en liste 2 (prioritaire).

L'Agence a participé aux études de 22 d'entre eux, et aux travaux de 45 d'entre eux, dont 13 en maitrise d'ouvrage directe Agence

Les travaux se traduisent par des avancées significatives en termes de taux d'étagement (restauration des habitats et des surfaces favorables à la reproduction grâce à l'exondation des zones de radiers ennoyées par les seuils) et de front de colonisation des populations de poissons migrateurs, sur l'ensemble des fleuves côtiers. Les résultats peuvent notamment être appréciés grâce aux suivis des populations d'Anguille dans le bassin Artois –Picardie, conduits depuis 2011, qui témoignent d'améliorations sensibles du front de colonisation de l'espèce dans le bassin ; le rapportage national relatif à cette espèce en danger critique d'extinction a notamment intégré en juin 2018 l'ensemble des éléments relatifs à la connaissance de l'espèce et à l'aménagement des obstacles à ses migrations respectivement de montaison et de dévalaison.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

"Tous en Selle", tant pour son étude que pour le franchissement de ses obstacles, du Nord jusqu'à la Somme

La Selle est un cours d'eau classé au titre de l'alinéa 2 du L-214-17 du Code de l'Environnement. Ce classement implique que les ouvrages hydrauliques existants doivent être rendus franchissables à échéance de février 2018. Or ces derniers sont particulièrement nombreux sur ce cours d'eau (1 tous les 1,5 km).

En juillet 2018, des agents de l'Agence de l'eau sont venus au Cateau Cambresis exposer les résultats de l'étude qu'ils ont menée sur la Selle, suite aux campagnes de mesures menées en 2015 et 2016 et cela dans un triple objectif :

- *fournir un Diagnostic du bassin versant de la Selle sur Escaut,*
- *identifier et sectoriser les sources de pollution,*
- *orienter les actions et les travaux prioritaires.*

Crédit Photo : Smb Selle
Moulin Taupe à Saint-Python

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

La Selle sur Escaut est soumise aux effets croisés de plusieurs phénomènes ponctuels, impliquant la nécessité d'une gestion du temps de pluie à la fois en tête de bassin versant (fascines, bandes enherbées, ripisylves) mais également de la part des collectivités, ainsi que d'une gestion du temps sec (rejets directs, rejet Stations d'épuration).

Les concentrations et flux mesurés à Saint Souplet dépendent des apports du bassin versant notamment sur les Matières en suspension (MeS). Les concentrations et flux mesurés à Neuvilly sont tributaires des apports amont, notamment de la collectivité du Cateau-Cambrésis, mais également de l'érosion pour les MeS. Ces pics de pollution aigus ont un effet négatif pour la biologie de manière durable par la perte de biodiversité (peu de diversification piscicole, mono-spéciation des invertébrés les plus adaptés…)

Dans le Nord, le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle assure la gestion et l'entretien de la rivière Selle, et bénéficie pour cela d'une animation territoriale dédiée, aidée par l'Agence. Il avait lancé en 2013 sur 8 ouvrages, une étude préalable aux travaux d'aménagement qui a fait l'objet d'un co-financement par l'Agence.

Les travaux 2018 de rétablissement de la continuité écologique de 8 ouvrages sur la Selle s'élèvent à 1,846M€, pour lesquels l'Agence a accordé une aide de 1,467€. Ces travaux, qui portent tous sur des ouvrages en liste 2 présentent un intérêt écologique indéniable, et permettront à la fois de restaurer 3 km de linéaire de cours d'eau, et de rendre à nouveau accessible 5,3 km de linéaire de cours d'eau.

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire consisteront en :

- *la suppression ou l'aménagement des structures : démantèlement*
- *des jambages, des vannes,*
- *l'aménagement d'un seuil de répartition des débits pour alimenter les 2 bras lorsque cela est nécessaire,*
- *l'aménagement d'un seuil de fond,*
- *la mise en œuvre de plantations,*
- *la mise en place de clôtures et abreuvoirs,*
- *l'effacement d'un seuil résiduel,*
- *le reprofilage des berges,*
- *le comblement de la fosse et la création d'un matelas alluvial,*
- *la diversification des écoulements et des habitats.*

Crédit Photo : Smb Selle
Moulin Lamour à Briastre

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Dans la Somme, le plan de gestion de la Selle 2012-2021 a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage déléguée (AMEVA).

Dans le cadre de l'opération collective "plan de progrès pour la pisciculture", en 2018 l'Agence a accordé à la pisciculture Pierru à Famechon, (80) une aide de 52 500 € pour mener des travaux finançables de 105 000 €, permettant de rendre 1 ouvrage de liste 2 franchissable, et 3 km de cours d'eau accessibles.

L'opération consiste à réaliser les travaux suivants :

- *mise en place d'une passe à bassins successifs au droit des vannes permettant d'alimenter en eau la pisciculture,*
- *installation d'un système de pompage pour permettre au dispositif de montaison d'être opérationnel en période d'étiage,*
- *mise en place d'un dispositif en sortie de la pisciculture pour concentrer le débit d'attrait vers le dispositif de montaison.*

Etat actuel

Crédit Photo : EEC -SEGI

Etat futur

Crédit Photo : EEC -SEGI

Par ailleurs, en 2018 a eu lieu la réception des travaux sur le moulin de la Barre à Conty, travaux menés sur l'Evoissons, affluent de la Selle, travaux menés par l'ASA Selle.

La restauration morphologique du tronçon a permis la création d'habitats pour toutes les cohortes de la truite fario, tout en garantissant un décloisonnement de la rivière.

Réception des travaux

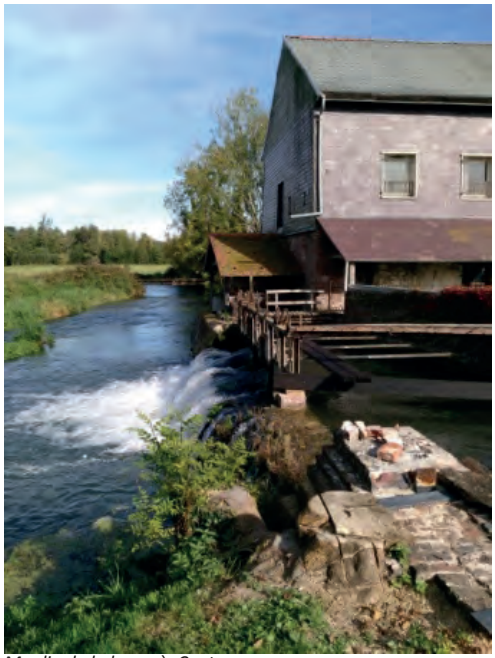

Moulin de la barre à Conty

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire au droit de 4 ouvrages sur la Liane et du Wimereux par le Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonais (SYMSAGEB)

L'opération consistera en la réalisation :

- *sur le seuil de Wimille : démolition du seuil, remblaiement de la fosse de dissipation, création d'une rampe en enrochements, confortement des assises latérales,*
- *sur le moulin de Grisendal : création d'une rampe en enrochement et maintien d'un bras de décharge en cas de crue,*
- *sur le seuil du pont du Lucquet : remblaiement de la fosse de dissipation, mise en place d'une rampe en enrochement,*
- *sur le seuil du moulin de Crémarest : démolition du seuil résiduel, remblaiement de la fosse de dissipation.*

Cette opération, qui bénéficie d'un cofinancement FEDER, s'élève à 686 096€ de travaux finançables, pour lesquels l'Agence a attribué en 2018 une aide de 425 310€. Les 4 ouvrages ainsi aidés à être rendus franchissables sont tous en liste 2, et les travaux permettront de rendre accessibles 13,5 km de cours d'eau.

Crédit Photo : Symsageb
Moulin de Grisendal

Crédit Photo : OM_FDAAPMA62
Seuil de Wimille

Crédit Photo : Symsageb
Pont du Luquet

Crédit Photo : Symsageb
Moulin de Crémarest

La journée annuelle avec les animateurs "rétablissement de la continuité écologique" du bassin

Comme tous les ans depuis 2014, s'est tenue le 18 décembre 2018 à l'Agence la réunion de Bilan 2018 et Perspectives 2019 RCE, avec les FDAAPPMA, l'AFB, les DDTM, la DREAL, la Région, les Maitres d'Ouvrages et les animateurs du bassin. Il est demandé annuellement à chaque animateur territorial une présentation sous la forme d'un bilan des actions engagées sur le sujet RCE et plus particulièrement des travaux, d'une description des perspectives ainsi que des difficultés rencontrées.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE

Les travaux d'effacement de barrages sur la Canche et ses affluents

L'Agence a reconduit en 2018 les marchés d'études et de travaux en maîtrise d'ouvrage directe sur le bassin versant de la Canche où elle s'est engagée techniquement depuis 2010, pour une nouvelle tranche de 13 ouvrages.

Des travaux complémentaires ont été réalisés suite aux crues survenues en fin d'année 2017, sur la Lys à Delettes, et la Hem à Tournehem-sur-Hem, où des plantations complémentaires ont été réalisées.

Par ailleurs, les premiers résultats des suivis écologiques sur la Hem ont été présentés lors de la journée nationale organisée par l'AFB le 13 novembre 2018 dans le cadre du programme de Suivi Scientifique Minimal (SSM) piloté par l'AFB

Jean-Luc CARPENTIER, responsable du suivi de la Maitrise d'Ouvrage directe au service Milieux Aquatiques de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Les études de conception et démarches préalables aux travaux

Les marchés de travaux sont engagés sur le bassin versant du fleuve Somme pour les ouvrages en propriété et/ou en usage de l'Etat. A l'issue des procédures réglementaires et des arrêtés préfectoraux obtenus en 2018 qui les autorisent, les travaux sur ces ouvrages vont démarrer début 2019.

L'Agence a présenté à ses instances un programme de travaux relatifs à l'Usine Saint-Michel modifié, suite aux retours de services de l'Etat dans le cadre des procédures préalables aux travaux. Le marché de travaux est notifié et ceux-ci devraient se dérouler en 2019, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Agence. Cette maîtrise d'ouvrage déléguée a été étendue aux domaines de la ville et du département de la Somme, par rapport à des aménagements connexes en berges, notamment sur le Bras du Pendu, qui les concernent. Le Conseil d'Administration a validé ce mandat pour des travaux et a porté l'enveloppe maximale des travaux à près de 5,5 M€. La démarche est conduite conjointement avec la DREAL et la DDTM de la Somme, qui apportent leur assistance sur le projet.

Enfin, pour un ouvrage situé sur la commune de Wail (62), l'Agence s'est rendue propriétaire d'une parcelle d'emprise pour permettre de réaliser les travaux de contournement de l'ouvrage. A l'issue des procédures administratives et de l'enquête publique, les travaux sont espérés en 2020.

LES ZONES HUMIDES

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**4,816**	**2,346**
Etudes	**1,507**	**0,700**
Autres	**1,761**	**0,682**
Acquisition et veille foncière	*1,769*	*0,686*
*Echanges parcellaires**	*-0,003*	*-0,003*
*Financement d'emplois**	*-0,005*	*-0,001*
TOTAL	**8,084**	**3,729**

**Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

- 4 179 ha entretenus
- 417 ha restaurés
- 913 ha étudiés
- 114 ha acquis par une personne publique

Les interventions 2018 sur les zones humides

La préservation par la gestion de sites

Afin de protéger et de gérer durablement les zones humides, l'Agence apporte son soutien financier aux maitres d'ouvrages qui mènent :

- *des études pour mieux connaître ces milieux et définir la gestion à mettre en place,*
- *des travaux d'entretien écologique en vue de la préservation des habitats favorables à la biodiversité aquatique,*
- *des travaux de restauration des habitats en vue du rétablissement des fonctions des zones humides,*
- *des travaux d'aménagement pour la sensibilisation de la population et l'accueil dirigé sur les sites ouverts au public.*

38 opérations aidées en 2018 ont permis :

- *d'étudier 913 ha de zones humides pour la réalisation des plans de gestion,*
- *d'entretenir 4 179 ha de zones humides à travers les programmes pluriannuels d'entretien,*
- *de restaurer 418 ha.*

A ces opérations s'ajoutent 16 dossiers décidés dans le cadre de l'appel à projets « biodiversité 2 » (cf. paragraphe dédié).

La préservation par l'acquisition foncière

Au-delà des opérations de gestion entreprises sur les zones humides, l'Agence apporte également son soutien financier pour la réalisation d'acquisitions foncières de zones humides. L'objectif étant de préserver la biodiversité et de maintenir des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.
En 2018, 113,5 Ha ont été acquis par une personne publique avec l'aide de l'Agence soit un total de 770,5 Ha acquis au cours du X^{ème} Programme d'intervention.

Ces opérations d'acquisition ont essentiellement été menées par :

- *le Département du Nord avec l'acquisition de 44,65 Ha sur les communes de Cysoing (bois de la Tassonière) et de Rousies ("la Vaqueresse")*
- *le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres avec l'acquisition de 17,3 Ha au sein du marais Audomarois (commune de Saint-Omer) et de 15,3 Ha de marais arrières Littoraux sur répartis sur plusieurs communes des départements de la Somme et du Pas-de-Calais.*

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), avec l'acquisition de 2 zones humides : l'une de 7,6631 ha, situé sur la commune de Louvroil, et l'autre de 1,8225 ha située sur la commune de Pont-sur-Sambre pour l'extension de la Réserve Naturelle Régionale de Pantegnies".

Pour le site de Louvroil, la CAMVS avait à l'origine un projet de lotissement, mais l'ensemble des études pré-opérationnelles réalisées dans le cadre du projet d'écoQuartier du Pot d'argent a démontré la nécessité d'une intervention de protection foncière de la zone humide située au sud des futures zones bâties. Elle s'est ainsi portée acquéreuse du site, avec l'intention de mettre en valeur par la suite : l'objectif sera de mettre en place un pâturage extensif sur une partie de ces parcelles et de procéder à des coupes, du débroussaillage et de la fauche sur une autre partie de ces parcelles afin que le caractère floristique et faunistique spécifique à ces milieux dits humides puisse réapparaitre sur ces parcelles.

Source : CAMVS

Quartier du pot d'argent

Les indicateurs de suivi des interventions sur les zones humides

Prévisions	ZH en ha						
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études
2013	**60 000**	160	1 200	1 360	100	200	1 460
2014	**60 000**	180	1 500	1 680	110	200	1 790
2015	**60 000**	380	3 700	4 080	120	300	4 200
2016	**60 000**	370	3 700	4 070	130	300	4 200
2017	**60 000**	360	3 700	4 060	140	300	4 200
2018	**60 000**	350	3 700	4 050	150	200	4 200
Total	**60 000**	**1 800**	**17 500**	**19 300**	**750**	**1 500**	**20 050**

Réalisations	ZH en ha						
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études
2013	**60 000**	**486,20**	**3 743,00**	**4 229,20**	**124,40**	**3 473,00**	**4 353,60**
2014	**60 000**	**103,69**	**3 997,37**	**4 101,06**	**126,24**	**355,44**	**4 227,30**
2015	**60 000**	**225,08**	**4 386,96**	**4 612,04**	**126,93**	**781,80**	**4 738,97**
2016	**60 000**	**461,68**	**4 482,72**	**4 944,40**	**238,53**	**715,70**	**5 182,93**
2017	**60 000**	**217,92**	**4 039,30**	**4 257,22**	**40,92**	**519,60**	**4 298,14**
2018	**60 000**	**416,98**	**4 178,60**	**4 595,58**	**113,50**	**913,21**	**4 709,08**
Total		**1 911,55**	**24 827,95**	**26 739,50**	**770,52**	**6 758,75**	**27 510,02**

L'appel à projets biodiversité 2

Dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité 2 de 2018, 16 dossiers ont bénéficié d'une aide de l'Agence, parmi lesquels il est à noter l'émergence de nouveaux types de maîtres d'ouvrage (industriels, associations d'insertion...)
Les appels à initiative 2017 et 2018 ont permis d'engager la transition des opérations de gestion des milieux humides au sens strict vers les opérations de gestion des milieux naturels (trame verte et bleue). Ces éléments font naturellement partie de la politique de l'Agence au 11ème programme.

EXEMPLE D'INITIATIVE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE 2 AIDEE EN 2018 :

Restauration de la roselière et de la cariçaie sur le site de Chabaud-Latour, propriété de la Fédération départementale des chasseurs du Nord

Du fait de l'intérêt écologique et patrimonial du site, la zone humide de 65 hectares (site de Chabaud-Latour situé sur les communes de Condé-sur-l'Escaut et de Thivencelle) a été acquise le 21 octobre 2014 par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage au bénéfice de co-gestionnaires, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et avec l'aide technique et financière de l'Agence. Grâce à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord est devenue gestionnaire d'une partie du site de Chabaud-Latour.

Dans ces types de milieux et en l'absence de perturbations naturelles, le processus de dynamique végétale amène les végétations herbacées à évoluer vers des végétations ligneuses arbustives puis arborescentes. Sans travaux de restauration, l'intérêt de la roselière, de la cariçaie et des pelouses sèches sur schiste en termes d'accueil de la biodiversité va décroitre.

Les travaux projetés consistent en la conservation et la restauration d'habitats patrimoniaux de pelouses sèches sur schiste minier et de pelouses annuelles des sols secs oligotrophes sur schiste par fauche tardive exportatrice c'est-à-dire une coupe sélective des ligneux de type saules et aulnes, favorisant l'avifaune. D'un coût total de 0,013 M€, ils bénéficieront de 0,010 M€ d'aides de l'Agence.

Avant chantier

Travaux de restauration

Aprés chantier

Crédits photos : Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Le maintien de l'Agriculture en zones humides

Dans un contexte où 1/3 des zones à dominante humide du Bassin Artois-Picardie est occupé par des terres exploitées par des agriculteurs (élevage bovin sur prairies humides / maraîchage), en raison de l'importance de maintenir ces surfaces et de favoriser l'usage de pratiques extensives, et de l'importance de renforcer les conditions de viabilité de ces élevages ou du maraîchage en proposant des solutions adaptées répondant aux dimensions techniques, financières et sociales, l'Agence de l'Eau a mis en œuvre un Programme d'action spécifique de maintien de l'agriculture en zones humides (2013-2018) (PMAZH).
Ce programme spécifique se décline selon 5 axes : Optimisation de l'action publique, Maîtrise du foncier, Accompagnement technique des agriculteurs, Valorisation des produits agricoles issus des zones humides, Evaluation et capitalisation des actions menées dans le cadre du programme, et ce sur 8 territoires : Plaine Maritime Picarde, Marais de la Slack, Boucles de la Lys, Plaine Scarpe-Escaut, Moyenne Vallée de la Somme, Marais Audomarois, Val de Lys et Prairies de l'Avesnois.
Ceci se traduit au niveau du bassin par :

- *150 agriculteurs impliqués dans le programme,*
- *120 suivis technico-économiques d'exploitation avec accompagnement technique des agriculteurs,*
- *57 prairies humides suivies,*
- *100 élevages impliqués dans le programme de gestion du parasitisme.*

Un bilan des actions menées dans les 2 Territoires de la Somme a été présenté lors du Forum de l'élevage en zones humides – Vallée et Baie de Somme, qui s'est tenu le 23 novembre 2018 :

- *93 MAE (Mesures Agri Environnementales) ont été contractualisées en 2015-2017 (gestion extensive des prairies, remise en herbe de terres cultivées, entretien de haies, de mares ou de fossés) en Plaine Maritime Picarde, permettant l'engagement de 35% des surfaces de prairies, et 27 MAE en Moyenne Vallée de la Somme, permettant l'engagement de 64% des surfaces de prairies,*
- *Les 50 éleveurs engagés en Plaine maritime picarde et les 24 en Moyenne vallée de la Somme ont pu bénéficier de l'accompagnement technico-économique par la Chambre d'agriculture, s'appuyant sur l'établissement d'une Cartographie des prairies en fonction de leur degré d'humidité, d'un Suivi agro-écologique d'une dizaine de prairies humides, de la Mise en place d'un observatoire des prairies humides de la plaine maritime picarde,*
- *La valorisation des productions a été menée en réalisant des études de marché sur la relocalisation de la production et de la commercialisation, apportant un appui aux porteurs de projets de diversification et circuits courts, lançant une réflexion sur le développement de l'agriculture biologique, créant la marque « Baie de Somme Saveurs » à l'échelle du grand site de France Baie de Somme,*
- *La gestion du foncier et la valorisation agricole des parcelles publiques se sont traduites par la réalisation d'une étude sur la possibilité de valorisation du foncier public, l'étude de projets de restauration et de remise en pâturage de marais communaux, sachant qu'une Valorisation agro-écologique d'un certain nombre de terrains publics existe déjà (pour les sites faisant l'objet d'une gestion conservatoire).*

Lors de ce forum ont été remis les prix du concours Prairies Fleuries :

le 1er Prix d'excellence agro-écologique a été attribué à M. Pascal COFFINET de Quend, pour sa prairie située à Villers sur Authie, car celle-ci est à la fois productive et diversifiée, traduisant une bonne adaptation des pratiques aux conditions de la parcelle, en application d'une gestion adaptée des dynamiques de végétation.

le Prix spécial Biodiversité a été attribué à M. Guillaume DEVOISIN de Fort Mahon, pour sa prairie abritant de nombreuses espèces et habitats remarquables, et dont les pratiques permettent de maintenir cette grande richesse

Evaluation du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH)

Un diagnostic a été établi fin 2018 par l'Institut de l'Elevage (IDELE) sur les 6 ans du PMAZH, sur base d'enquêtes menées auprès des agriculteurs et des partenaires, dans les 8 territoires de ce Programme. A l'issue de ce diagnostic, des propositions d'amélioration ont été émises par l'IDELE.

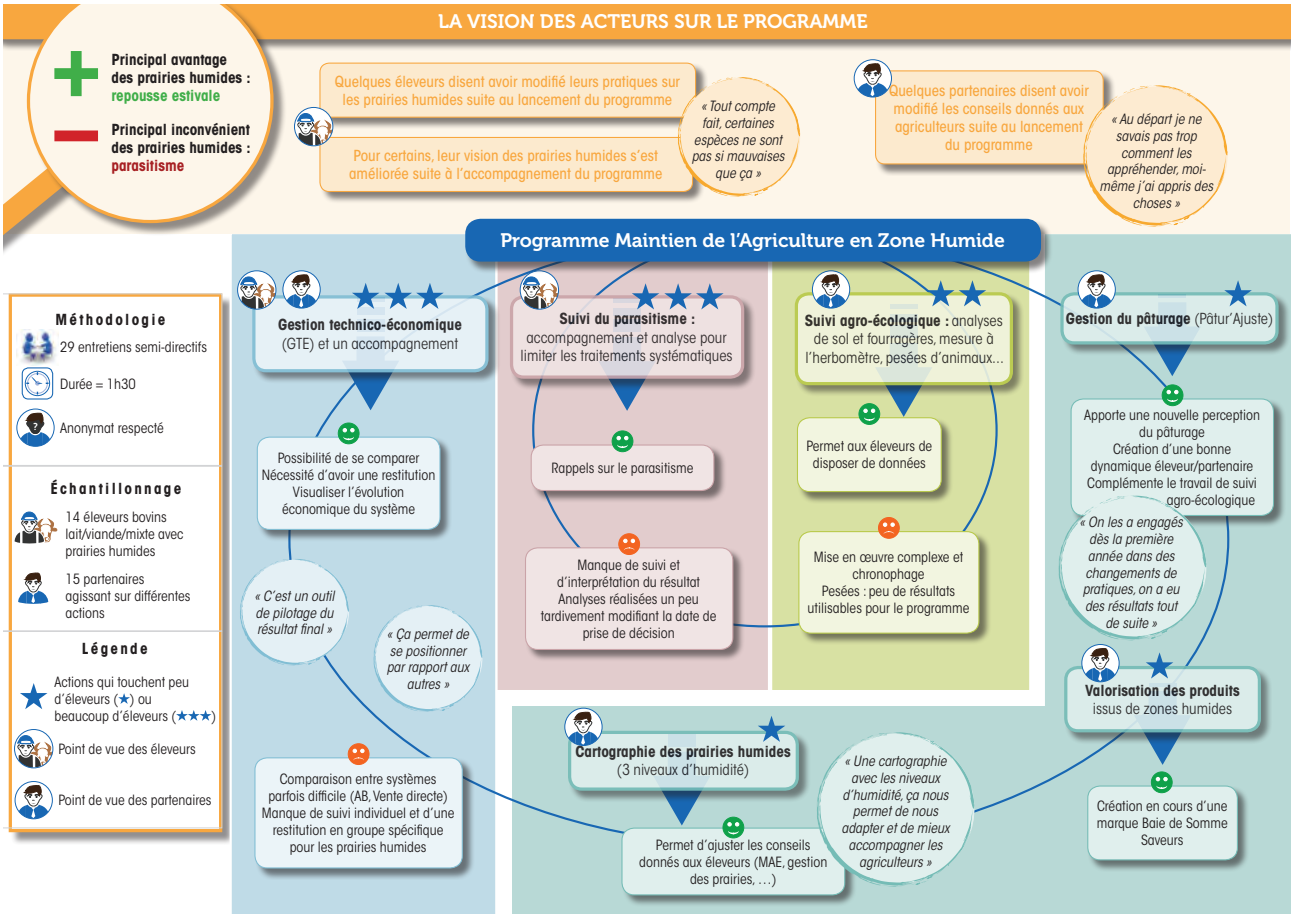

Quelques propositions d'orientations pour la suite du programme

Fonctionnement du dispositif

Augmenter les échanges et les synergies entre conseillers

- *Création de lieux d'échanges spécifiques pour les conseillers « terrain »*
- *Mutualiser le travail des sites-pilotes et favoriser le partage des expériences*
- *Prévoir un parcours du conseiller « prairies humides »*
- *Construire et diffuser l'organigramme des acteurs impliqués*

Impliquer davantage les éleveurs dans la gouvernance

- *Présence d'éleveurs dans les réunions de site-pilote*

Valoriser les données et en faire des synthèses à partager

- *Être exigeant sur la qualité des données remontées*
- *Assurer les retours aux éleveurs pour chaque action réalisée*

Actions à destination des éleveurs

Proposer de nouvelles thématiques

- *La phytothérapie et les médecines alternatives*
- *La gestion hydraulique et le curage des fossés*
- *Élargir le programme en l'appliquant à l'ensemble des prairies*
- *La valorisation des produits*

Donner un appui aux éleveurs sur des dispositifs existants

- *Accompagner les éleveurs au montage de dossiers PCAE*
- *Mieux faire connaître les aides à l'investissement pour les prairies*
- *Assurer les suivis des GTE et des MAE (accompagnement technique)*

Accompagner les éleveurs au changement

Communication

- *Créer une identité visuelle du programme (logo, nom, plaquette,….)*
- *Faire connaître le programme auprès du grand public*

Source: IDELE

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS AGRICOLES

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**0,611**	**0,352**
Etudes	**0,587**	**0,311**
Animation	**0,120**	**0,085**
Acquisitions foncières	**0,099**	**0,029**
TOTAL	**1,417**	**0,776**

L'ACTION EN BREF

5 929 mètres de fascines implantées

11 497 mètres linéaires de haies plantées

9 252 m³ de capacités supplémentaires de stockage crées (ouvrages hydrauliques structurants).

› Les interventions 2018

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- *Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens de labour, rotation des cultures…) qui tiennent compte de l'aléa,*
- *La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascine, talus ou bandes enherbés,*
- *La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »,*
- *Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage, du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues… »…*

En 2018, 8 dossiers d'études, 7 dossiers de travaux, 4 dossiers d'animation territoriale, et 3 dossiers d'acquisitions foncières ont bénéficié d'un financement de l'Agence.

Toutes ces opérations s'inscrivent dans une approche globale que portent les collectivités et notamment les Syndicats Mixtes de bassin versant dédiés, en lien étroit avec la gestion des milieux aquatiques et notamment avec les démarches de prévention des inondations. Les travaux de lutte contre l'érosion des sols complètent souvent les programmes d'actions identifiées dans les Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Par ailleurs, ils permettent de préserver les milieux aquatiques des apports en matières en suspension qui proviennent en majorité des ruissellements sur sols agricoles et provoquent le colmatage des substrats.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Elaboration du programme d'actions de lutte contre l'érosion des sols dans le département de la Somme par SOMEA en partenariat avec l'EPTB Somme – AMEVA,

Par convention de partenariat signée le 04/07/2017, SOMEA et AMEVA se sont engagés dans la constitution d'un pôle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans la Somme.

Cette démarche a été exposée lors du colloque Ruissol de 2018 par Emmanuel DU TERTRE, responsable du pôle aménagement du territoire et environnement à la Chambre d'agriculture, qui supervise le SOMEA, et par Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA, lors de leur présentation: « **La création d'un pôle érosion, un plus pour le territoire** »

Dans le cadre de ce pôle, en 2018 l'Agence a contribué à hauteur de 0,097 M€ à la réalisation par SOMEA d'une étude de 0,193 M€, permettant de mettre en œuvre:

- *12 dossiers d'assistance technique auprès des Maitre d'ouvrages,*
- *le suivi technique des études du bassin versant de la Nièvre et du bassin versant du Dien*
- *le suivi et l'enregistrement de l'entretien des ouvrages dans la BDD Ruissol*
- *l'établissement de l'assolement prévisionnel avec mise en place d'aménagements permettant un assolement limitant le ruissellement avec 5 Maîtres d'Ouvrages*

Cette étude s'est fondée entre autres sur l'utilisation d'un drône, dont les avantages, mis en avant lors des assises de l'érosion à Bernaville le 05/12/2017 par Somea, sont rappelés ci-dessous par M. Jérôme Tellier :

Crédit Photo : *J. Tellier*

Jérôme Tellier, technicien de la chambre d'agriculture de la Somme détaché auprès de l'association Somea

« Les principales utilisations du drone par SOMEA sont notamment la réalisation de photos aériennes lors de diagnostics après coulées de boues pour nous permettre d'améliorer la définition des écoulements dans les bassins versants. De plus, cela permet de figer les traces d'érosion afin de placer de façon pertinente les propositions d'aménagements (haies, fascines....). Ces photos sont un outil pédagogique pour la sensibilisation de tous les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, administrés...). C'est souvent une preuve irréfutable! Le fonctionnement hydraulique du bassin versant peut être mieux expliqué avec la modélisation et l'appui de la photogrammétrie par drone. A l'avenir, on pourrait quantifier la perte de terre engendrée par les ravines. »

Ci-dessous différentes photos, prises sur le bassin versant Irles et le bassin versant Miraumont :

Crédit Photo : *J. Tellier*

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› L'animation territoriale

L'animation territoriale au sein des chambres consulaires (SOMEA, Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais) et des collectivités territoriales (SMBS, SYMCEA, SYMSAGEL, CPIE Authie et Avesnois, USAN, CAVM, SMAGE Aa, SYMVAHEM…) joue un rôle primordial pour la coordination de ces actions, l'accompagnement technique des dossiers et le travail de sensibilisation auprès des acteurs de terrain.
L'ingénierie dédiée permet de sensibiliser les collectivités territoriales et les usages du monde rural, sur la nécessité d'implanter mais aussi d'entretenir des aménagements de lutte contre le ruissellement. C'est pourquoi, l'Agence a en 2018 consacré 0,085M€ pour le financement de 4 nouveaux postes d'animateurs, tout en poursuivant le financement de 7 autres postes, déjà aidés les années antérieures, et par ailleurs 4 autres postes d'animateurs ont été aidés au sein de programmes d'action globaux. Ceci porte au total à 15 le nombre de postes d'animateurs aidés par AEAP en 2018.

Les actions accompagnées par l'Agence et cette stratégie, en lien avec la prise de compétences GEMAPI, ont fait l'objet du colloque Ruissol, organisé à Arras.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Crédit Photo : V. Prêtre

Vincent Prêtre, animateur technique en hydraulique douce sur le bassin versant de l'Aa est un des relais sur le terrain de l'Agence de l'eau, qui à ce titre en 2018 a aidé le SMAGE Aa au financement de son poste à mi-temps dédié à cette politique, à hauteur de 0,022M€ sur les 0,029 M€ de coûts totaux.

Durant cette année 2018, M. Prêtre a assuré la prise en charge du volet administratif et technique des programmes ruissellement et érosion du sol développés par le SMAGE Aa (Relation avec les partenaires, Rédaction des Déclaration d'Intérêt Général (DIG), Organisation et animation des réunions, Suivi des marchés de travaux, ..) sur les 3 programmes suivants :

- *Territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois : le programme prévisionnel de 2015 prévoit l'installation de 313 fascines, 56 haies et 30 bandes enherbées d'ici à 2020.*

Pour la campagne hivernale 2018-2019, ce sont 9 haies pour 790 mètres et 106 fascines pour 1 918 mètres qui ont été installées

- *Territoire de la communauté de communes du Pays de Lumbres : l'avant-projet détaillé prévoit la mise en place sur 2018-2020 de 220 fascines, 53 haies et 16 bandes enherbées. 2018 a donc été l'année des premiers travaux de mise en place d'aménagements légers: les travaux de l'hiver 2018-2019 ont permis de mettre en place les ouvrages conventionnés soit, 19 haies pour 2 165 mètres et 70 fascines pour 1 488 mètres.*
- *Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer : animation des Comités techniques et Comité de Pilotage, rédaction de la DIG*

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

M. Prêtre a rendu compte à l'Agence de l'Eau de l'avancement de ses missions tout au long de l'année , et via un rapport d'activité, a précisé entre autres le nombre de journées de piquetage terrain avec les agriculteurs, le nombre de réunions de chantier de suivi de travaux, le nombre et la localisation des ouvrages nouvellement implantés, les bilans de garantie de reprise végétale des ouvrages mis en place , et a assuré l'alimentation de la base de données Ruissol.

Comme le souligne le Président du Smage AA, M. Christian Denis, « la bonne implication de l'animateur, de la préparation administrative des travaux (rédaction des pièces du marché d'appel d'offres, analyse des offres…), au suivi technique sur le terrain (suivi des prestataires sur les chantiers, validation des ouvrages, vérification de la garantie de reprise végétale), en passant par la vie des travaux (suivi des facturations, relationnel…) est un gage de qualité et de réussite des programmes. »

Crédit Photo : *S. Traisnel*

M. Prêtre en suivi de travaux avec le prestataire, en février 2018 à Wicquinhem

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**4,844**	**1,083**
Etudes :	**2,154**	**1,300**
Etudes inondations	*0,980*	*0,580*
Etudes préalables aux travaux	*1,163*	*0,711*
Autres études	*0,011*	*0,008*
Action de communication*	**-0,040**	**-0,006**
Animation	**0,050**	**0,013**
Acquisitions foncières	**0,420**	**0,124**
TOTAL	**7,427**	**2,514**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

13 études réalisées (hors assistance juridique SOCLE)

1 PAPI supplémentaire approuvé en 2018

Les interventions 2018

En 2018, l'Agence a financé :

- *15 études, dont 2 études préalables à la prise de compétence GEMAPI dans le cadre de l'appel à projets dédié (renouvelé en 2018)*
- *4 opérations d'acquisitions foncières représentant un total de 10,38 Ha en vue de la réalisation d'aménagements hydrauliques de rétention des inondations*
- *8 opérations de travaux (aménagement de zones d'expansion des crues, réalisation d'ouvrages de ralentissement des ruissellements…).*
- *1 action de communication permettant de mettre en place et valoriser les actions du PAPI Delta de l'Aa au travers d'un itinéraire pédagogique de découverte du polder, et de la mise en place d'un livret d'accompagnement.*

EXEMPLE D'OPERATION AIDEE EN 2018

Travaux de création de 3 Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et de restauration hydromorphologique et écologique du Filet-Morand par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, (CAHC) et la Communauté de communes Pévèle-Carembault (CCPC)

La CAHC et la CCPC ont décidé de mettre en œuvre un programme global de renaturation du Filet Morand, chacune sur leur territoire de compétences. Le Filet Morand est cours d'eau non domanial situé dans le département du Nord sur la commune d'Ostricourt et dans le département du Pas-de-Calais sur les communes d'Evin-Malmaison et de Leforest.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- *lutter contre les inondations,*
- *restaurer écologiquement le cours d'eau,*
- *améliorer le fonctionnement hydraulique global du territoire, d'une part en déconnectant les apports du cours d'eau des réseaux d'assainissement de l'Unité technique de Courcelles-les-Lens, et d'autre part, en limitant les apports de ce bassin versant à la Deule canalisée et ainsi garantir la navigabilité et l'absence de débordement en crue.*

Pour atteindre ces objectifs, le programme global consiste en :

- *la création de 3 ZEC, pour un volume global de stockage de 57 800 m^3,*

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

- *la réalisation de travaux de déconnexion du Filet Morand des réseaux d'assainissement et la création d'un nouveau lit (amont rocade jusqu'à la Deûle) et les travaux de renaturation associés,*
- *la création d'une frayère à brochets avant la confluence avec la Deûle,*
- *la restauration hydromorphologique et écologique du lit actuel du Filet Morand, intégrant des opérations de désenvasement et de reprofilage ainsi que des restaurations du lit et des berges en génie écologique*

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CAHC, l'Agence a en 2018 accordé :

- *une aide de 237 600€ sur les 819 000€ de travaux finançables pour la création de 2 ZEC d'une superficie totale de 10,2 ha et d'une capacité totale de 54 600 m³*
- *une aide de de 55 836€ sur les 69 795 € de travaux finançables pour la restauration hydromorphologique et écologique du lit actuel du Filet Morand (5 km) (hors travaux de curage, non éligibles aux aides de l'Agence)*
- *les travaux de déconnexion du Filet Morand dans le cadre de la gestion des Eaux Claires Parasites ont bénéficié d'une autre participation financière de l'Agence au titre de l'appel à projet "gestion écologique des eaux pluviales urbaines"*

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CCPC, l'Agence a en 2018 accordé :

- *une aide de 78 744 € sur les 98 431€ de travaux finançables pour la création d'une ZEC (0,8 ha) sur la commune d'Ostricourt (3 140 m³)*
- *une aide de 28 260€ sur les 47 100 € de travaux finançables pour la restauration hydromorphologique et écologique du lit actuel du Filet Morand (4,4 km), sur le territoire communautaire (hors travaux de curage, non éligibles aux aides de l'Agence)*

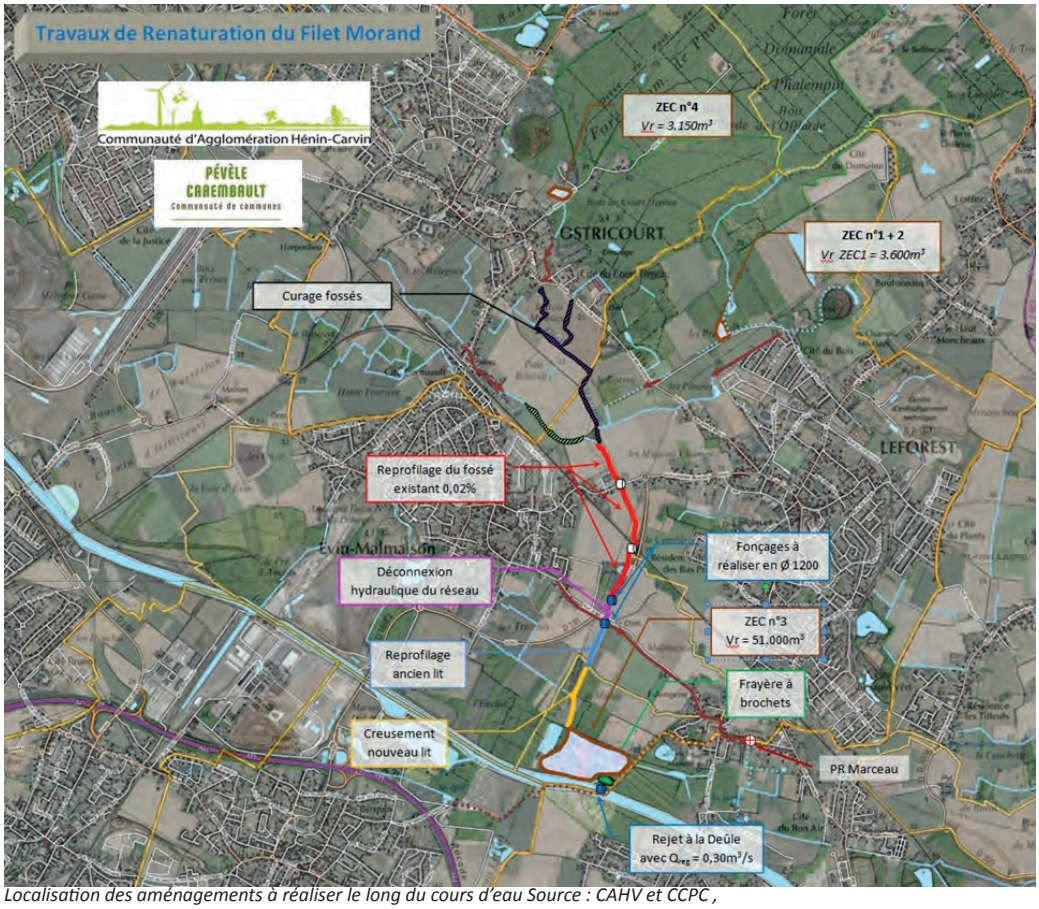

Localisation des aménagements à réaliser le long du cours d'eau Source : CAHV et CCPC ,
Présentation du 19-01-2017

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'OPERATION AIDEE EN 2018

Aménagement d'une ZEC dans la forêt de Nieppe dans le cadre du PAPI 3 de la Lys

La forêt de Nieppe gérée par l'Office National des Forêts constitue la dernière grande forêt humide des Flandres. L'ensemble du boisement de la forêt de Nieppe est identifié parmi les zones à dominante humide du SDAGE 2016-2021, et est également classé en Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier par le SAGE de la Lys.

La forêt humide de Nieppe située au carrefour de cours d'eau canalisés et anciennement navigables (canal de la Nieppe, canal du Pré à Vin, canal d'Hazebrouck et de la Bourre) est régulièrement identifiée comme importante du point de vue hydraulique pour le territoire. C'est pourquoi, dans le cadre de la lutte contre les inondations, que subissent régulièrement les communes riveraines de la forêt et de la Lys (Merville, Morbecque, Haverskerque), le SYMSAGEL a engagé une démarche afin de caractériser le fonctionnement hydraulique de cet espace forestier, en vue d'optimiser son potentiel de tamponnement lors des crues de la Lys, démarche pour laquelle elle a précédemment bénéficié de financements de l'Agence. Ces études préalables ont abouti à la proposition d'aménager dans la forêt une zone de rétention, sur la base d'un casier hydraulique équipé d'ouvrages de régulation, encadré par la rehausse d'une digue et d'un chemin d'exploitation forestière existants, afin de délester lors des crues les eaux excédentaires du canal de la Nieppe.

Cette ZEC, dont l'USAN assurera la gestion pérenne après sa mise en service, présentera une capacité de stockage de 72 170 m^3 au niveau de la commune de Morbecque.

Les travaux d'aménagement de cette ZEC de 28,8 ha, dont le coût finançable s'élève à 0,486 M€, ont bénéficié en 2018 d'une aide de l'Agence de 0,195 M€. Ils consisteront en la création :

- *d'un seuil de déversement en enrochement de délestage du canal vers la forêt,*
- *d'une fosse végétalisée et d'un ouvrage de vidange de la ZEC au canal,*
- *du rehaussement des digues actuelles du casier pour optimiser la surface inondable et l'emprise forestière,*
- *d'un chemin sur digue afin de garantir l'entretien de la zone et l'exploitation forestière.*

L'ensemble du réseau hydraulique dans le casier a fait l'objet d'une attention particulière en termes de fonctionnalité et diversité biologique.

Travaux d'aménagement de la ZEC de la forêt de Nieppe

Crédit Photos : AEAP

Les interventions 2018

L'Agence a poursuivi en 2018 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, dans le cadre de l'appel à projet associé au niveau national (sur la base du cahier des charges dit PAPI 3, désormais applicable).
En 2018 et après avis de la Commission Mixte Inondations puis du CA de l'Agence, a été notamment signé, le PAPI Boulonnais (5 décembre 2018).
L'Agence a également poursuivi le suivi des actions au titre des 8 PAPI « études » et « travaux » déjà engagés sur le bassin, en lien notamment avec l'évolution de la gouvernance liée à la prise de compétences « GEMAPI » sur certains bassins versants (fleuves côtiers notamment).

Crédit Photo : S. Jourdan (AEAP)

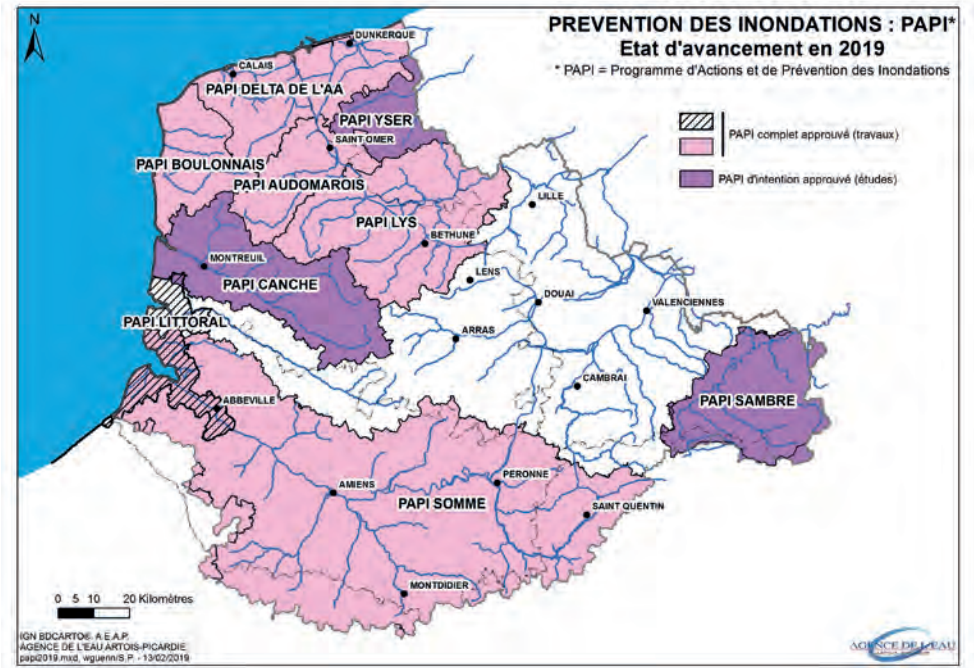

L'Agence a également poursuivi le suivi des actions au titre des 8 PAPI « études » et « travaux » déjà engagés sur le bassin, en lien notamment avec l'évolution de la gouvernance liée à la prise de compétences « GEMAPI » sur certains bassins versants (fleuves côtiers notamment).

	Nombre d'ouvrages de ralentissement dynamique		Surfaces acquises ou faisant l'objet d'une servitude d'usage couvertes par des ZEC (ha)		Nombre de PAPI et assimilés dont la convention a été signée dans l'année		Surface en km ² couverte par les PAPI et assimilés…			
							… dont la convention a été signée dans l'année		… dont la convention a été signée depuis le début du X^{ème} Programme	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
2013	5	2	6,51	2	1	1	662	662	662	662
2014	10	3	10,20	3	0	2	0	1 589	662	1 324
2015	25	2	2,93	2	4	2	8 548	2 090	9 210	10 534
2016	8	2	37,73	2	3		2 847		12 057	
2017	0	2	0	2	2		2 996		15 413	
2018	9	2	14,49	2	1		699		15 752	
TOTAL	57	13	71,86	13	11	5	15 752	4 341		

Le nombre de PAPI dont la convention d'aide a été signée dans l'année est un indicateur qui recouvre à la fois les aides AEAP pour les PAPI d'intention (études) et les PAPI complets (Travaux)

Voici par année le détail constitutif des PAPI aidés par AEAP :

2013 : -PAPI Complet de l'Audomarois

2015 : -PAPI Complet de la Haute Somme et Somme Aval
-PAPI d'intention de la Canche
-PAPI d'intention du Delta de l'Aa
-PAPI d'intention de l'Yser

2016: -PAPI complet du Littoral Picard
-PAPI d'intention de la Lys
-PAPI d'intention du Boulonnais

2017 : -PAPI complet du Delta de l'Aa
-PAPI complet de la Lys

2018 : -PAPI complet du Boulonnais

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**0,469**	**0,316**
Etudes	**0,166**	**0,097**
Autres :	**0,511**	**0,344**
Acquisition foncière	*0,556*	*0,389*
*Actions de communication**	*-0,002*	*-0,002*
Animation	*0,105*	*0,051*
*Procédure de périmètre de protection**	*-0,148*	*-0,095*
TOTAL	**1,146**	**0,757**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

10 forages aménagés

26 Ha acquis

7 Ha reboisés

Parmi les opérations financées par l'Agence en 2018 figurent notamment :

- *5 opérations concernant des travaux prescrits dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, portant essentiellement sur la pose d'alarmes, le renforcement des clôtures et portails afin de prévenir les intrusions.*
- *3 opérations de comblement de captage à Beaurainville (62), Maintenay (62) et Herlain-le-Sec (62)*
- *2 opérations concernant la révision ou la mise en place de périmètres de protection des captages*
- *2 opérations d'acquisitions foncières, l'une sur la commune de Noyelles-les-Seclin (59) avec 16 Ha acquis et l'autre sur la commune de Caix (80) avec 10 Ha acquis*
- *2 opérations de boisement, l'une sur la commune de Menneville (62) couvrant une superficie de 4 Ha, l'autre sur la commune de Saint-Michel sur Ternoise couvrant une superficie de 3,14 Ha.*

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Acquisition foncière dans les champs captant du sud de Lille (59)

La Métropole Européenne de Lille (MEL) qui regroupe 1 million d'habitants est très dépendante pour son alimentation en eau potable, des champs captant situés au sud de Lille.

Afin de garantir la qualité de cette ressource essentielle, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 25 juin 2007 impose à la MEL, l'acquisition de 120 ha de terrains situés au sein des périmètres de protection rapproché des captages en vue de procéder ensuite au boisement de ces parcelles.

Depuis 2009, la MEL achète progressivement ces terrains.

En 2018, le versement d'une subvention de 0,186 M€ par l'Agence a permis à la MEL d'acquérir 16 hectares supplémentaires.

Suite à cette opération, 119 ha sur les 120 ha mentionnés dans la DUP sont la propriété de la MEL et sont ainsi protégés de tous les types de pressions qui pourraient s'avérer néfastes pour la ressource en eau.

Les opérations de protection des eaux souterraines en chiffres

La deuxième conférence environnementale de septembre 2013 a défini une liste de 1 000 captages « prioritaires », c'est-à-dire devant faire l'objet d'une action forte de protection. Parmi cette liste, 60 captages « prioritaires » sont situés sur le bassin Artois-Picardie.

COB 2013-2018

Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programme spécifique

A noter : Les cibles ont été revues pour les années 2016 à 2018 suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la liste nationale des 1 000 captages (voir ci-dessus)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	**66**	**70**	**52**	**56**	**60**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	**62**	**66**	**53**	**60**	**60**

Captage à Annoeullin (59) situé dans les champs captant du sud de Lille

COB 2013-2018

Captages prioritaires avec programme d'actions

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
49	**52**	**60**	**58**	**72**	**80**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	**45**	**56**	**57**	**57**	**57**

COB 2013-2018

Protection des points de captage : les nouvelles procédures de DUP

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	**25**	**21**	**23**	**35**	**45**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4	**11**	**13**	**18**	**32**	**33**

En millions de mètres cubes

Volumes prélevés en millions de m^3:
hors alimentation des canaux

		2012 Données réelles déclarées au titre de l'année 2013	2013 Données réelles déclarées au titre de l'année 2014	2014 Données réelles déclarées au titre de l'année 2015	2015 Données réelles déclarées au titre de l'année 2016	2016 Données réelles déclarées au titre de l'année 2017	2017 Données réelles déclarées au titre de l'année 2018
Eaux de surface	Collectivités et établissements raccordés	26,37	23,07	21,67	22,41	22,42	*24,43*
	Agriculture	0,83	0,38	0,79	1,10	1,05	*1,29*
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	103,02	89,67	93,61	81,82	82,66	*77,20*
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,00	3,87	1,22	0,86	2,23	*2,92*
Eaux souterraines	Collectivités et établissements raccordés	291,06	294,66	306,27	305,12	303,25	*293,40*
	Agriculture	24,62	28,09	19,79	43,92	33,55	*52,70*
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	76,00	76,21	96,20	87,50	85,66	*79,37*
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	0,16	0,11	0,01	0,01	0,01	*0,00*
Total	Collectivités et établissements raccordés	317,43	317,73	327,94	327,53	325,67	*317,83*
	Agriculture	25,45	28,47	20,58	45,02	34,60	*53,99*
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	179,02	165,88	189,81	169,32	168,32	*156,57*
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,16	3,98	1,23	0,87	2,24	*2,92*
	TOTAL	524,06	516,06	539,56	542,74	530,83	*531,30*

LES POLITIQUES DU PETIT CYCLE DE L'EAU

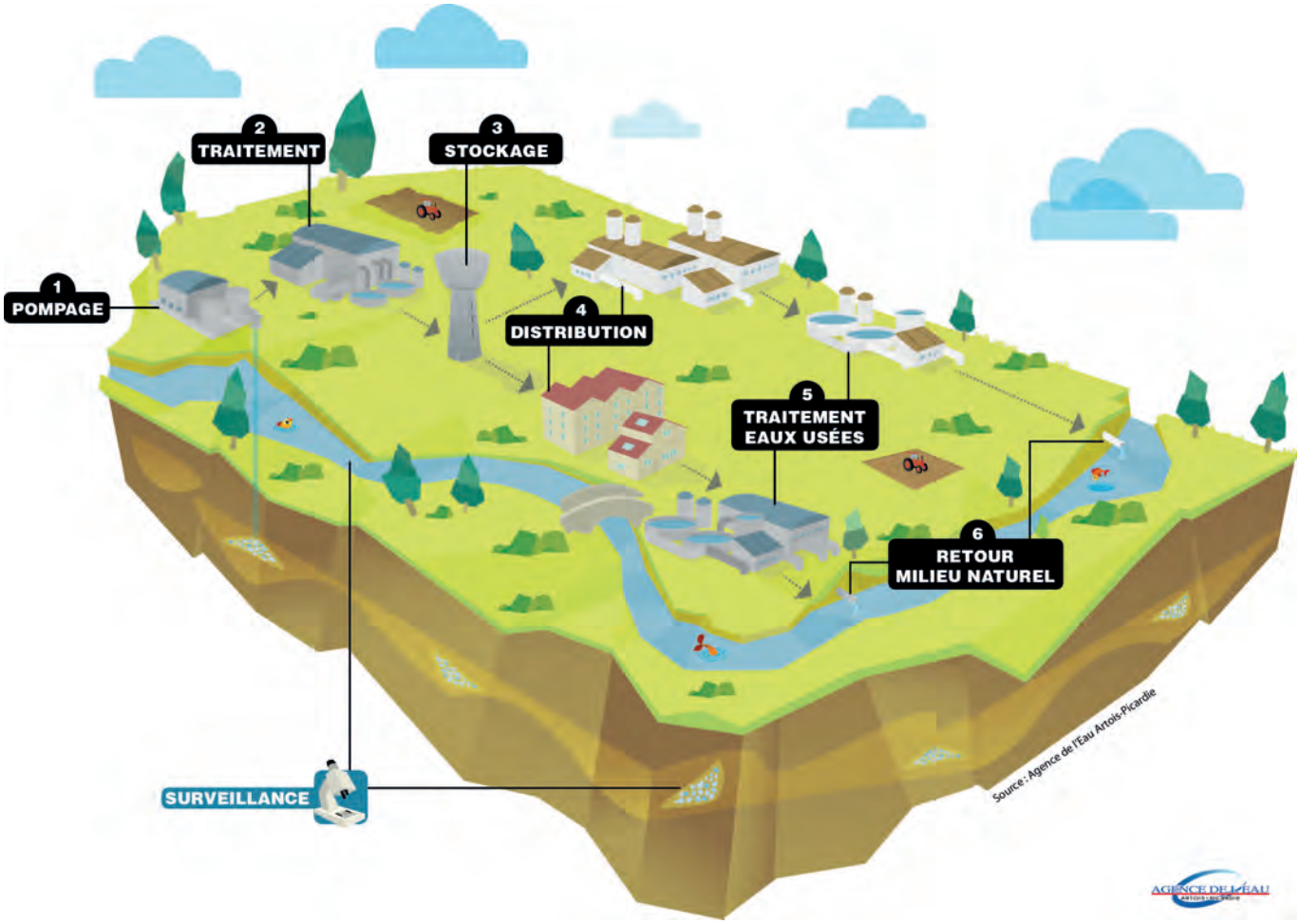

Modernisation des réseaux de collecte

Amélioration des systèmes d'assainissement

Assistance technique aux collectivités

Solidarité urbain - rural

Gestion des eaux pluviales

Aide au raccordement

Gestion quantitative de la ressource

Lutte contre les pollutions diffuses

Soutien aux technologies propres

LES OPERATIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX

Une Opération de Reconquête de la QUalité des Eaux (ORQUE) vise à localiser et à identifier, à l'échelle d'un territoire, toutes les sources de pollutions dispersées dans les secteurs prioritaires pour l'enjeu eau potable.

Une fois celles-ci identifiées, un plan d'actions est mis en œuvre en concertation entre les différents acteurs de l'eau.

L'ACTION EN BREF

42 ORQUE dans le bassin dont 23 au stade de la mise en œuvre du plan d'action

4 renouvellements de postes d'animateurs financés pour une durée de 3 ans

› L'animation territoriale

Les ORQUE sont basées sur le principe de la concertation et du regroupement d'actions cohérentes afin d'aboutir à une amélioration de la qualité des eaux sur un territoire défini. La présence d'animateurs sur le terrain par conséquent indispensable.

C'est pourquoi, l'Agence a en 2018 consacré 0,086 M€ de participations financières en vue du renouvellement jusqu'à la fin du X^{ème} Programme des postes d'animateurs sur les ORQUE :

- *Victorine Autier et Vallée de la Selle (1 poste à mi-temps),*
- *Breteuil (1 poste à mi-temps),*
- *Doullens (Animation partagée entre 2 structures consacrant respectivement 0,17 et 0,15 ETP),*
- *Sud de Lille (1 poste)*

› Les Diagnostics Territoriaux Multi-Pressions (DTMP)

Afin de déterminer les actions cohérentes à mettre en place, il est nécessaire de bien connaitre les pollutions (origine, flux, impacts…) face auxquelles, le territoire de l'ORQUE est confronté. Il s'agit des pressions.
En 2018, l'Agence a ainsi financé 2 études DTMP pour un montant total de 0,062 M€.

Captage et boisement sur le territoire de l'ORQUE de CAIX

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**27,970**	**8,542**
Travaux d'interconnexion	*10,405*	*3,596*
Unités de traitement	*0,000*	*0,000*
Pose compteurs sectoriels	*1,661*	*1,171*
Création de réservoirs de stockage	*11,749*	*3,054*
Travaux d'adduction	*0,826*	*0,269*
Réhabilitations de réservoirs de stockage	*2,533*	*0,123*
Travaux économies d'eau	*0,131*	*0,092*
Création captages	*0,250*	*0,082*
Acquisition matériel de recherche de fuites	*0,062*	*0,039*
Télésurveillance	*0,174*	*0,073*
Autres travaux	*0,179*	*0,045*
Etudes	**2,103**	**1,374**
SATEP (cf. Paragraphe Assistance technique départementale)	**0,094**	**0,017**
Actions de communication	**0,015**	**0,007**
TOTAL	**30,182**	**9,939**

L'ACTION EN BREF

Les 147 dossiers décidés en 2018 se traduiront entre autres par :

-la réalisation de 27 études

-la pose de 54 km de réseaux (interconnexion et adduction)

-la réhabilitation de 8 réservoirs d'eau potable et la création de 4 nouveaux, totalisant une capacité de 16 890 m³

Les interventions 2018

En 2018, l'Agence a notamment contribué au financement de:

- *travaux d'adduction (2 dossiers) et d'interconnexion (13 dossiers) ;*
- *la création de 4 réservoirs de stockage (Capacité totale de 9 640 m³) ;*
- *la réhabilitation de 8 réservoirs de stockage (Capacité totale de 7 250 m³) ;*
- *la mise en place de dispositifs de télésurveillance ou de télégestion des réseaux ou des ouvrages (7 dossiers);*
- *la pose de 160 compteurs sectoriels ;*
- *la création de 2 nouveaux forages à Aulnoye-Aymeries.*

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2018

Création d'un réservoir de stockage sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) dispose aujourd'hui d'une capacité de stockage d'eau potable qui est insuffisante pour garantir le bon fonctionnement de la distribution en eau potable de ses abonnés.
Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 250 000 personnes, la CALL a donc sollicité les services de l'Agence qui ont décidé l'attribution de 2,863 M€ de participations financières sous forme de subventions, pour la construction de 2 nouveaux réservoirs de stockage, l'un de 5 000 m³ qui sera situé à Lens, et l'autre de 4 000 m³ qui sera situé à Bully-les-Mines.

Ce nouveau réservoir permettra de passer l'autonomie de fonctionnement de ce secteur, de 2 heures actuellement à 8 heures après sa mise en service.

Crédit Photo : *La Voix du Nord*

Chantier de construction du réservoir de Bully-les-Mines

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

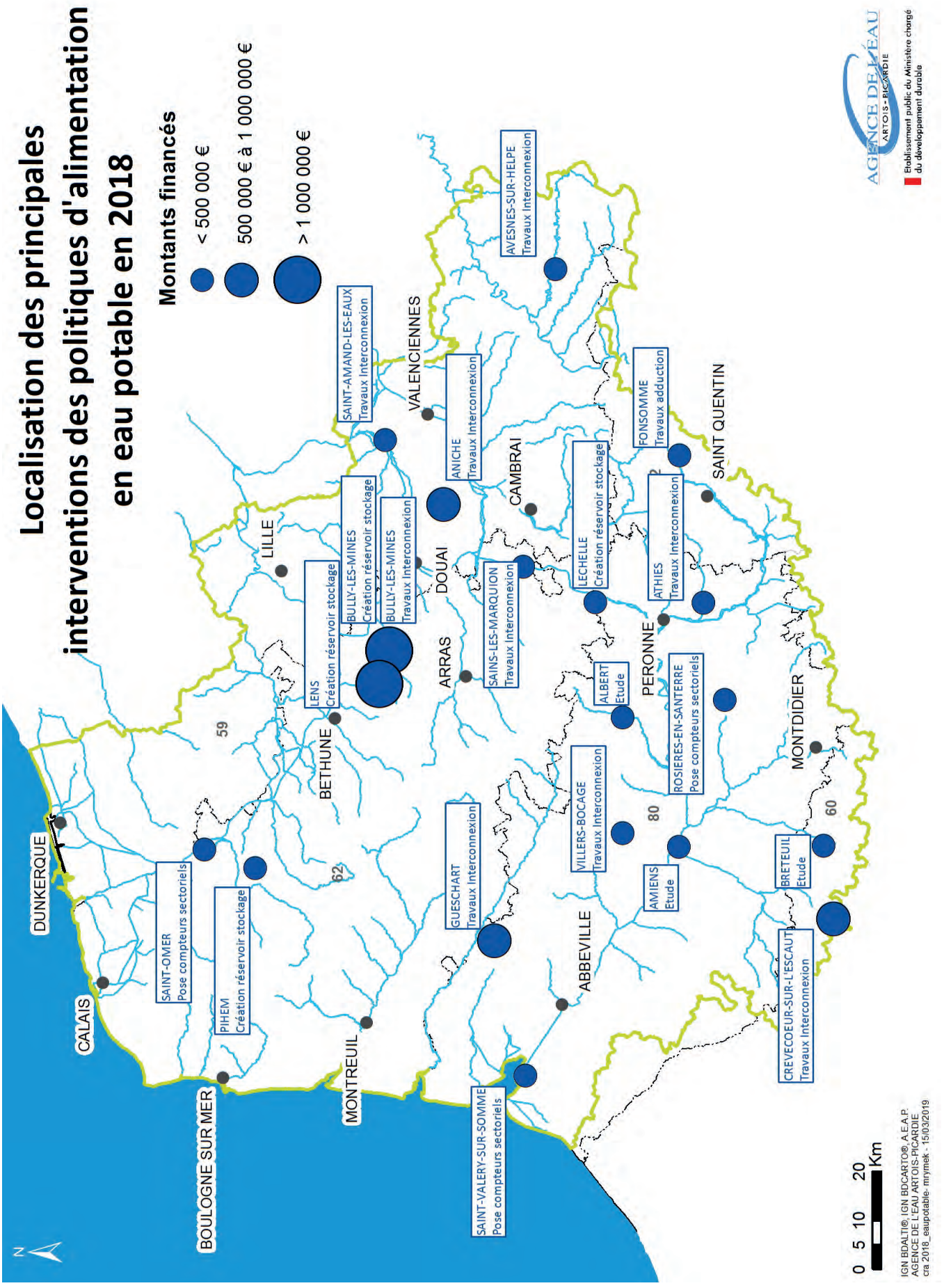

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE (RRPC)

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	10,551	5,483
TOTAL	**10,551**	**5,483**

L'ACTION EN BREF

125 conventions actives de partenariat avec les collectivités au 31/12/2018

4 632 logements et 16 200 habitants nouvellement raccordés

› Les résultats

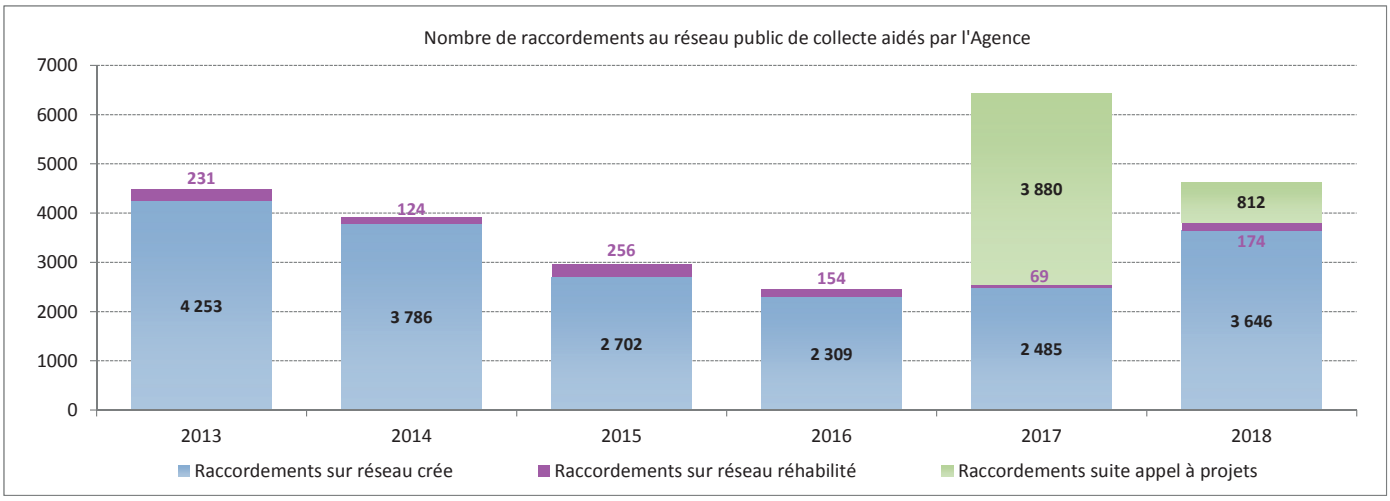

› Lancement d'un second Appel à projets RRPC dans les communes ORQUE du Bassin

Afin de redynamiser la politique RRPC, l'agence a lancé en 2017 un premier appel à projets concernant le raccordement des habitations situées dans les communes des Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE).

Les conditions d'éligibilité fixées dans le cadre de cet appel à projets ont permis au-delà des conditions classiques, de financer des travaux de raccordements sur des réseaux mis en service depuis plus de 2 ans.

Compte tenu du succès rencontré avec ce premier appel à projets, l'Agence a décidé de renouveler l'opération du 1er décembre 2017 au 17 août 2018. Ce second volet de l'appel à projets RRPC s'est traduit par l'engagement de 1,291 M€ de participations financières pour la réalisation de 812 raccordements soit l'équivalent de 2 840 habitants.

› Les réalisations RRPC

COB 2013-2018

Logements raccordés au titre du X^{ème} Programme

Nombre de logements raccordés en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	**9 000**	**13 000**	**17 000**	**21 000**	**25 000**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 484	**8 394**	**11 352**	**13 815**	**20 249**	**24 881**

Travaux de raccordement d'un particulier au réseau public de collecte

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les participations financières accordées en 2018 (hors réseaux d'eaux pluviales)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	**82,980**	**25,337**
Réseaux extension de collecte	*45,632*	*14,556*
Réseaux amélioration	*32,787*	*9,482*
Réseaux de transfert (OTEU)	*5,738*	*1,951*
Elimination eaux claires parasites	*-2,193*	*-0,879*
Mise en place autosurveillance	*0,725*	*0,165*
Branchements sous domaine public	*0,235*	*0,046*
Autres travaux	*0,057*	*0,015*
Etudes	**3,596**	**1,917**
Autres	**-0,146**	**-0,065**
TOTAL	**86,430**	**27,188**

L'ACTION EN BREF

Amélioration de 5 695 branchements existants

Création de 4 828 branchements

Elimination de 2 431 m³/jour d'eaux claires parasites

Les réalisations 2018

COB 2013-2018

Capacité de collecte et de transport créées/réhabilitées

Capacité en EH en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
80 000	**160 000**	**245 000**	**330 000**	**415 000**	**500 000**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
91 624	**179 784**	**273 560**	**363 060**	**444 456**	**481 279**

Extension d'un réseau de collecte

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2018

Amélioration du réseau de Bruay-La-Buissière (62)

Une étude de modélisation réalisée en 2017 sur le réseau d'assainissement de la commune de Bruay-La-Buissière en 2017 a mise en évidence la présence d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) issues de la nappe d'eau souterraine dans le réseau d'eaux usées. Or cette présence d'ECPP, évaluée à 926 m³ par jour perturbe le bon fonctionnement du système d'assainissement.

Compte tenu des résultats de cette étude, l'Agence a apporté en 2018 une participation financière de 0,165 M€ en vue de remplacer 168 mètres linéaires de réseau.

Ces travaux permettront également l'amélioration de 80 branchements ainsi que la réhabilitation de 6 regards.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES STATIONS D'EPURATION

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	**14,565**	**7,033**
Amélioration de stations	*6,725*	*3,048*
Création de stations	*6,151*	*3,488*
Remplacement de stations	*0,527*	*0,340*
Traitement/stockage des boues	*1,147*	*0,151*
Mise en place autosurveillance	*0,014*	*0,005*
Autres travaux	-	-
Etudes	**1,822**	**0,636**
Actions de communication	**-**	**-**
TOTAL	**16,386**	**7,669**

L'ACTION EN BREF

19 ouvrages ont été aidés en 2018

Augmentation des capacités de stockage et de traitement des boues de 0,7 tonnes de matières sèches par jour

Les ouvrages aidés en 2018

En 2018, l'Agence a soutenu financièrement :

- *11 améliorations de stations ;*
- *9 créations de stations dont 5 de type filtre planté de roseaux, 3 de type boues activées, et 1 équipée de disques biologiques ;*
- *1 ouvrage dédié spécifiquement au traitement et au stockage des boues issues de l'épuration (Urvilliers (02)*

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2018

Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Chepy (80)

La station d'épuration actuelle de Chepy ne dispose pas d'une capacité suffisante pour traiter les surcharges hydrauliques de temps de pluie ainsi que les nombreuses mises en charge des réseaux. Cette sous-capacité de l'ouvrage entraine une situation de non-conformité récurrente pour cette agglomération d'assainissement.

Pour remédier à cette situation, l'Agence a apporté 0,953 M€ de participations financières sur un total de 1,588 M€ de travaux qui consisteront en la construction d'une nouvelle station de type filtre planté de roseaux dimensionnée pour le traitement des effluents de 2 400 équivalents habitants soit le double de la station actuelle, et de faire face à une pluie de type mensuelle

Crédit photo : Philippe FRUTIER Altimage

Les indicateurs Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

2 indicateurs du contrat d'objectifs permettent de suivre l'état d'avancement du respect de la mise aux normes au titre de la Directive ERU, des stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents habitants

Le premier est un indicateur de résultats : il renseigne sur le nombre de stations d'épuration classées non conformes par les services de la police de l'eau à la fin de l'année N-1.

COB 2013-2018

Nombre de stations de plus de 2000 EH **restant à mettre en conformité en fin d'année** au titre de la directive eaux résiduaires urbaines, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013, et tenant compte du délai de déclaration de conformité par les services de police de l'eau de l'Etat. (NB : Un an de décalage dans l'obtention de la donnée).

Cibles	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non-conformes prioritaires	**2**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stations nouvellement non-conformes	**6**	**4**	**3**	**2**	**1**	**1**
Échéance ERU 2013	**6**	**5**	**5**	**4**	**2**	**1**
Échéance ERU 2017	Bassin Artois-Picardie non concerné					

Réalisations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non-conformes prioritaires	**2**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Stations nouvellement non-conformes	**5**	**6**	**3**	**3**	**4**	**3**	
Échéance ERU 2013	**1**	**6**	**6**	**2**	**2**	**2**	
Échéance ERU 2017	Bassin Artois-Picardie non concerné						

Au 31/12/2017, il reste donc à mettre en conformité :

- *3 stations nouvellement non conformes (Auchy, Courcelles les Lens, Roye)*
- *2 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg, Le Crotoy)*

Ces 5 stations déclarées non conformes par les services de la police de l'eau à fin 2016 ont toutes désormais bénéficié d'une aide de l'Agence, et sont en attente d'être déclarées conformes.

Le second est un indicateur de moyens : il renseigne sur le nombre de stations d'épuration restant à aider par l'Agence au 31/12 de l'année pour leur mise en conformité.

COB 2013-2018

Nombre de STEP de plus de 2000 EH nouvellement non-conformes ou à échéance 2013 **restant au 31/12/N à aider par l'agence** à être en conformité, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013.

Cibles	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non-conformes prioritaires restant à aider par l'Agence	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence	**3**	**2**	**1**	**1**	**1**	**0**
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence	**5**	**4**	**2**	**1**	**0**	**0**
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence	Bassin Artois-Picardie non concerné					

Réalisations	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non conformes prioritaires restant à aider par l'Agence	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence	**3**	**3**	**3**	**3**	**3**	**0**
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence	**5**	**2**	**2**	**1**	**0**	**0**
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence	Bassin Artois-Picardie non concerné					

Au 31/12/2018, conformément à l'objectif fixé, toutes les stations de plus de 2 000 EH qui figuraient en 2013 sur la liste de non-conformité ERU ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour leur mise en conformité.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Les stations d'épuration mises en service en 2018

12 stations d'épuration ont été mises en services en 2018 dont :

- *11 stations résultant d'une création pour une capacité totale de 10 957 équivalents habitants*
- *1 station résultant d'une réhabilitation pour une capacité totale de 2 570 équivalents habitants*

La répartition géographique de ces stations est présentée sur la carte ci-dessous.

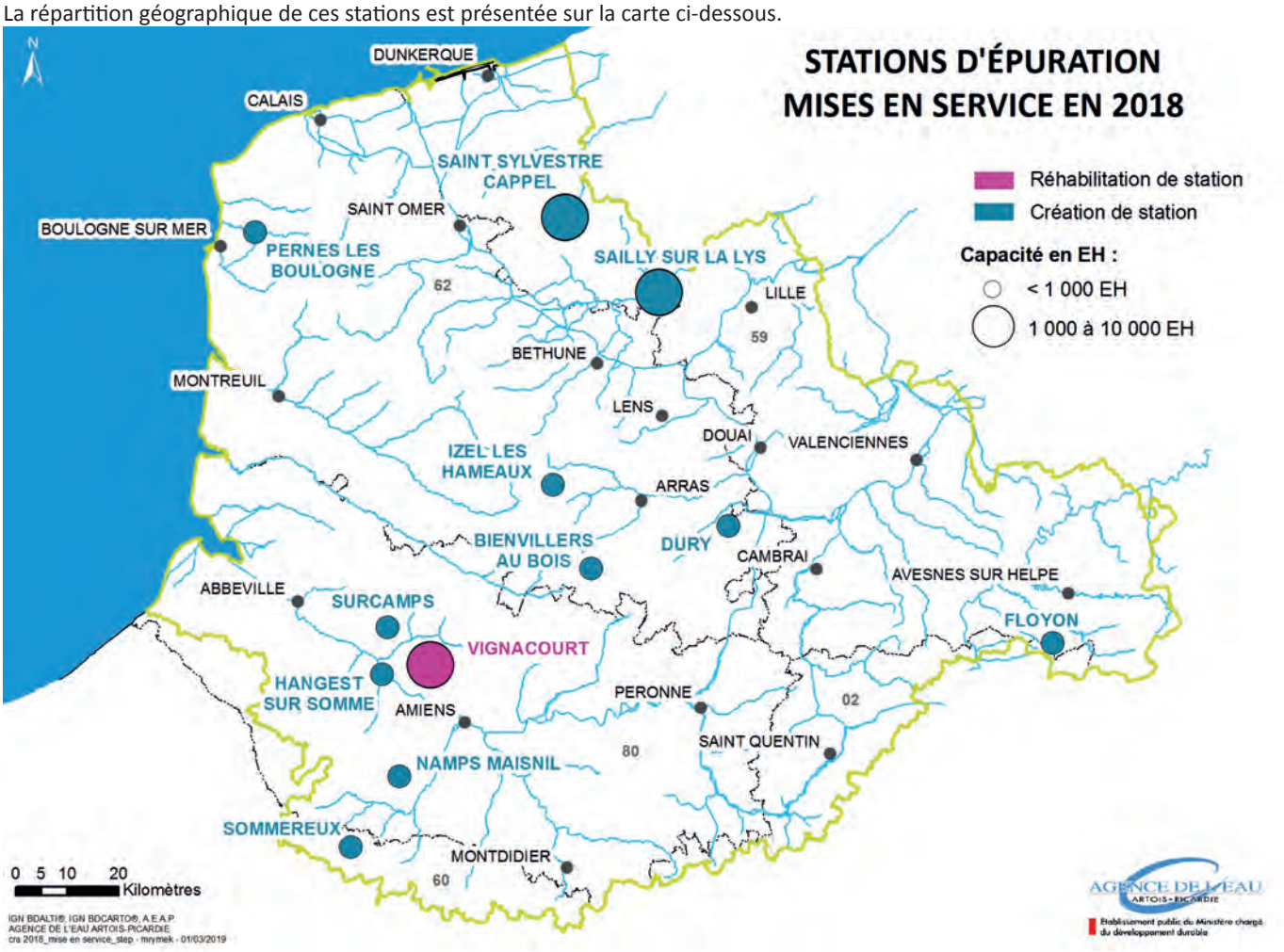

Un exemple d'inauguration de station d'épuration en 2018

STATION D'EPURATION DE SOMMEREUX (60)

Type de station : *Filtre planté de roseaux*

Capacité : *500 équivalents habitants*

Mise en service : *31 janvier 2018*

Inauguration : *30 mai 2018*

Aide agence : *0,257 M€*

Inauguration de la station d'épuration de Sommereux le 30 mai 2018

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE

L'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrage publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution d'origine domestique dont le rejet au milieu naturel a été évité, et peut être modulée pour tenir compte du respect des prescriptions réglementaires et techniques.

En 2018, l'Agence a versé 24,001 M€ de primes pour épuration :

- *6,500 M€ au titre de l'acompte sur la prime 2018*
- *17,501 M€ au titre du solde de La prime 2017 corrections faites des réductions pour solde*

Rejet d'eau épurée à Marquette-lez-Lille

Des flux de pollutions en diminution

Les flux de pollution entrant en station sont en augmentation pour l'année de fonctionnement 2017 par rapport à l'année de fonctionnement 2016 pour la DCO (+3,1%), DBO5 (+5,6%), azote réduit (+3,6%) et phosphore (+3,5%). Seuls les MES sont en diminution (-3,8%).

Cependant, comme les taux d'élimination ont progressé pour l'ensemble des paramètres, il en résulte une diminution des flux de pollution rejetés au milieu naturel comme l'illustre le tableau ci-contre.

Flux rejetés au milieu (En T/j)	2016	2017	Evolution 2016/2017
MES	**8,70**	**6,20**	**-28,7%**
DCO	**30,70**	**27,30**	**-11,1%**
DBO_5	**5,00**	**4,30**	**-14,0%**
NR	**4,90**	**4,40**	**-10,2%**
P	**1,00**	**0,90**	**-10,0%**

Bilan des stations des collectivités territoriales au titre de l'année de fonctionnement 2017

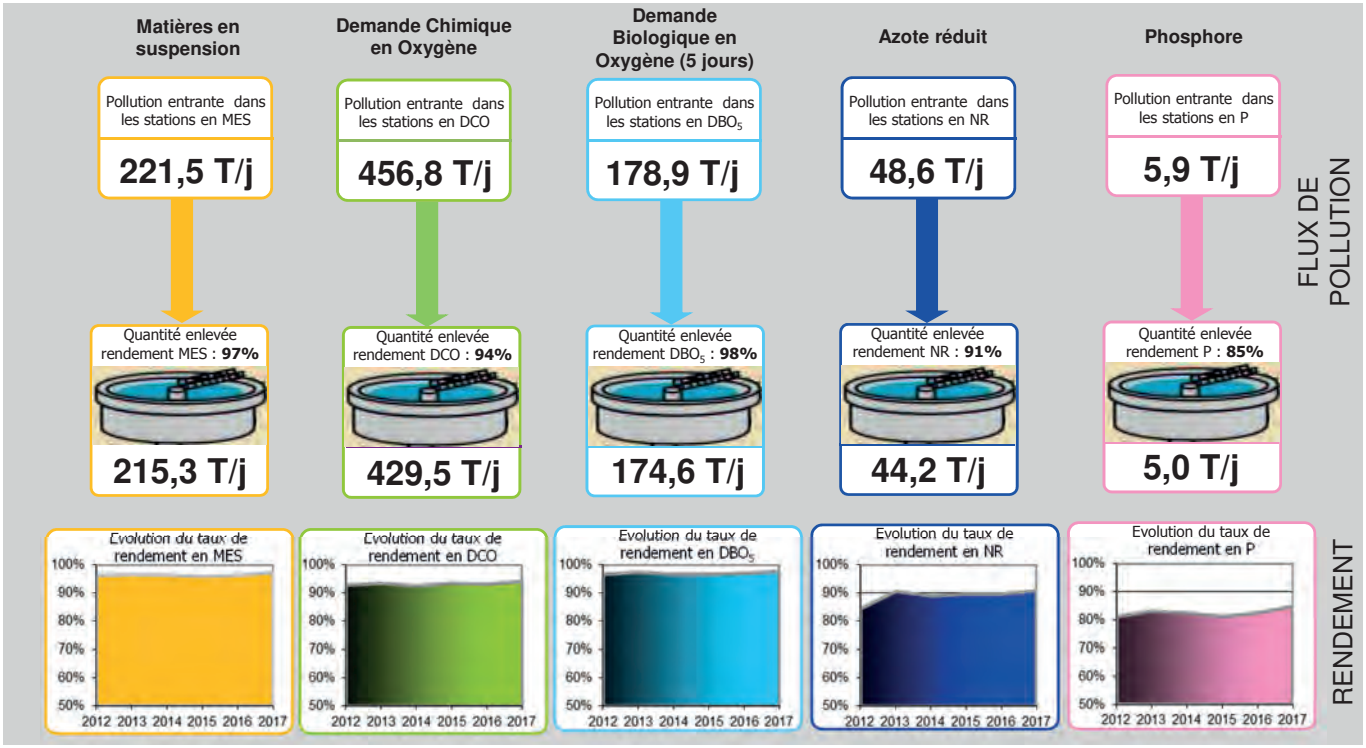

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

› Les stations d'épuration

En 2018, l'Agence a apporté 0,007 M€ de participations financières pour l'installation de dispositifs d'autosurveillance sur les 3 ouvrages d'épuration suivants :

- *la lagune d'Estrées (59), avec la mise en place des équipements nécessaires à la mesure des débits en entrée*
- *la station d'épuration de Douai (59) avec l'équipement pour la réalisation de prélèvements pour analyse des eaux issues du trop-plein*
- *la station de Sainte-Marie Kerque (62) avec l'acquisition de 2 préleveurs automatiques portatifs*

A ces dossiers d'autosurveillance, s'ajoutent les dispositifs que l'Agence finance désormais systématiquement lors de toute construction ou reconstruction de stations d'épuration.

Sur les 255 stations d'épuration supérieures ou égales à 2000 Eh que compte le bassin Artois-Picardie, une seule reste aujourd'hui à équiper.

	STEP > ou = à 2 000 EH à autosurveillance mise en œuvre (MAS signé ou en cours de finalisation)	
	Nombre de STEP	Nombre de EH
Point 0 : en 2012	**246**	**6 211 870**
en 2013	**239**	**5 974 950**
en 2014	**241**	**6 067 300**
en 2015	**245**	**6 087 470**
en 2016	**247**	**6 564 601**
en 2017	**249**	**6 086 816**
en 2018	**254**	**6 120 583**
Objectif : en 2018	**totalité des STEP du bassin (255 à fin 2017)**	**6 114 066**

	Système d'assainissement > ou = à 10 000 EH avec scénario SANDRE 3.0	
	Nombre	Capacité de STEP correspondant
Point 0 : en 2012	**0**	**0**
en 2013	**1**	**10 000**
en 2014	**13**	**2 348 700**
en 2015	**37**	**3 343 400**
en 2016	**75**	**3 787 940**
en 2017	**82**	**4 651 040**
en 2018	**98**	**5 203 883**
Objectif : en 2018	**103**	**5 653 940**

Canal débitmétrique de sortie de station et préleveur

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Les réseaux d'assainissement

La mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement se termine :
Tous les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 Eh sont équipés depuis 2012, et il reste à à fin 2018, à équiper 1 seul système d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh sur les 155 existants.

En 2018, l'Agence a apporté 0,165 M€ de participations financières pour l'équipement en autosurveillance de 24 déversoirs d'orage.

COB 2013-2018

Autosurveillance des agglomérations d'assainissement

Taux d'agglomérations > 2 000 EH et < 100 000 EH aidées à être équipées

Cible (en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
47%	**54%**	**67%**	**79%**	**89%**	**100%**

Réalisations

2013	2014	2015	2016	2017	2018
46,8%	**49,0%**	**50,3%**	**87,9%**	**97,4%**	**98,1%**

Métrologie : Sonde de hauteur à ultrasons

Agglomérations d'assainissement ≥ à 2 000 EH et < à 10 000 EH

	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs stations en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Ayant équipé leurs stations en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	**156**	**724 930**					**139**	**657 210**	**70**	**382 313**
en 2013	**158**	**760 010**	**2**	**9 000**	**4**	**20 500**	**141**	**685 610**	**74**	**402 813**
en 2014	**153**	**758 630**	**5**	**16 000**	**1**	**4 000**	**142**	**697 680**	**75**	**406 813**
en 2015	**155**	**755 280**	**1**	**7 000**	**3**	**13 700**	**145**	**697 630**	**78**	**420 513**
en 2016	**150**	**768 580**	**0**	**0**	**2**	**13 300**	**145**	**697 630**	**80**	**433 813**
en 2017	**155**	**791 683**	**2**	**11 000**	**2**	**15 333**	**149**	**764 433**	**151 (*)**	**772 183**
en 2018	**156**	**791 750**	**0**	**0**	**2**	**12 500**	**154**	**787 200**	**153**	**774 750**
Objectif : en 2018							**155**	**791 683**	**155**	**791 683**

(*) : en 2012 l'Agence n'avait pas connaissance des agglos non concernées par l'autosurveillance réseaux.
Cette connaissance ayant évolué, les agglomérations non concernées ont été intégrées dans l'indicateur 2017

Agglomérations d'assainissement > ou = à 10 000 EH

	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs stations en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Ayant équipé leurs stations en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	**103**	**5 653 940**					**99**	**5 330 940**	**99**	**5 495 340**
en 2013	**102**	**5 461 340**	**1**	**35 000**	**9**	**874 000**	**98**	**5 289 340**	**98**	**5 302 740**
en 2014	**103**	**5 462 620**	**0**	**0**	**3**	**195 800**	**99**	**5 369 620**	**100**	**5 406 173**
en 2015	**102**	**5 430 173**	**0**	**0**	**0**	**0**	**100**	**5 389 840**	**100**	**5 406 173**
en 2016	**102**	**5 430 173**	**0**	**0**	**5**	**351 767**	**100**	**5 389 840**	**100**	**5 406 173**
en 2017	**100**	**5 322 383**	**0**	**0**	**1**	**15 700**	**100**	**5 322 383**	**100**	**5 322 383**
en 2018	**100**	**5 333 383**	**1**	**165 000**	**4**	**422 000**	**100**	**5 333 383**	**100**	**5 333 383**
Objectif : en 2018					**100**	**5 322 383**	**100**	**5 322 383**	**100**	**5 322 383**

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions		Montant des travaux	Montant des participations financières
PAR TYPE D'OPERATIONS	**LP 115 - Traitement des eaux pluviales :**	**45,023**	**13,314**
	Gestion des eaux de pluie urbaines	*27,534*	*5,842*
	Bassins de pollution	*17,023*	*7,357*
	Etudes	*0,236*	*0,086*
	*Animation**	- *0,008*	- *0,006*
	Actions de communication	*0,238*	*0,036*
	LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales* :	**- 3,910**	**- 1,276**
	Amélioration des réseaux	*1,107*	*0,678*
	Réseau de transfert (OTEU)	*0,112*	*0,067*
	*Elimination des eaux claires parasites**	- *5,256*	- *2,102*
	Autres travaux	*0,127*	*0,082*
TOTAL		**41,113**	**12,038**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde*

L'ACTION EN BREF

683 202 m² de surfaces imperméabilisées déraccordées du réseau unitaire d'assainissement par les collectivités et les industriels raccordés

Création de 16 421 m³ de capacités supplémentaires de bassins de stockage restitution

Les interventions en 2018

L'Agence est intervenue en 2018 dans le cadre de la politique de gestion des eaux pluviales, en apportant une aide financière à la réalisation :

- *de 5 études (diagnostiques, de zonages…)*
- *de travaux préventifs via le recours à des techniques permettant l'infiltration totale ou partielle des eaux de pluie (noues, enrobés poreux…), permettant le déraccordement de 683 202 m² de surfaces imperméabilisées, dont 203 409 m² pour les collectivités et 479 793 m² pour les industriels,*
- *de travaux curatifs via la réalisation de 9 bassins de stockage/restitution d'une capacité totale de 16 421 m³.*

Exemple de noue

	Surface en m² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Collectivités	Surface en m² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Industriels raccordés	Nombre de bassins de stockage-restitution financés aux Collectivités		Capacité en m³ financée de bassins de stockage-restitution aux Collectivités
			Réalisations	Prévisions	
Point 0 : financé par l'agence au titre du 9ème programme	**1 500 000**		**46**		**77 887**
en 2013	**1 000 045**	**0**	**7**	10	**6 035**
en 2014	**208 199**	**52 190**	**11**	13	**12 410**
en 2015	**210 472**	**65 800**	**4**	13	**9 700**
en 2016	**454 243**	**415 274**	**10**	12	**11 335**
en 2017	**665 990**	**314 962**	**8**	12	**23 246**
en 2018	**203 409**	**479 793**	**9**	10	**16 421**
TOTAL	**2 742 358**	**1 328 019**	**49**	**70**	**79 147**
Objectif: financé par l'agence au titre du Xème programme	**1 800 000**		**70**		**100 000**

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2018

Déraccordement et gestion écologique des eaux pluviales urbaines de la ville de Caudry (59)

Dans le cadre de l'appel à projets " Déraccordement et gestion écologique des eaux pluviales urbaines " lancé par l'Agence en 2018, la ville de Caudry a déposé un projet de requalification d'un ancien centre commercial en Eco-quartier.

L'ensemble des bâtiments et des parkings du centre commercial étaient connectés au réseau unitaire de la ville.

Le projet est de requalifier cet ancien espace imperméabilisé en constituant un maillon dans la trame verte de l'agglomération avec une gestion durable et intégrée des eaux pluviales via notamment une noue paysagère, un massif d'infiltration et des puits d'infiltration.

La ville de Caudry a choisi de valoriser les espaces libres en développant les surfaces végétalisées, en implantant des hélophytes dans la noue de récupération des eaux et en conservant les franges paysagères, supports de biodiversité.

Des plantations d'arbres et d'arbustes supportant les milieux humides participeront à l'évacuation des eaux. Ils seront plantés au niveau de la noue paysagère.

Les rejets d'eaux de temps de pluie via les déversoirs d'orage étant un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état au niveau de cette agglomération, l'Agence a répondu favorablement en accordant 0,561 M€ d'aides pour ce projet.

La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation de travaux d'aménagement urbains, l'Agence s'est engagée en 2018 dans différentes opérations de sensibilisation avec :

- *L'organisation avec l'ADOPTA de 2 conférences débats à Lille (59) : L'une le 26 juin avec pour thème « on roule sur l'eau » sur les chaussées à structure réservoir au CAUE qui a réuni 76 participants. L'autre le 20 novembre pour la présentation de logiciels de dimensionnement des techniques alternatives à la MEL qui a réuni 111 participants ;*
- *L'organisation avec l'ADOPTA, d'une journée de sensibilisation à la gestion durable des eaux pluviales le 18 octobre à l'Agence pour l'association des maires du Pas de Calais qui a réuni 36 participants.*

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	**0,953**	**0,599**
SATESE	**0,558**	**0,199**
SATEP	**0,094**	**0,017**
TOTAL	**1,606**	**0,814**

› Activité 2018 des SATESE, SATEP

L'assistance technique départementale peut être apportée aux communes rurales dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants ou aux groupements de communes rurales de moins de 15 000 habitants pour lesquels plus de la moitié de la population fait partie des communes rurales éligibles (décret n°2007-1868 du 26/12/2007).

Elle comporte :

Les **SATESE** qui sont en charge :

- *de l'assistance au service d'assainissement collectif pour le diagnostic des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, et d'assurer un suivi régulier de ces ouvrages ;*
- *de la validation et de l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;*
- *de l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux.*

Les **SATEP** qui sont en charge :

- *de l'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi ;*
- *de l'accompagnement sur la connaissance et l'amélioration des performances des réseaux afin de répondre aux exigences du décret 2012-97 du 27/01/12.*

› Activité des Services d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages (SATEGE) en 2017

Les SATEGE (Services d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages) sont des pôles d'expertise et de conseil dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement qui ont été créés, par décision ou agrément préfectoral, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, afin de suivre la filière des épandages en agriculture des effluents urbains, industriels et agricoles.

Les **SATEGE** du Bassin, que l'Agence a aidé financièrement à hauteur de 0,545 M€ en 2017 et 0,594 M€ en 2018, comptaient 13 agents (pour un total de 10,4 ETP) à la fin de l'année 2017. Ces agents suivent :

- *1 900 unités de production (stations d'épuration, industries, élevage, plate-forme de compostage…) ;*
- *plus de 343 000 ha (soit environ 24% des surfaces agricoles utiles du Bassin) susceptibles de recevoir des épandages d'effluents;*
- *plus de 6 000 agriculteurs-utilisateurs.*

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Dans le cadre usuel de leurs activités, Les SATEGE ont en 2017 :

- *mené un travail de fond relatif à la saisie des informations et à l'assistance technique aux acteurs de la filière (cette mission représente à elle seule 40% de temps d'activité annuel des SATEGE) ;*
- *rédigé un bilan annuel départemental pour chacun des départements de la Somme, du Nord et du Pas de Calais.*

Au sein de ces 3 départements, les SATEGE ont également :

- *émis 55 avis techniques relatifs aux plans d'épandage (y compris les dossiers d'importation ;*
- *réalisé 435 analyses d'effluents organiques.*

Leur communication auprès des acteurs de terrain a fait peau neuve. Le Bullet'info bisannuelle sous format papier a laissé place à Promag, une newsletter tri-annuelle destinée aux acteurs de la filière des épandages d'effluents urbains et industriels. Une communication plus ciblée est également prévue à destination des agriculteurs-utilisateurs et éleveurs via les moyens de communication usuels des chambres d'agriculture (articles de presse, page Facebook, site Internet…).

L'activité interne des SATEGE continue d'être marquée par la centralisation de données relatives aux épandages d'effluents organiques dans l'outil informatique SYCLOE, financé par l'Agence.

A la fin de l'année 2018 :

- *la quasi-totalité des plans d'épandage des stations d'épuration urbaines et des industries et des épandages annuels correspondant étaient intégrés dans SYCLOE. Plusieurs plans d'épandage d'effluents industriels doivent cependant encore être centralisés ;*
- *près de 700 plans d'épandage des effluents d'élevage étaient intégrés soit 118 000 ha. Un travail important reste à faire pour les plans d'épandage élevages qui sont estimés à 4 300 ;*
- *11 300 analyses d'effluents organiques et près de 16 000 analyses de sols étaient centralisées par les SATEGE depuis 5 ans dans l'outil.*

	Nb d'unités urbaines et industrielles soumises à plan d'épandage et à un suivi annuel	% d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du plan d'épandage dans SYCLOE	% de plans d'épandage d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nb d'ha compris dans les plans d'épandage intégrés dans SYCLOE	% d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du suivi annuel dans SYCLOE	% de suivis annuels d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nb d'ha compris dans les suivis annuels intégrés dans SYCLOE	Nb d'exploitations agricoles soumises à un plan d'épandage	% de plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE	Nb d'ha compris dans les plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE
Point 0 : 31/12/11	**311**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**NC**	**NC**	**0**	**0**
Au 31/12/13	**319**	**39,18%**	**24,76%**	**18 627**	**0%**	**0%**	**0**	**4 000**	**3,30%**	**27 443**
Au 31/12/14	**363**	**69,70%**	**51,79%**	**66 749**	**0%**	**0%**	**0**	**4 750**	**5,71%**	**47 953**
Au 31/12/15	**313**	**90,00%**	**84,00%**	**109 677**	**74%**	**13%**(1)	**1 678**	**4 620**	**7,50%**	**64 548**
Au 31/12/16	**303**	**97,70%**	**92,70%**	**189 635**	**94%**	**92%**	**12 445**	**649**(2)	**27,40%**	**87 631**
Au 31/12/17	**324**	**98,00%**	**96,00%**	**192 632**	**82%**	**73%**	**16 352**	**4 330**(3)	**11,50%**	**89 396**
Au 31/12/18	**318**	**99,40%**	**98,70%**	**242 419**	**95%**	**85%**	**20 273**	**4 330**(3)	**13,50%**	**100 876**
Objectif 31/12/18		**100%**	**100%**		**100%**	**100%**				

(1) les messages SANDRE Bilan ayant été transmis en fin d'année, ils seront intégrés par les SATEGE dans SYCLOE en 2016

(2) depuis 2016 les dossiers en ICPE soumis à déclaration ne sont plus obligés de transmettre la cartographie de leur plan d'épandage à l'Etat. Ils ne peuvent donc plus être intégrés dans SYCLOE de façon systématique. 649 Installations classées pour l'environnement d'Elevage ont un plan d'épandage soumis à Autorisation ou Enregistrement.

(3) estimations

Les SATEGE ont commencé à valoriser ces données dans le cadre de leurs bilans départementaux des épandages, d'études ou de thèmes de réflexion (pression d'épandage, synthèse des analyses de sols, statistiques sur les pratiques d'épandage…).

A noter également qu'en 2017-2018, les SATEGE ont été impliqués dans la mise en œuvre des Zones vulnérables (participation aux groupes de travail, fourniture de références, communication auprès des acteurs de terrain…) et qu'ils ont réalisé un travail de fond pour remettre à jour les guides méthodologiques relatifs au plan d'épandage et au suivi des épandages qui ont été diffusé en 2018.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	**8,599**	**3,658**
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	*8,599*	*3,658*
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	*0,000*	*0,000*
Etudes	**0,015**	**0,007**
Animation	**0,031**	**0,013**
TOTAL	**8,645**	**3,678**

L'ACTION EN BREF

Aide à la conformité de 848 installations

87 conventions de partenariat avec les collectivités sont actives au 31/12/2018

› Les réalisations dans le cadre de l'ANC

L'Agence apporte des participations financières pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, qui présentent un risque sanitaire ou environnemental. En 2018, 848 installations ont été aidées pour la réalisation de travaux de mise en conformité.

COB 2013-2018

Assainissement Non Collectif (ANC)

Nombre d'installations d'assainissement non collectif aidées par l'Agence de l'eau dans l'année à être réhabilitées

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
550	**630**	**740**	**910**	**1 080**	**1 090**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
662	**738**	**741**	**853**	**666**	**848**

Installation d'un dispositif ANC

LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

Depuis 2005, à la demande de l'Etat, les Agences de l'eau ont pris le relais du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) et apportent des financements complémentaires aux communes rurales dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable.

L'ACTION EN BREF

6,81 M€ consacrés à la solidarité urbain-rural

162 dossiers concernés

Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité urbain-rural

En 2018, 6,808 M€ d'aides spécifiques à destination des communes rurales ont été versées par l'Agence. Ces aides, qui ont concerné 162 dossiers, ont été réparties comme suit :

- *4,130 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,*
- *1,320 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et les installations d'assainissement non collectif,*
- *1,358 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.*

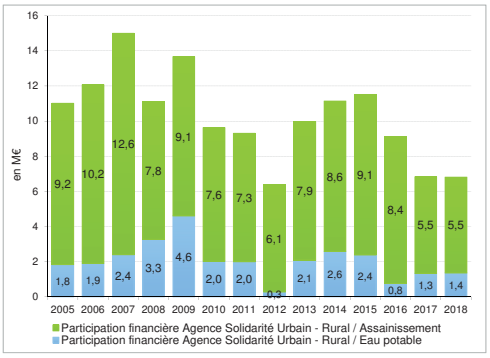

Depuis la reprise de ce dispositif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a engagé 143,534 M€ de subventions spécifiques à destination des communes rurales. La diminution des subventions attribuées en 2017 et 2018 au titre de la solidarité urbain-rural s'explique par les nouvelles modalités d'aides adoptées en juin 2016 concernant l'ANC, qui ne prévoient plus de dispositions spécifiques à destination des communes rurales.

La localisation des interventions financées au titre de la solidarité urbain-rural

128 communes concernées en 2018

- **4 dans l'Aisne**
- **43 dans le Nord**
- **2 dans l'Oise**
- **54 dans le Pas-de-Calais**
- **25 dans la Somme**

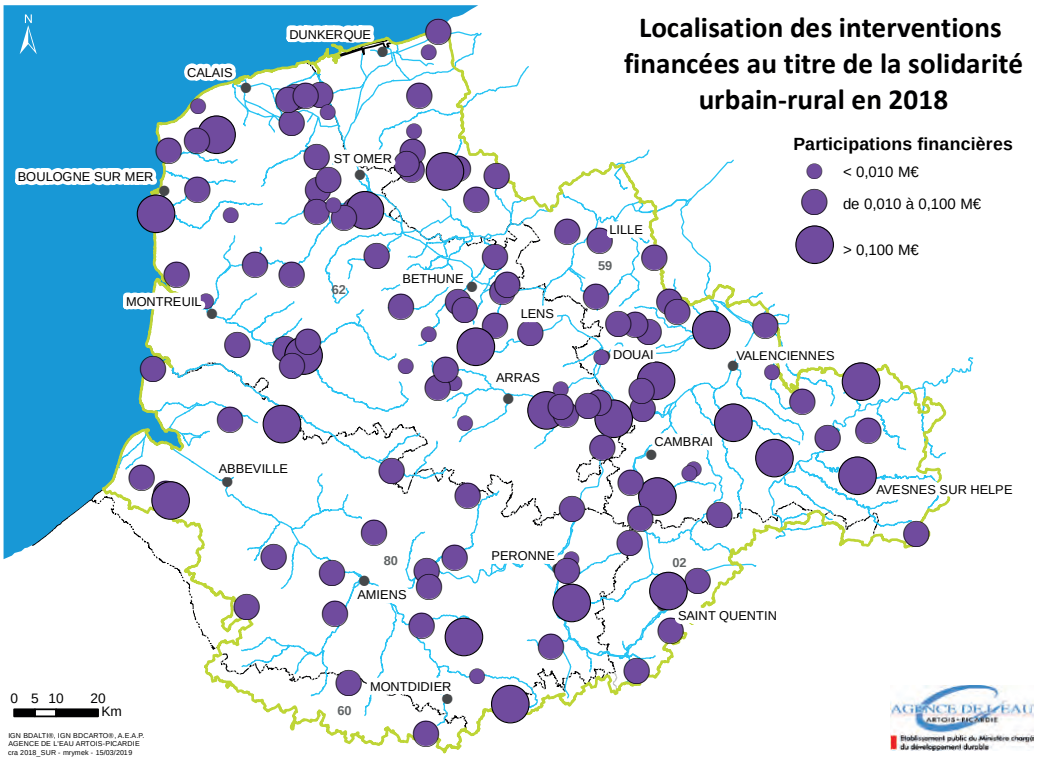

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LES ECONOMIES D'EAU

LES ECONOMIES D'EAU

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Economies d'eau en industrie :	**6,504**	**1,111**
Economies d'eau collectivités :	**36,662**	**15,506**
*Etudes préalables aux travaux**	*-0,118*	*-0,059*
Récupération d'eau de pluie	*0,342*	*0,049*
Remplacement de canalisations au rendement insuffisant	*36,438*	*15,516*
Recherches de fuites (Etudes et acquisition du matériel nécessaire)**	**3,584**	**2,480**
TOTAL	**46,750**	**19,097**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*
*** Le matériel nécessaire à la recherche de fuites comprend les poses de compteurs sectoriels et les prélocalisateurs acoustiques*

L'ACTION EN BREF

100 Km de canalisations d'eaux potables remplacées

160 compteurs sectoriels posés

› Appel à projets économies d'eau

Après le succès rencontré par les appels à projets " économies d'eau " lancés en 2016 puis en 2017, l'Agence a décidé de lancer un nouvel appel à projets sur ce thème.

Ce troisième appel à projets " économies d'eau " 2017-2018 s'est traduit par le dépôt de 35 dossiers, pour un montant total de 12,6 M€ de participations financières.

Il permettra une fois les travaux réalisés, de remplacer une centaine de kilomètres de canalisations d'eau potable dont le rendement est aujourd'hui insuffisant, ce qui se concrétisera par l'économie de 274 000 m^3.

Au global, les 3 appels à projets " fuites " lancés auront permis d'économiser 1% des prélèvements en eau du Bassin.

› Les volumes économisés en 2018

		Année 2018	
Améliorations des performances de réseaux	LP25	Nombre d'études patrimoniales et diagnostics de réseau	**15**
		Nombre de poses de compteur	**160**
		Nombre d'études de recherche de fuites	**4**
Opérations d'économies d'eau	Collectivités (LP21)	Nombre d'opérations	**2**
		Capacité en m^3 des bassins de réemploi d'eau	**5**
	Industrie (LP13)	Nombre d'opérations	**10**
		Volume d'eau potable économisé (m^3/jour)	**550**

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Les participations financières accordées en 2018 par type d'interventions

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	**42,769**	**13,430**
Traitement biologique	*2,226*	*0,715*
Traitement physico-chimique	*2,011*	*1,408*
Prétraitement	*21,735*	*7,270*
*Lutte pollution accidentelle**	*- 0,031*	*- 0,020*
*Recyclage intégral**	*- 0,060*	*- 0,166*
Recyclage partiel	*0,065*	*0,042*
Opération collective	*0,471*	*0,183*
Restructuration des réseaux	*0,929*	*0,312*
Mise en place autosurveillance	*0,068*	*0,026*
Travaux économies d'eau	*6,504*	*1,111*
Autres travaux	*8,852*	*2,550*
Etudes	**0,748**	**0,446**
Assistance technique aux industriels	**0,446**	**0,177**
Animation	**-**	**-**
TOTAL	**43,964**	**14,053**

** Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

Les 70 dossiers d'investissement aidés par l'Agence en 2018 permettront d'éviter le rejet de :

6,33 kg/jour de composés organohalogénés

1,25 kg/jour de métaux toxiques

1 888 kg/jour de matières oxydables

669 kg/jour de matières en suspension

Les interventions de l'Agence en 2018

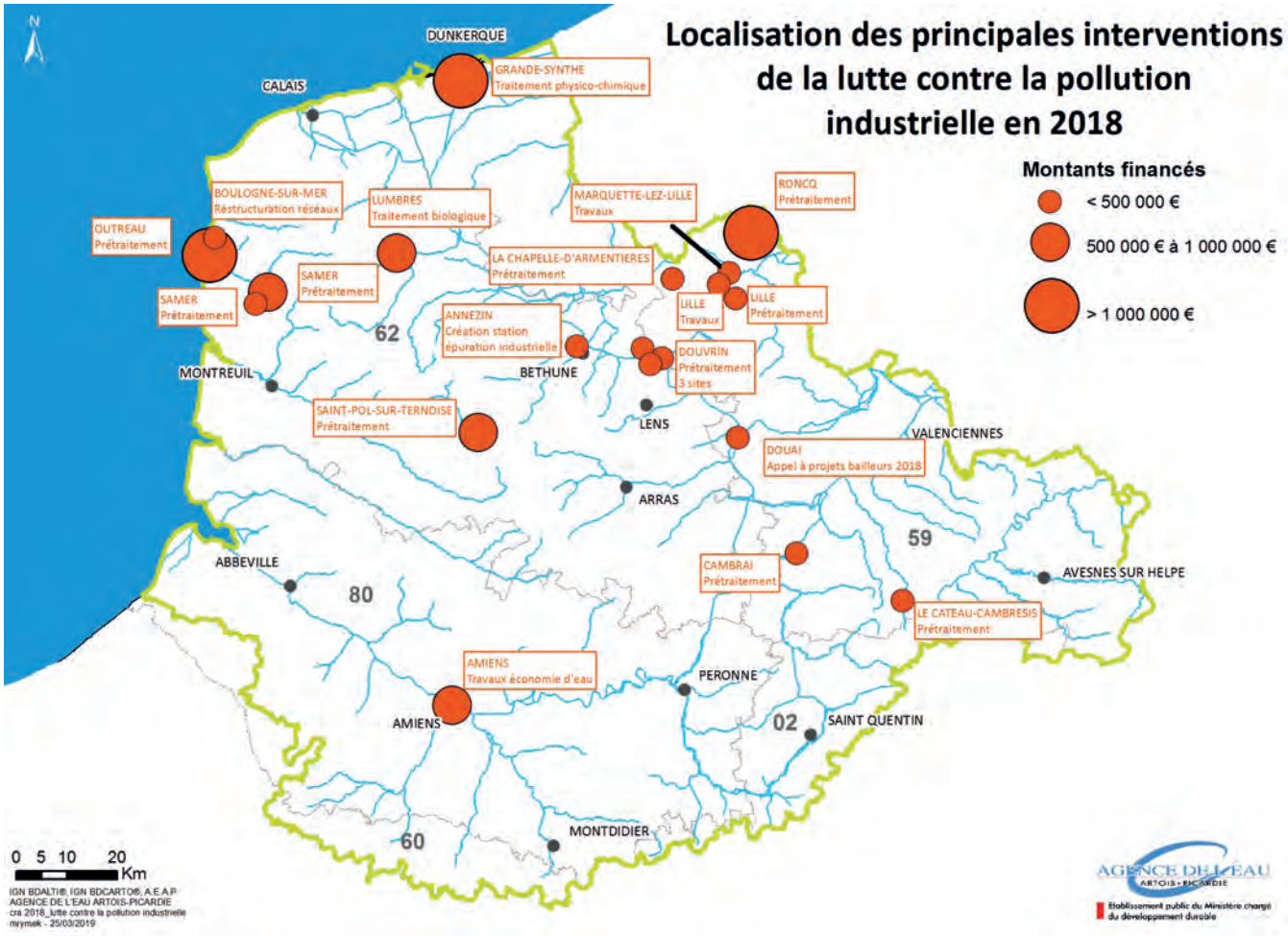

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des activités économiques, l'Agence a financé 115 dossiers (hors assistance technique) dont 70 dossiers d'investissements.

Les investissements se sont essentiellement portés en 2018 sur la mise en place de dispositifs de prétraitement qui représentent 14 dossiers et la moitié des participations financières accordées.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2018

Mise en place d'un prétraitement des eaux de process sur un site industriel basé à Saint-Pol-sur-Ternoise (62)

Une entreprise agro-alimentaire implantée à Saint-Pol-sur-Ternoise, connait ponctuellement des difficultés à respecter ses normes de rejets à la station d'épuration. Or cette dernière est proche de sa limite de capacité, et ne peut accepter de flux supplémentaires.
A la suite d'une étude préalable, cette entreprise a donc sollicité l'Agence pour la mise en place d'une unité de prétraitement physico-chimique qui lui permettra de respecter sa convention de rejet tout en développant son activité sur le site.

Après étude du dossier, l'Agence a décidé d'aider cette entreprise dans la mise en place d'un prétraitement de ses eaux de process en apportant 0,571M€ de participations financières sur un total de travaux estimé à 0,843M€. Le dispositif mis en place consistera en :

- *une homogénéisation des effluents par la mise en communication des 2 cuves tampon existantes (1100 et 800 m^3),*
- *la reprise par station de pompage à débit régulé et le tamisage des effluents,*
- *le traitement chimique par injection de coagulant et de floculant avec régulation de pH si nécessaire,*
- *la séparation des boues produites par un système de flottateur en eau pressurisé.*

Les effluents prétraités transiteront par une unité d'autosurveillance avant d'être rejetés au réseau collectif d'eaux usées pour être pris en charge par la station d'épuration.

Une fois réalisés, ces travaux permettront d'éviter le rejet de 416 kg par jour de matières oxydables et de 35 kg par jour de matières azotées.

L'impact environnemental des dossiers aidés en 2018

COB 2013-2018

Demande chimique en oxygène

Rapport entre la quantité annuelle (KG/an) de DCO (Demande Chimique en Oxygène) rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-1 sur la quantité rejetée l'année N-2.
Une diminution de la pollution se traduira par un rapport inférieur à 1.

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<1	**<1**	**<1**	**<1**	**<1**	**<1**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,01	**0,87**	**0,39**	**0,73**	**1,12**	**1,03**

Un site industriel sur le bassin Artois-Picardie

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Les opérations collectives

Les opérations collectives visent à lutter contre les pollutions dispersées générées par les petites entreprises et l'artisanat.

En 2018, la politique « opérations collectives » par branche d'activité menée par l'Agence s'est traduite principalement par le versement d'aides auprès :

- *de pressings (8 dossiers – 0,061 M€)*
- *de peintres en bâtiment (16 dossiers – 0,057 MM€)*
- *de pisciculteurs (2 dossiers – 0,100 M€).*

	Investissement		Animation	
	Nombre d'établissements	Montant de l'aide financière accordée (M€)	Nombre d'opérations collectives engagées	Montant de l'aide financière accordée (M€)
en 2013	**9**	**0,049**	**5**	**0,127**
en 2014	**33**	**0,224**	**1**	**0,004**
en 2015	**16**	**0,125**	**3**	**0,099**
en 2016	**18**	**0,133**	**3**	**0,201**
en 2017	**13**	**0,150**	**0**	**0,000**
en 2018	**26**	**0,219**	**0**	**0,000**
TOTAL	**115**	**0,900**	**12**	**0,431**
Objectif	**100**		**8**	

Les sites et sols pollués

Dans le cadre de la gestion / réhabilitation des sites et sols pollués, l'Agence a accordé 0,475 M€ d'aides pour le financement de 2 opérations de travaux :

- *La réhabilitation du site d'une ancienne teinturerie à Don (59) située sur une aire d'alimentation de captages. Ces travaux d'un montant estimé à 1,800 M€ bénéficient d'une participation financière de l'Agence d'un montant total de 0,324 M€.*
- *La réhabilitation du site d'une ancienne teinturerie à Villeneuve d'Ascq (59) qui pourrait potentiellement impacter le champ captant d'Hempempont. Ces travaux d'un montant estimé à 0,503 M€ bénéficient d'une participation financière de l'Agence d'un montant total de 0,151 M€. Ils permettront une reconversion du site en tant qu'espace naturel.*

	Aides de l'agence aux Etudes		Aides de l'agence aux Travaux	
	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)
TOTAL 9e Programme	**124**	**0,490**	**6**	**2,150**
en 2013	**3**	**0,057**	**1**	**0,025**
en 2014	**1**	**0,113**	**0**	**0,000**
en 2015	**1**	**0,015**	**1**	**0,026**
en 2016	**3**	**0,025**	**0**	**0,000**
en 2017	**1**	**0,012**	**0**	**0,000**
en 2018	**0**	**0,000**	**2**	**0,475**
TOTAL	**9**	**0,222**	**4**	**0,526**
Objectif : sites aidés au cours du Xème programme	**15**		**5**	

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	**23,282**	**12,448**
PCAE - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	*0,976*	*0,707*
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	*7,661*	*3,563*
PEA	*0,105*	*0,105*
MAEC	*4,434*	*4,434*
Primes agriculture biologique	*1,669*	*1,669*
Phytosanitaires non agricoles	*0,444*	*0,194*
Actions agricoles dans les ORQUES	*0,075*	*0,037*
Expérimentations	*1,704*	*0,989*
Autres interventions	*6,216*	*0,750*
Etudes :	**2,671**	**1,806**
Pollutions diffuses	*0,100*	*0,007*
*Soutien agriculture bio et agroforesterie**	*-0,005*	*-0,001*
Maintien agriculture en zones humides	*2,576*	*1,800*
Animation :	**1,571**	**0,940**
Pollutions diffuses	*1,073*	*0,431*
Soutien agriculture bio et agroforesterie	*0,498*	*0,509*
TOTAL	**27,524**	**15,194**

**Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers*

L'ACTION EN BREF

2,5 M€ engagés pour le financement de 40 dossiers dans le cadre des appels à projets agriculture biologique et ECOPHYTO 2

29 communes aidées pour l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage de produits phytosanitaires

› Les aides dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) est un dispositif entré en vigueur au 01/01/2015 qui se substitue au Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

Le nombre d'exploitations aidées dans le cadre du PVE puis du PCAE (hors partie mise aux normes – Ex PMBE) est repris dans le tableau ci-dessous.

	PVE (jusqu'à fin 2014) puis PCAE hors partie mises aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées par l'ensemble des financeurs	PVE (jusqu'à fin 2014) puis PCAE hors partie mise aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées avec une participation financière de l'Agence	
		réalisations	prévisions
En 2013	**315**	**109**	65
En 2014	**120**	**61**	65
En 2015	**206**	**97**	65
En 2016	**766**	**340**	65
En 2017	**470**	**138**	65
En 2018	**419**	**189**	75
TOTAL	**2296**	**934**	**400**
Objectif		400	

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Nombre d'hectares de SAU aidés via les MAE/MAEC et le PEA par l'ensemble des financeurs
En 2013	**19 524**
En 2014	**5 229**
En 2015	*
En 2016	*
En 2017	*
En 2018	*
TOTAL	**24 753**
Objectif	

COB 2013-2018

MAEC ou programmes spécifiques

Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales ou d'un programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence, dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique en hectares chaque année.

Cible SAU (en hectares)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	**1 000**	**4 000**	**7 000**	**8 000**	**10 000**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 700	**3 135**	*	*	*	*
dont agri-bio					
40	**103**	*	*	*	*

*Les engagements PEA sont terminés depuis fin 2014 et les données relatives aux MAEC ne sont plus disponibles depuis l'exercice 2015.

Appel à projets agriculture biologique

	Nb d'exploitations agricoles biologiques dans le Bassin Artois-Picardie	Nn d'exploitations agricules biologiques dans les communes à enjeu eau	Nombre d'hectares de SAU en agriculture biologique dans le Bassin
Point 0 : en 2012	**340**	**150**	**7 600**
En 2013	**383**	**181**	**10 076**
En 2014	**395**	**186**	**10 602**
En 2015	**450**	**218**	**12 519**
En 2016	**530**	**244**	**15 999**
En 2017	**625**	**281**	**18 700**
En 2018	**Disponible en janvier 2020**		
Objectif 2018	**600**	**300**	**18 000**

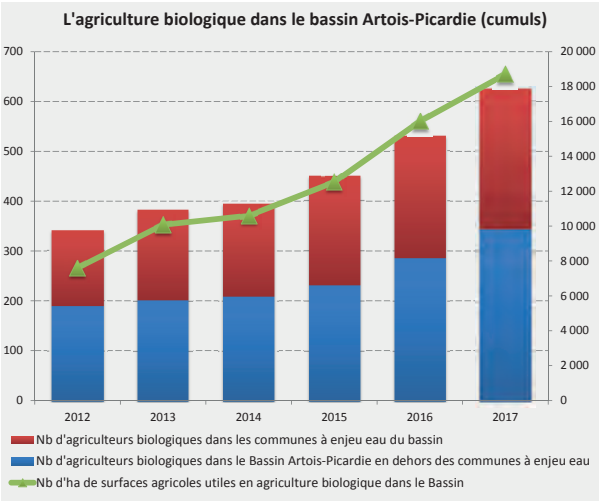

L'Agence de l'eau Artois-Picardie lance chaque année depuis 2014, un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable.

Les aides attribuées sont complémentaires aux dispositifs existants et doivent permettre de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets d'envergure régionale et/ou présentant un caractère pilote très innovant pour le développement de l'agriculture biologique.

En 2018, l'Agence a soutenu 11 dossiers (études et travaux) dans le cadre de cet appel à projets, en engageant un total de 1,787 M€ de subventions.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE PAR L'AGENCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2018

Extension d'un site de stockage de légumes racines biologiques innovant et optimisé pour une conservation long-terme (carotte et oignon)

Parmi les 11 dossiers reçus en 2018 dans le cadre de l'appel à projets agriculture biologique, figure le projet d'un groupe d'entreprises spécialisées depuis 10 ans dans la production et la mise en marché de légumes frais. Ce dernier souhaite aujourd'hui se développer davantage dans les productions en agriculture biologique.

Pour cela, cette structure envisage d'investir dans un outil de conditionnement et de collecte des légumes racines biologiques afin :

- *de relocaliser la production de légumes racines biologiques que la structure allait jusqu'à présent chercher en partie dans les pays voisins (Belgique, Pays-bas, Allemagne, Royaume-Uni)*
- *de relocaliser une partie de son activité de conditionnement, confiée jusqu'alors à des prestataires*
- *de faire évoluer ses infrastructures de stockage pour être en phase avec les besoins du marché et être en mesure de pouvoir assurer, pour les agriculteurs biologiques partenaires, le stockage long-terme de leurs productions biologiques.*

Compte tenu de la dynamique positive en faveur de l'agriculture biologique qui en résultera (possible conversion à l'avenir d'autres agriculteurs en bio du fait des débouchés offerts) et de l'impact favorable sur la ressource en eau que représente la substitution de l'Agriculture conventionnelle par l'Agriculture Biologique l'Agence a accepté de soutenir financièrement ce dossier en attribuant 0,269 M€ de subventions.

› Ecophyto II

L'objectif de cet appel à projets de l'Agence consiste à faire émerger de nouveaux partenaires et de donner plus d'impact à des projets collectifs pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les maîtres d'ouvrage concernés rassemblent aussi bien des groupes d'agriculteurs que des acteurs économiques, des collectivités ou des organismes de développement agricoles.

29 dossiers ont été déposés par 16 maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'appel à projets 2018 « réduisons l'utilisation des phytosanitaires dans le bassin Artois-Picardie » ou ECOPHYTO II. A ces dossiers, s'ajoute 1 dossier déposé dans le cadre d'ECOPHYTO II 2017 qui avait dû faire l'objet d'un report en raison de la non fourniture par le maître d'ouvrage de certaines pièces dans les délais impartis.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

L'évolution des ventes globales de produits phytosanitaires

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité de substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances avec un taux de RPD max)	419 369	522 096	643 273	1 501 080	2 213 089	1 968 895
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD médian)	2 991 639	3 644 626	5 435 207	2 189 468	2 426 573	2 743 326
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD min)	18 654	19 393	23 030	18 346	12 418	11 348
TOTAL	3 429 662	4 186 115	6 101 510	3 708 894	4 652 080	4 723 569

La lutte contre l'utilisation des pesticides à usage non agricoles

La loi 2014-110 du 06/02/2017 dite « loi Labbé » interdit aux communes depuis le 01/01/2017 d'utiliser des produits phytosanitaires, mais prévoie des exceptions concernant l'entretien des cimetières, des terrains de sports ainsi que de certaines voiries difficiles d'accès.

Compte tenu de l'enjeu important pour la ressource en eau, l'Agence accompagne les communes qui souhaiteraient s'engager vers des objectifs encore plus ambitieux en abandonnant totalement l'utilisation de produits phytosanitaires.

En 2018, 0,194 M€ de subventions ont ainsi été accordées par l'Agence pour aider 29 communes à acquérir des désherbeurs thermiques, mécaniques ou encore à réaliser des études diagnostiques.

Matériel de désherbage thermique (Par pulvérisation d'eau chaude)

LA PARTICIPATION DE L'AGENCE AUX MANIFESTATIONS LIEES A L'EAU

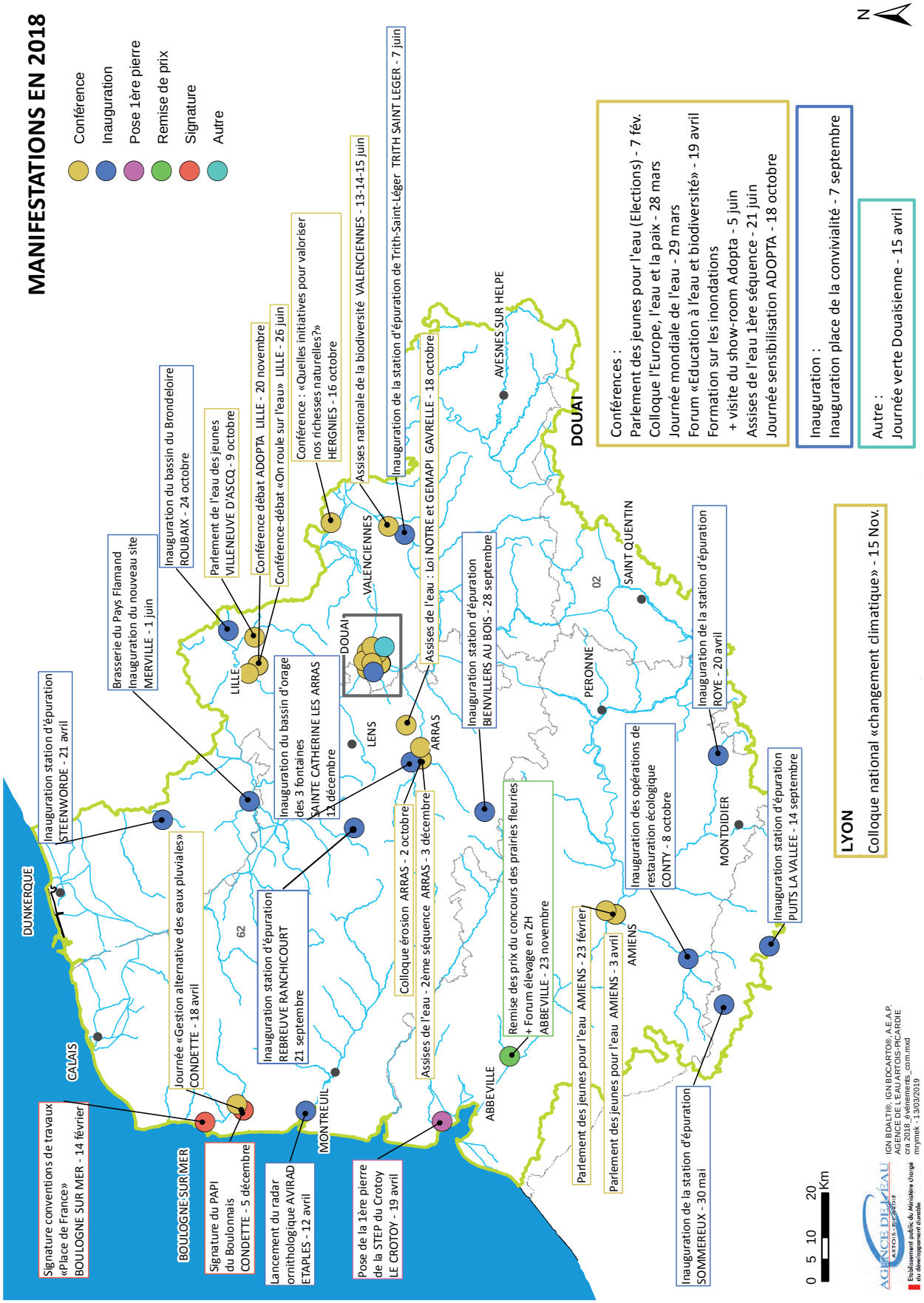

L'ACTION INTERNATIONALE

Les participations financières accordées en 2018

Données en M€

Type d'interventions	Montant total des travaux	Montant des participations financières Agence
X330 - Coopération décentralisée	**3,959**	**1,665**
X331 - Coopération institutionnelle	**8,769**	**0,467**
TOTAL	**12,728**	**2,132**

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Les Agences de l'eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire par Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent s'en inspirer et l'adapter, en nouant des partenariats avec des organismes de bassin étrangers, et en participant à de grandes manifestations internationales ou européennes sur le thème de la gestion de l'eau.

L'ACTION EN BREF

12 jumelages de coopération internationale dont 7 actifs au 31/12/2018

Les jumelages noués entre l'Agence et des organismes de Bassin étrangers

A fin 2018, l'Agence de l'eau Artois-Picardie compte 12 jumelages en cours dont 7 sont actifs avec les pays suivants : le Maroc, la Pologne, la Bulgarie (bassin est égéen), la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et le Pérou.

	Nombre de jumelages en cours	Nombre de jumelages nouveaux décidés	Nombre de visites ou missions effectuées dans le cadre d'un jumelage
	8 au 31/12/2012		
En 2013	**8**	**2**	**5**
En 2014	**10**	**0**	**4**
En 2015	**10**	**0**	**5**
En 2016	**11**	**1**	**5**
En 2017	**11**	**0**	**4**
En 2018	**12**	**1**	**6**
Total			**29**
Objectif	**11 à fin 2018**	1 nouveau jumelage par an pour 2013, 2014 et 2015	5 visites par an soit 30 visites sur la période du Xe PI

6 visites se sont tenues en 2018 dans le cadre des jumelages :

- *Jumelage du Parlement des Jeunes du Bassin Artois Picardie avec la Bulgarie : Ecole écologique en France aux vacances de Pâques, Ecole écologique en Bulgarie aux vacances d'été,*
- *Ecole écologique au Maroc : Dans le cadre de l'accord jeunesse Escaut/Sébou,*
- *Mission en Arménie : Renouvellement de l'accord de coopération,*
- *Mission en Géorgie : Signature de l'accord de coopération,*
- *Mission en Bulgarie : Intervention lors d'une conférence organisée par l'ambassade de France,*
- *Mission en Bulgarie : Développement du futur plan de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau.*

L'ACTION INTERNATIONALE

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La politique d'action internationale menée par l'Agence de l'eau est légitimée en ce qui concerne la coopération décentralisée par la loi OUDIN-SANTINI du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'ACTION EN BREF

38 dossiers de coopération décentralisée aidée en 2018 qui permettront à 97 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'assainissement et à 124 500 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau

Les opérations financées par l'agence en 2018

En 2018, l'Agence a accordé 1,665 M€ d'aides financières pour la réalisation au sein de 16 pays différents situés sur 3 continents de projets parmi lesquels :

- *L'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable au travers de la création ou de la rénovation de puits, de forages ou de pompes permettant de garantir un accès à une eau saine même en période de sécheresse*
- *La construction de réservoirs d'eau potable*
- *L'installation de latrines, WC ou extension du réseau d'assainissement*
- *La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement*
- *La mise en place de services de collecte des déchets afin de prévenir les risques de contamination des sources*
- *La formation de responsables pour la gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures*
- *Le développement de système de traitement des eaux, simples et peu onéreux adaptés aux paramètres du pays (Bio-filtres à sable…)*

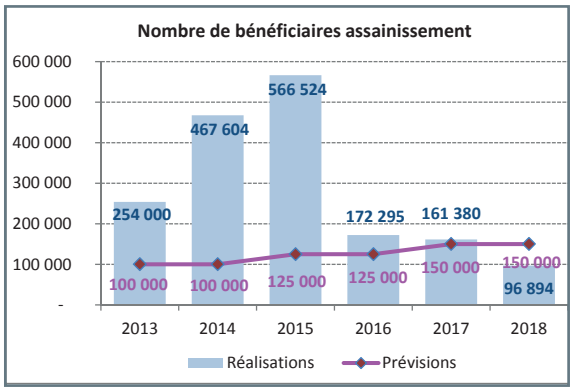

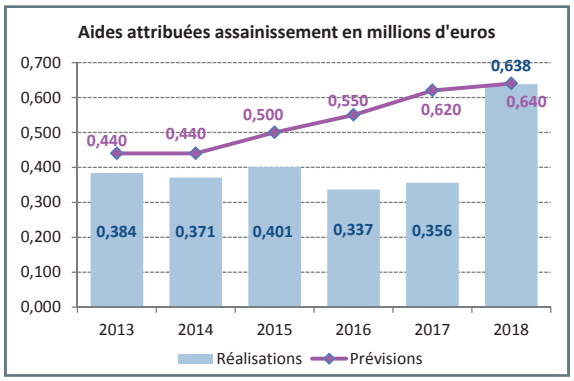

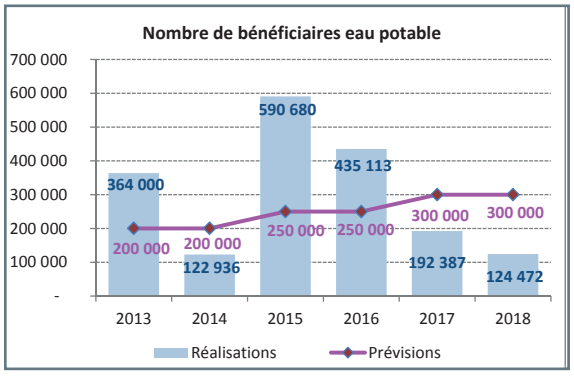

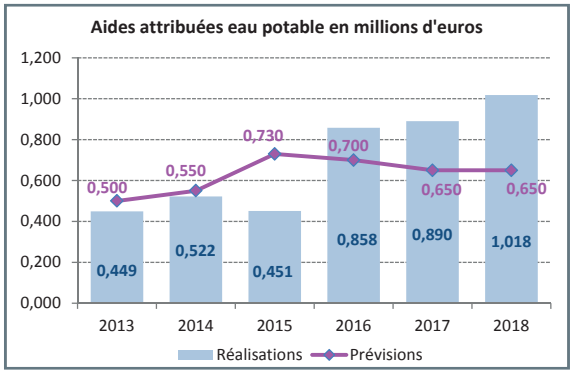

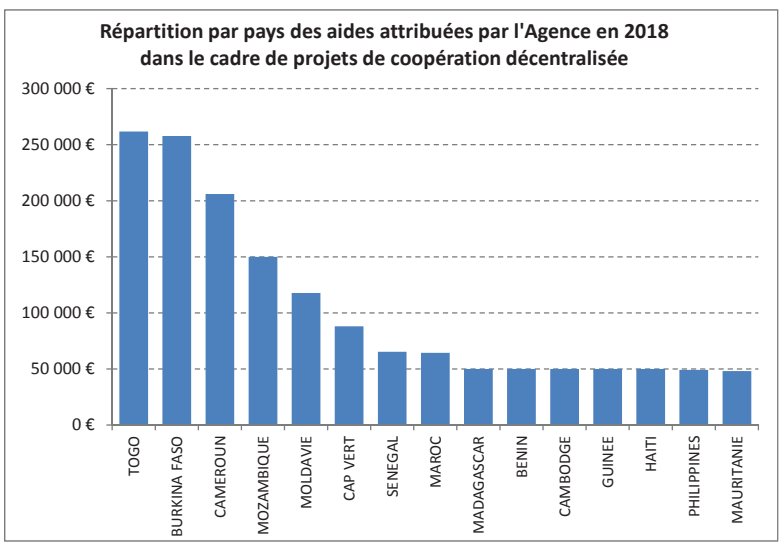

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2018

Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les habitants des villages de la commune de Lobo au Cameroun

Les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont très difficiles pour les 5 000 habitants des villages de la commune de Lobo au Cameroun. Les sources d'approvisionnement les plus proches sont en effet situées à 1 heure de marche pour un enfant, ne sont pas protégées et sont souvent taries. Les ruisseaux, utilisés en complément situés en bas fond, sont pollués.

Dans ces villages, il n'existe aucun mode d'approvisionnement en eau potable, pas même sous forme commercialisée.

Le projet présenté par l'association « Experts solidaires » vise à améliorer durablement l'accès à l'eau, ainsi que les pratiques d'assainissement et d'hygiène de ces 5 000 habitants au moyen de :

- *la création de 5 points d'eau, avec 5 comités de gestion et un service de maintenance des pompes*
- *la formation et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène*
- *l'installation d'une latrine écologique à fosse simple et ventilée permettant une valorisation en agriculture.*

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, l'Agence a répondu favorablement à la demande d'aide de l'association, en attribuant 50 000€ de participations financières.

Crédit photo : expert solidaire

Approvisionnement actuel en eau potable : Utilisation des ruisseaux en bas fond

Crédit photo : expert solidaire

Approvisionnement futur en eau potable : 5 points d'eau de ce type seront créés

LE PRIX DES SERVICE DE L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

L'Agence rend compte annuellement depuis 1994, de l'évolution du prix moyen de l'eau sur le bassin.

Taux de réponse et représentativité

L'Agence demande chaque année à l'ensemble des communes du bassin de lui communiquer la tarification applicable aux services de l'eau sur leur territoire.

En 2018, 2 206 communes ont envoyé des données permettant à l'enquête « observatoire du prix de l'eau » de couvrir 98% de la population du bassin, un chiffre stable par rapport à 2017

Prix moyen des services de l'eau sur le bassin Artois-Picardie en 2018

En 2018, le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement par m³ pour le bassin est de 4,58 € TTC, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2017.

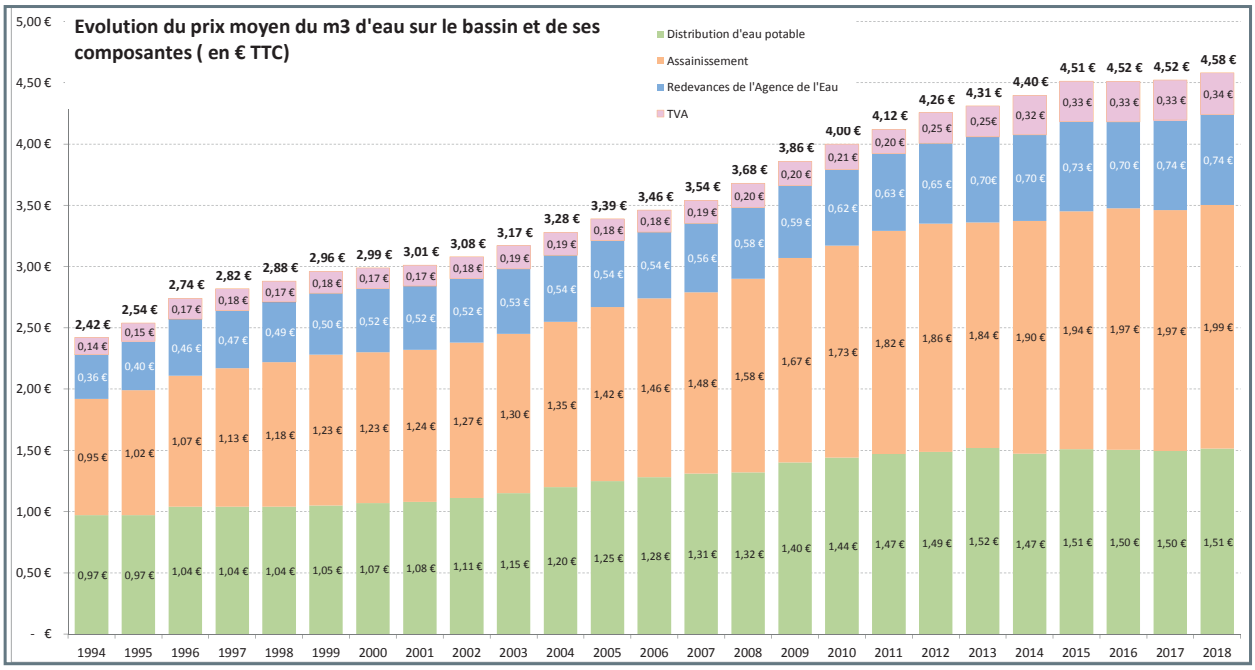

Décomposition et comparaison du prix moyen par département

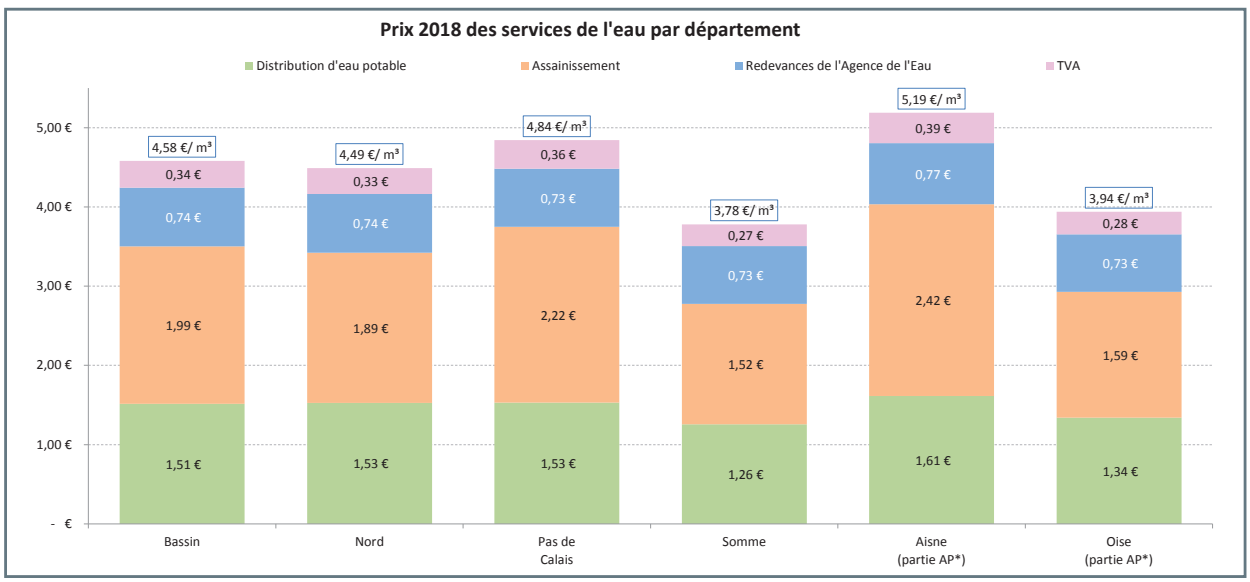

Évolution de la facture du prix des services de l'eau et de l'assainissement des ménages

Pour 2018, la facture standard annuelle des services de l'eau et de l'assainissement d'un ménage du Bassin Artois-Picardie s'établit à 549,31 € pour 120 m³ consommés . Cela représente 1,75 % du budget moyen d'un ménage.

Toutefois, le prix de l'eau est ressenti différemment en fonction du nombre de personnes d'un ménage du fait de la partie fixe (abonnement), non proportionnelle à la consommation. C'est pourquoi, afin de mieux mesurer ce que la facture d'eau et d'assainissement représente dans le budget de chacun, une étude de la facture d'eau a été effectuée selon la composition du ménage.

Ainsi, une personne vivant seule devrait recevoir une facture moyenne de 179,90 € TTC en 2018 pour 30 m³ consommés. Cela représente un coût ressenti de 6,00 € TTC par m³ soit 1,42 € de plus que le prix moyen des services de l'eau.

De la même manière, elle a montré qu'une famille nombreuse (2 adultes + 4 enfants), dont la consommation estimée est de 175 m³ devrait recevoir une facture moyenne de 775,06 € TTC pour l'année 2017, soit 4,43 € TTC par m³. Le prix ressenti est ici inférieur au prix moyen des services de l'eau de 0,15 € par m³.

A titre d'information, est présentée ci-dessous l'évolution, sur la période 2000-2018, du prix des services de l'eau en comparaison avec l'inflation générale des prix.

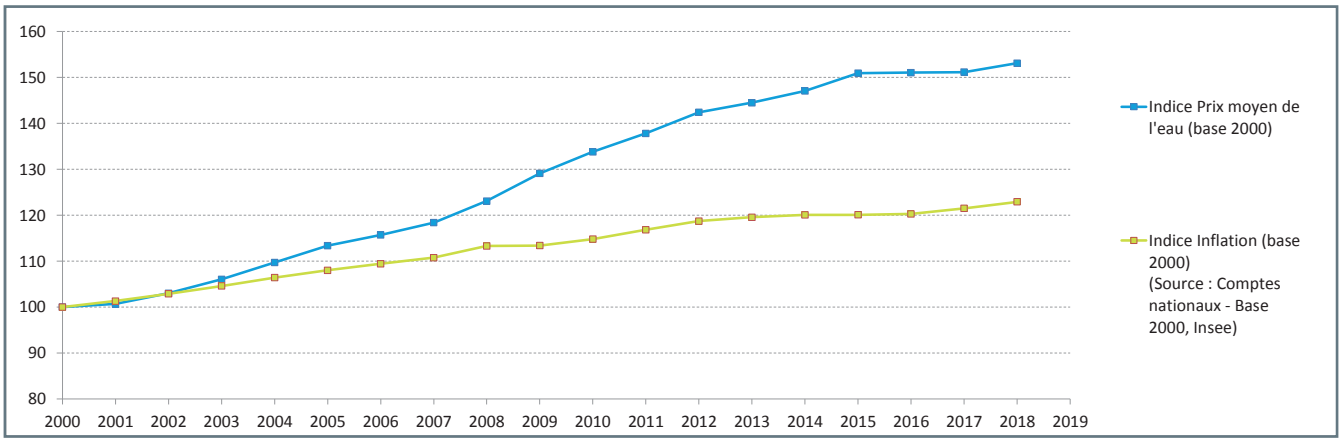

Retrouvez toutes les données sur le prix des services de l'eau pour chaque commune du bassin sur le site de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, rubrique « Prix des services de l'Eau »
http://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/le-prix-de-leau-par-commune

*La consommation standard est fixée par l'INSEE à 120 m³ par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). C'est ainsi une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain qui n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

LES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont perçues auprès des usagers (collectivités, consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a instauré 7 types de redevances (pollution de l'eau, prélèvement sur la ressource en eau, modernisation des réseaux de collecte, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau, pollutions diffuses et protection du milieu aquatique) qui visent à établir une tarification incitative pour chaque type d'usage de l'eau afin d'orienter le comportement des usagers dans le sens d'une réduction des pollutions et des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour chacune des redevances, la LEMA définit le cadre d'application (assujettis, exonérés), les modalités de calcul de l'assiette, en fixe le seuil de perception et le tarif plafond.

La loi de finances initiale pour 2012 porte de nouvelles dispositions sur ces tarifs plafonds avec pour objectifs de rendre la tarification plus incitative pour certaines redevances et réduire le déséquilibre de contribution entre catégories d'usagers.

Les tarifs appliqués tenant compte de ces nouvelles orientations ont été adoptés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 Octobre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin pour le 10ème Programme d'Intervention 2013-2018.

En 2015, une révision de programme a été engagée sur la base de nouvelles prévisions de recettes de redevances élaborées à partir des données d'assiettes constatées sur les années d'activité 2008 à 2013. Le dispositif tarifaire et de zonage a été révisé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 octobre 2015, après avis conforme du Comité de Bassin pour la période 2016-2018 du 10ème programme d'intervention.

En 2017, la liste des communes situées dans la zone à « enjeu eau potable » et donc concernées par un zonage à taux majoré de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été adaptée pour tenir compte des communes nouvellement créées (délibération n°17-A-003 du Conseil d'Administration du 28 février 2017).

Adoption du 11ème Programme d'Intervention :

Les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances du 11ème programme d'intervention pour la période 2019-2024 ont été adoptés par le Conseil d'Administration, après avis conforme du Comité de Bassin, en séances du 5 octobre 2018.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS :

- 3 299 formulaires de déclaration adressés aux redevables
- 92 % de formulaires télédéclarés représentant 99% du montant total des redevances perçues
- 99,7% des points de prélèvement sont équipés d'un dispositif de comptage
- 875 Mm^3 d'eaux prélevées soumis à redevance au titre de l'année d'activité 2016
- 176,39 M€ de redevances encaissées en 2017
- 19,4 % des redevables et 18 % du montant total de redevance facturé ont été contrôlés pour des objectifs fixés à 5%

La campagne 2018

Les évolutions réglementaires applicables à l'année d'activité 2017 ont été mises en œuvre

- *seuil de versement de la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement prévu au décret n° 2017-1850 du 29 décembre 2017,*
- *modification dans la détermination du niveau de pollution évitée dans le cas d'épandages d'effluents sur des terres agricoles en application des dispositions de l'arrêté du 12 octobre 2016. ,*

En 2018, 3 299 formulaires de déclaration des différentes redevances ont été adressés aux interlocuteurs du bassin au titre de leur activité 2017 (hors redevance pour pollutions diffuses). Seulement 11 formulaires n'ont pas été retournés après les phases de relance amiable, de mise en demeure et de notification de l'imposition d'office.

Dans le bassin Artois-Picardie, près de 92 % de ces formulaires ont été complétés via le portail de télédéclaration commun aux 6 agences de l'eau. Le montant télédéclaré représente 99 % du montant de redevances de l'année d'activité 2017 (hors redevance pour pollutions diffuses).

COB 2013-2018

Télédéclaration des redevances

Objectif : Mesurer le taux d'utilisation de la procédure dématérialisée des redevances, hors redevance pour pollutions diffuses

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	**47**	**49**	**51**	**53**	**55**

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
51,4	**54,2**	**57,1**	**62,9**	**88,7**	**91,8**

En charge de la gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses, l'AEAP a conduit la campagne de déclaration 2017 dans le respect des engagements pris et s'est également investie dans les évolutions de logiciels et les chantiers connexes relatifs aux données et aux procédures CEPP (Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques).

Le rapportage spécifique figure en page 82 du compte rendu d'activités.

Les recettes sur l'exercice budgétaire 2018 comptabilisées en encaissements

Les encaissements de recettes de redevances se répartissent de la façon suivante en 2018 :

Redevances du bassin Artois-Picardie	Montants encaissés en M€
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	**27,350**
dont refroidissement industriel	-
dont alimentation d'un canal	0,020
dont autres usages économiques	3,100
dont alimentation en eau potable	23,120
dont irrigation	1,110
Redevances pour pollution de l'eau	**83,910**
dont industries	5,150
dont usagers domestiques et assimilés	78,530
dont élevages	0,230
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	**49,740**
dont assujettis à la redevance pour pollution non domestique	1,740
dont assujettis à la redevance pour pollution domestique	48,000
Redevance pour pollutions diffuses	**15,390**
dont fraction perçue au titre de l'AEAP	10,610
dont fraction perçue au titre de l'AFB	4,780
Redevance pour protection du milieu aquatique	**-**
Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	**-**
TOTAL GENERAL	**176,390**

COB 2013-2018

Recettes réelles de redevances sous plafond

(En encaissements)

Cible (en M€)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
127,830	**127,620**	**144,660**	**148,070**	**146,750**	**145,100**

Réalisation (en M€)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
128,812	**133,696**	**148,234**	**132,161**	**145,735**	**147,021**

COB 2013-2018

Taux de réalisation des recettes de redevances

(En emissions)

Cible (en %) avec une tolérance de + ou - 5%

2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Réalisation (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
102,5	**101,5**	**99,8**	**95,5**	**115,3**	**110,5 BI 102,6 BR**

Le budget de recettes de redevances (hors part AFB de la redevance pour pollutions diffuses) s'élève à 171,61 M€.

LES REDEVANCES

L'évolution des assiettes et des montants de redevances sur la période 2008-2017

Les données chiffrées ont été extraites en mars 2019 et sont susceptibles d'évoluer.

LA REDEVANCE POUR PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans le bassin, la quasi-totalité des assiettes de redevances est déterminée par mesure. En effet, 99,7 % des points de prélèvement sont équipés d'un dispositif de mesure. On recense à ce jour 1 255 dispositifs de mesure exploités par les collectivités, 1 550 utilisés par les agriculteurs et 505 par les industriels.

La prise en compte du volume d'eau mesuré pour le calcul de la redevance de prélèvement est conditionnée à l'installation d'un dispositif selon les normes en vigueur et les règles de l'art (vérification lors de l'agrément) et à son maintien en bon état de fonctionnement. En 2018, suite aux demandes de l'agence, 232 dispositifs de comptage ont été remis à neuf, soit 7 % du parc de compteurs.

COB 2013-2018

Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures

L'objectif poursuivi est de fiabiliser les assiettes en redevances en diminuant la part des redevances calculées au forfait en incitant les redevables à suivre leurs prélèvements

Cible	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100
Points totaux	3 265	3 265	3 265	3 265	3 265	3 265
Pourcentage	**95%**	**95%**	**95%**	**95%**	**95%**	**95%**
Réalisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3 269	3 280	3 275	3 147	3 214	3 270
Points totaux	3 283	3 292	3 289	3 156	3 223	3 279
Pourcentage	**99,57%**	**99,64%**	**99,57%**	**99,71%**	**99,72%**	**99,73%**

Les volumes prélevés en 2017 soumis à redevance représentent plus de 875 Mm³ et se répartissent comme suit :

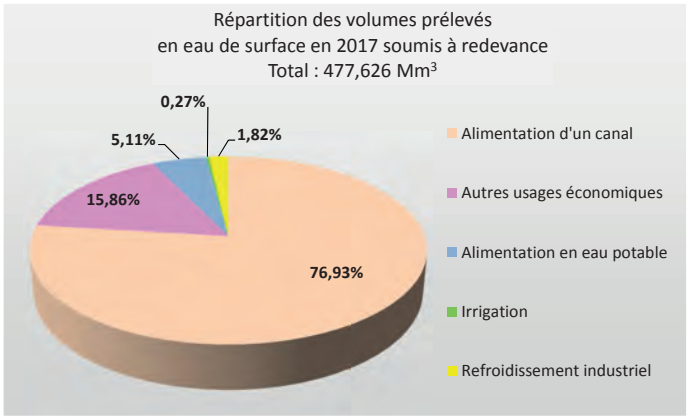

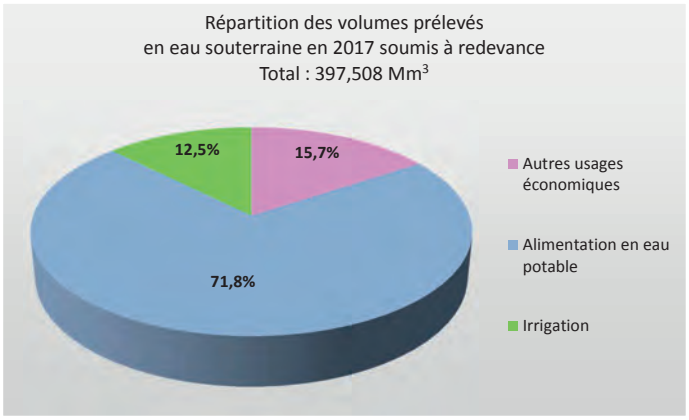

Globalement, les volumes prélevés sur le bassin sont très légèrement en baisse entre les années d'activité 2008 et 2017. Au total en 2017 ont été soumis à redevance plus de 477 Mm³ d'eau de surface prélevée, principalement pour l'alimentation des canaux (pour près de 77 % des volumes), et plus de 397 Mm³ d'eau souterraine prélevée, principalement pour l'alimentation en eau potable (pour près de 72 % des volumes).

Les montants de redevance perçus au titre du prélèvement réalisé en 2017 représentent près de 24 M€ et se répartissent comme suit :

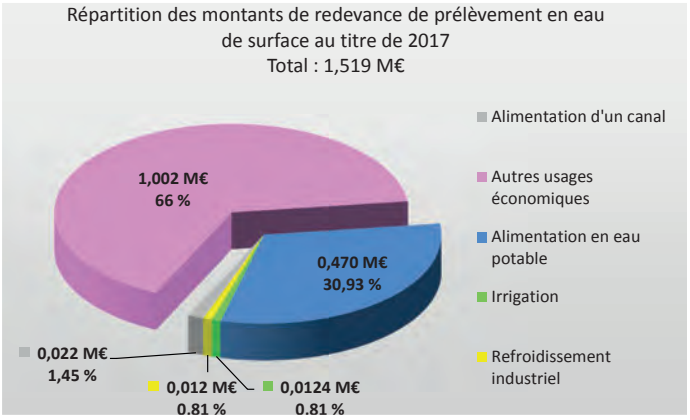

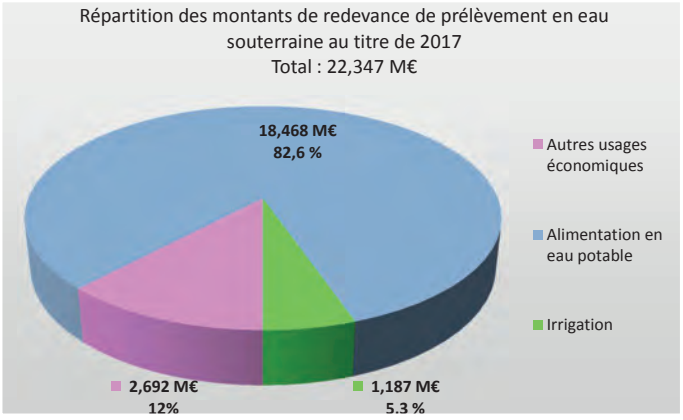

La répartition des montants de redevance selon l'usage de l'eau prélevée ne suit pas la répartition des volumes prélevés facturés. Cela s'explique par les tarifs de redevance qui diffèrent fortement selon l'usage auquel l'eau prélevée est destinée, en cohérence avec les plafonds fixés par le code de l'environnement, mais aussi selon le lieu de prélèvement. Le prélèvement d'eau souterraine pour l'usage d'alimentation en eau potable est réalisé principalement en zone à taux majoré.

L'évolution des volumes prélevés soumis à redevance est différente selon l'usage et la nature de l'eau prélevée.

Variations observées sur les volumes d'eau souterraine prélevés selon l'usage de l'eau :

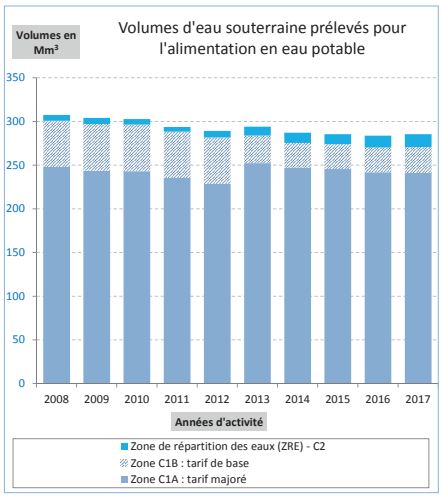

Les volumes d'eau souterraine prélevés pour l'alimentation en eau potable sont en baisse d'un peu plus de 0,8 % par an sur la période 2008-2017.

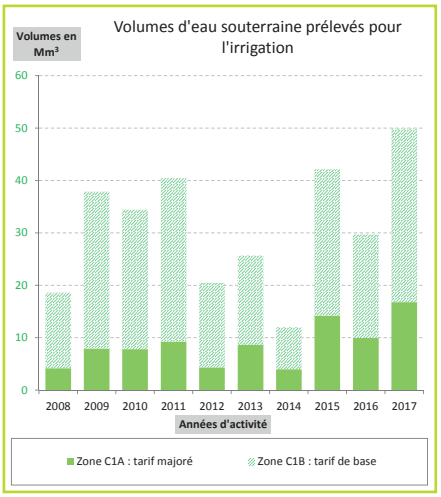

Les volumes d'eau souterraine prélevés pour l'irrigation sont variables d'une année sur l'autre car les besoins sont liés aux conditions climatiques.

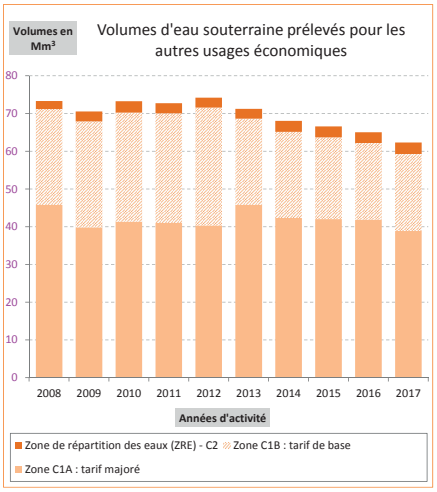

Les volumes d'eau souterraine prélevés pour les autres usages économiques sont en baisse de près de 1,8 % par an en moyenne sur la période 2008-2017, avec une chute plus marquée depuis l'année d'activité 2013 (plus de 3 % par an).

En 2013, la modification de répartition des volumes prélevés entre les zones à taux majoré (C1A) et à taux de base (C1B), constatée pour tous les usages, s'explique par le changement intervenu dans le dispositif de zonage du 10ème Programme d'intervention, en vigueur à compter de l'année d'activité 2013. La zone à taux majoré correspond aux communes situées en zone à "enjeu eau potable". Cette évolution du zonage, couplée à l'augmentation des tarifs votés pour le Xème Programme d'Intervention, a entraîné une augmentation du montant de redevance perçu au titre du prélèvement à compter de l'année d'activité 2013 (à partir de laquelle la Loi de Finances 2012 a relevé les tarifs plafonds pour toutes les catégories d'usages).

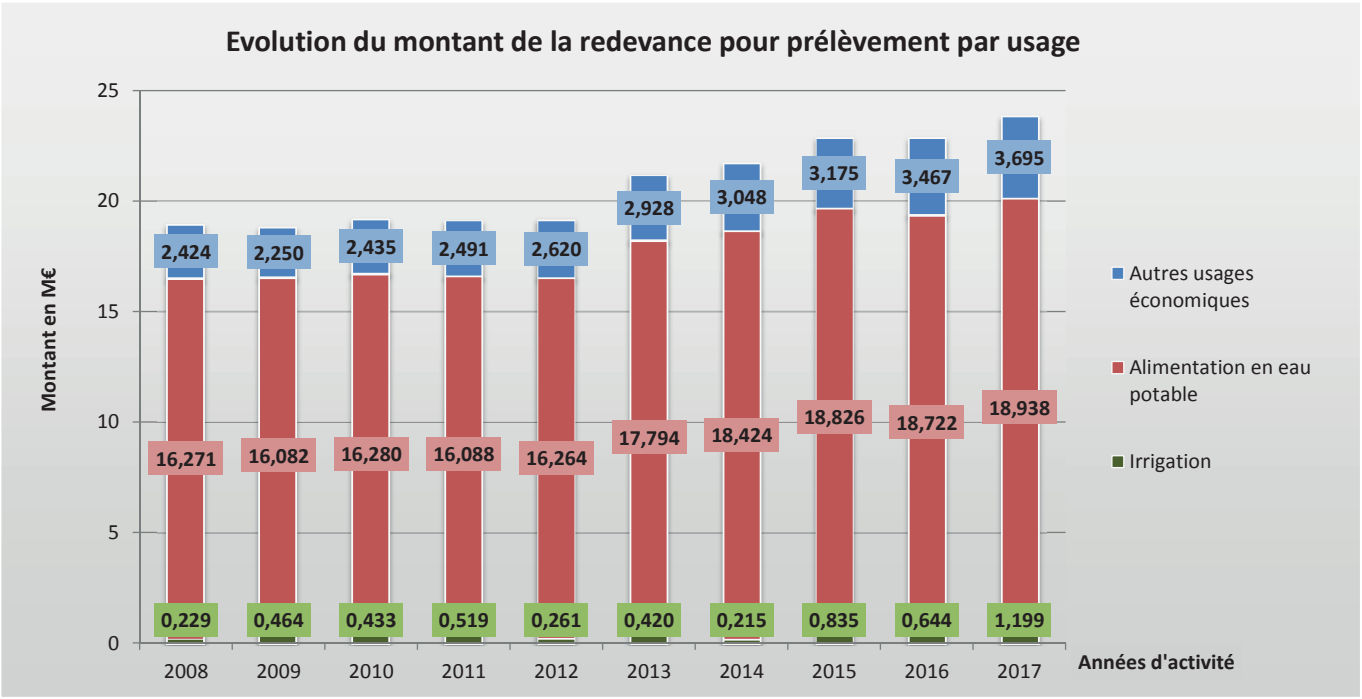

LES REDEVANCES

REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES REJETS D'ORIGINE DOMESTIQUE

Les assiettes de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique ont globalement peu évolué entre les années 2008 et 2017 mais on constate sur la période des variations annuelles importantes qui s'expliquent par des décalages de facturation opérés par les exploitants des services d'eau.

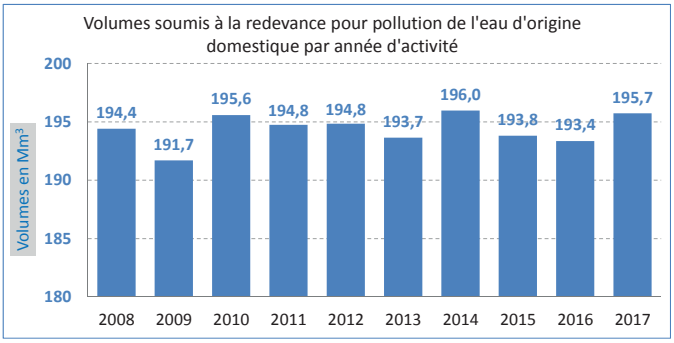

Les montants de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par année de déclaration (correspondant aux montants encaissés par les exploitants des services d'eau potable sur l'année d'activité et pouvant concerner également des facturations des années antérieures) sont globalement en augmentation d'environ 3 % par an en moyenne entre 2008 et 2017.

Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturations antérieures.

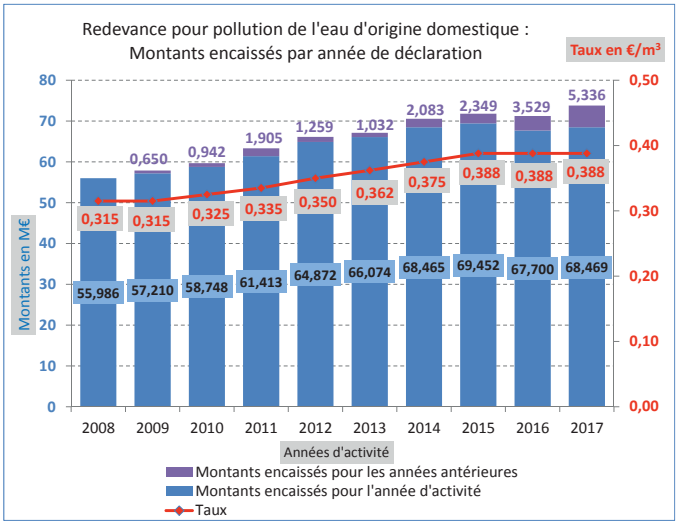

Les volumes de redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont en progression entre 2008 et 2017 de près de 0,4 % par an en moyenne. Cette évolution est liée à la création et l'extension des réseaux d'assainissement collectif.

A noter les variations annuelles qui s'expliquent par les décalages de facturation, à l'identique de ceux observés au titre de la redevance de pollution domestique.

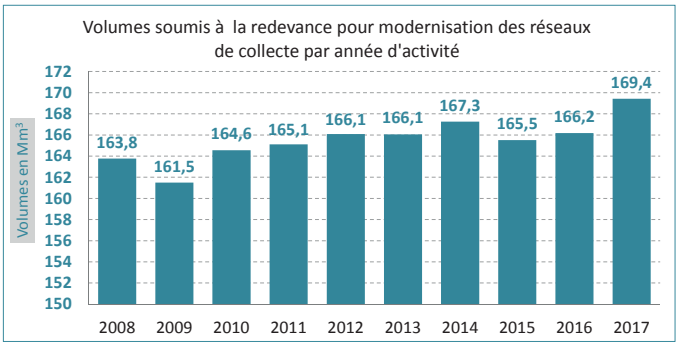

Les montants de redevance pour modernisation des réseaux de collecte par année de déclaration (correspondant aux montants encaissés par les exploitants des services d'eau potable et d'assainissement sur l'année d'activité et pouvant concerner également des facturations des années antérieures) sont en augmentation sur la période d'environ 3 % par an en moyenne.

Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturations antérieures.

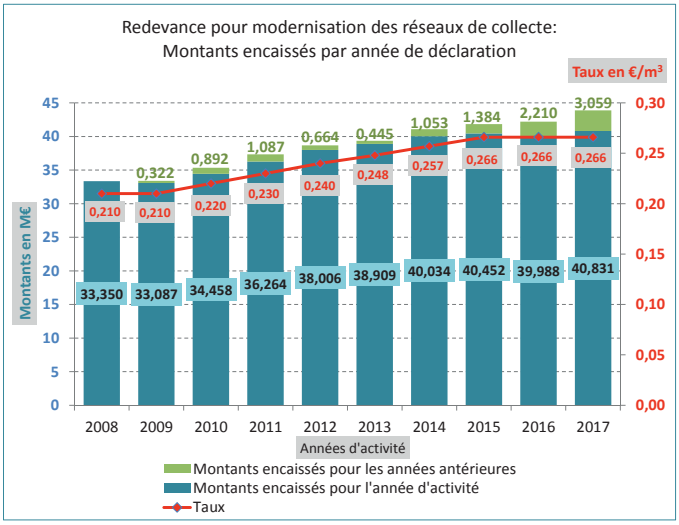

REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES REJETS D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

On constate pour l'ensemble des paramètres (classiques : MES, DCO, DBO, NR – ou toxiques : METOX, Toxicité aiguë - MI) :

- *une augmentation de l'assiette entre 2009 et 2010 liée à la modification du mode de détermination de la pollution évitée par les ouvrages épuratoires.*
- *une baisse de l'assiette à compter de l'année d'activité 2013 liée à l'application des résultats du **suivi régulier des rejets** pour les établissements industriels représentant une part importante des pollutions rejetées (cf. bilan du suivi régulier des rejets ci-dessous).*
- *une baisse importante des flux de pollution toxique rejetés en 2016 suite à l'arrêt progressif de l'activité d'un établissement industriel du bassin.*

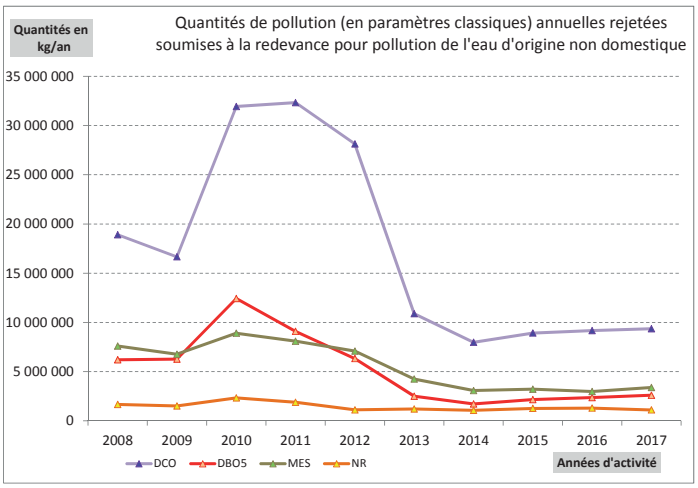

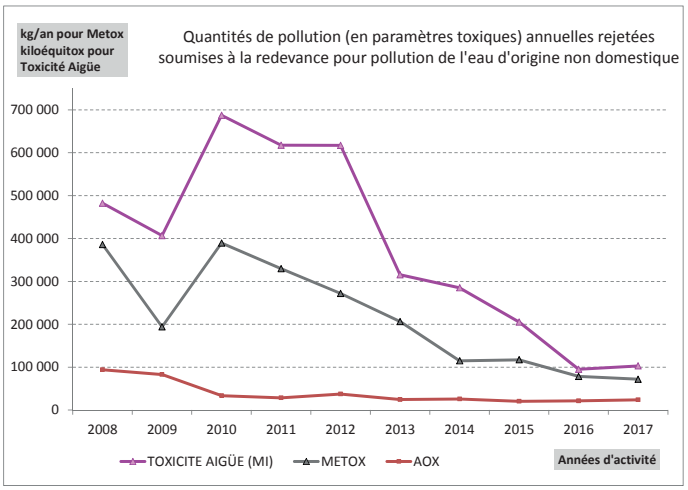

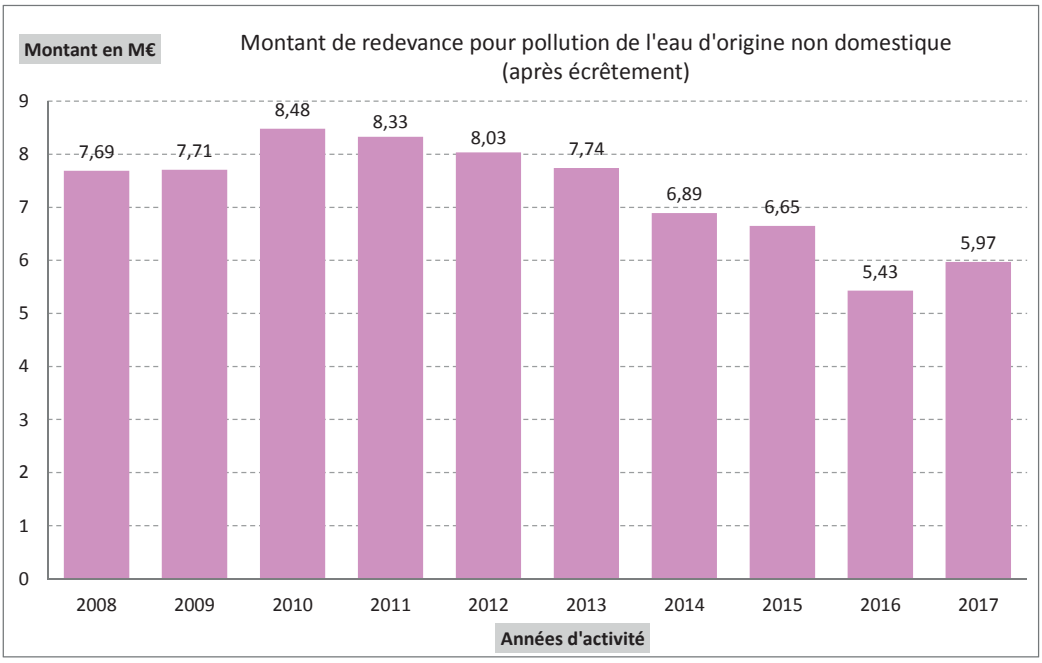

Les variations du montant de la redevance suivent les évolutions d'assiettes exposées ci-dessus.

La baisse moyenne annuelle est d'environ 3 % entre 2008 et 2017 et d'un peu plus de 6 % entre 2013 et 2017.

La forte baisse du montant de redevance 2016 est liée à la fermeture partielle d'un site industriel qui détenait la plus forte redevance du bassin.

La hausse de 10 % du montant de redevance entre 2016 et 2017 est liée principalement à l'élévation des flux de pollution rejetés au milieu naturel par certains établissements soumis au Suivi Régulier des Rejets et à l'accroissement d'activité pour d'autres établissements qui a entrainé l'augmentation de leurs assiettes de redevance.

LES REDEVANCES

BILAN DU SUIVI REGULIER DES REJETS

L'augmentation du nombre d'agréments délivrés pour les années d'activité 2010 et 2013 est liée à l'application de dispositions législatives et réglementaires qui incitent les établissements industriels à mettre en place un suivi régulier de leurs rejets pour le calcul de leur redevance :

- *fin du dispositif transitoire de calcul de la pollution évitée par reconduction des coefficients de dépollution du système ante-LEMA à compter de l'année d'activité 2010*
- *suppression du plafonnement de l'augmentation des redevances (20 % par an par rapport à la redevance de référence 2007) à compter de l'année d'activité 2013.*

Après 2013, le nombre d'agréments délivrés diminue fortement ; les sites qui sont assujettis réglementairement au SRR ayant obtenu l'agrément.

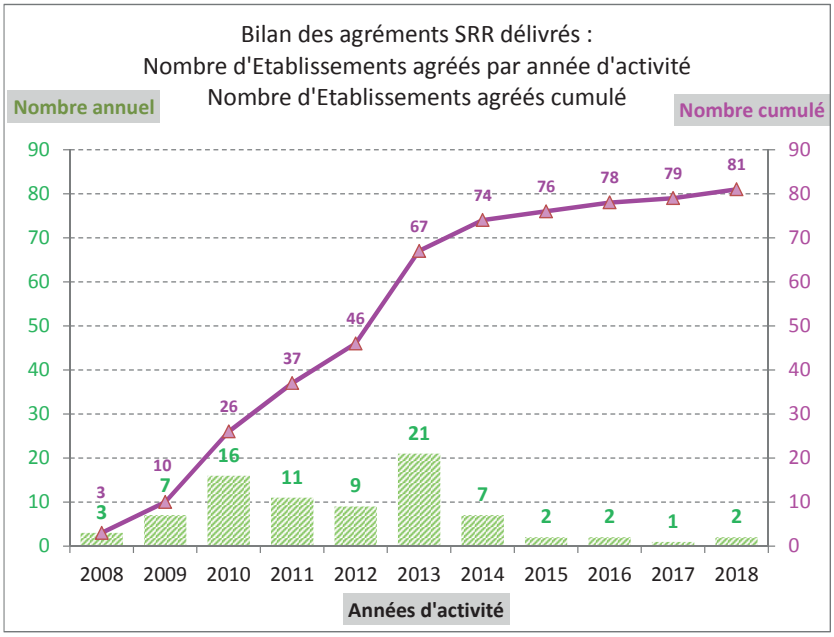

En 2018, 5 agréments ont été amendés pour tenir compte de la réalité des rejets (nouveau point, évolution des flux de pollution rejetés impactant les fréquences d'analyse …).

Au titre de l'année d'activité 2017 :

- *la redevance a été établie sur la base des résultats du suivi régulier des rejets pour plus de 23 % des établissements industriels redevables, pour un objectif de 15 % fixé dans le cadre du 10ème Programme d'Intervention.*
- *le montant de la redevance pour pollution de l'eau des établissements agréés pour le suivi régulier des rejets représente près de 52 % du montant de la recette globale. 9 sites ont une redevance inférieure au seuil de perception.*
- *20 diagnostics de fonctionnement du dispositif ont été réalisés pour vérifier sa conformité avec les modalités initiales d'agrément et valider les données du suivi transmises pour le calcul de la redevance. L'évaluation, à la charge du redevable, doit être effectuée par un organisme habilité au moins une fois tous les deux ans.*

REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Les volumes facturés sont en baisse sur la période 2008-2013, par l'effet du déraccordement de certains industriels qui ont mis en place un dispositif épuratoire sur site afin de rejeter leurs effluents directement au milieu naturel.

Les volumes facturés sont ensuite globalement constants sur la période 2013-2017.

Les montants de redevance sont relativement stables sur la période 2008-2012 puis en forte augmentation sur 2013 à 2017 en raison de la hausse du tarif (plus importante à compter de 2013) et de la fin du dispositif transitoire du plafonnement de la redevance en vigueur (appliquée jusqu'à l'année d'activité 2012 incluse).

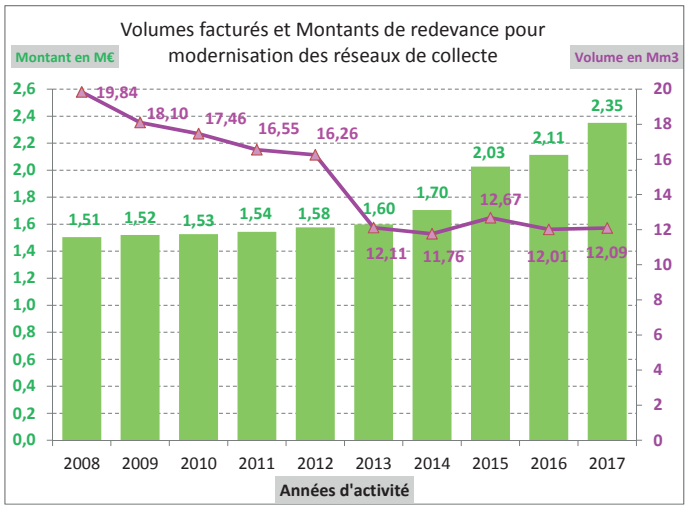

REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES

Les assiettes de redevance pour pollutions diffuses varient de façon très différenciée en fonction de la catégorie de substances. Chaque année, le classement de certaines substances évolue.
En 2015, l'arrêté a intégré toutes les substances dites « CMR2 » (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) dans la catégorie au taux le plus élevé « substances taxées en raison de leur toxicité …». Ce qui a produit, par effet d'anticipation, une augmentation des achats de produits phytopharmaceutiques contenant ces substances en fin d'année 2014, alors qu'elles étaient encore classées dans la catégorie « substances dangereuses pour l'environnement ». S'en est logiquement suivie en 2015 une baisse des ventes des produits de cette catégorie ainsi qu'une augmentation des ventes de produits contenant des substances toxiques, en raison de l'élargissement de l'assiette.

En 2016, compte tenu des conditions météorologiques, les ventes ont progressé sur ces deux classes de substances.

En 2017, les achats de produits contenant des substances toxiques diminuent tandis que les achats de produits de la catégorie de substances dangereuses pour l'environnement augmentent encore.
On constate une forte augmentation du montant de redevance sur la période, due aux évolutions de l'arrêté de classement des substances et à des phénomènes conjoncturels : les conditions météorologiques, les modifications d'assolement, la constitution des stocks de produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs.

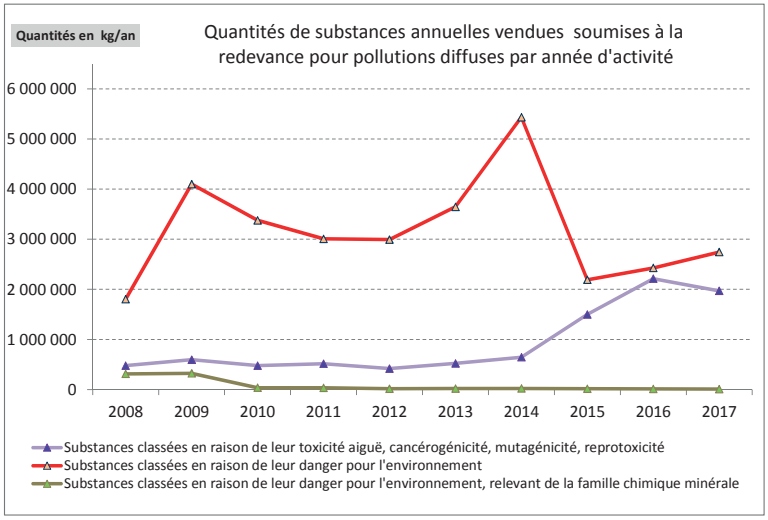

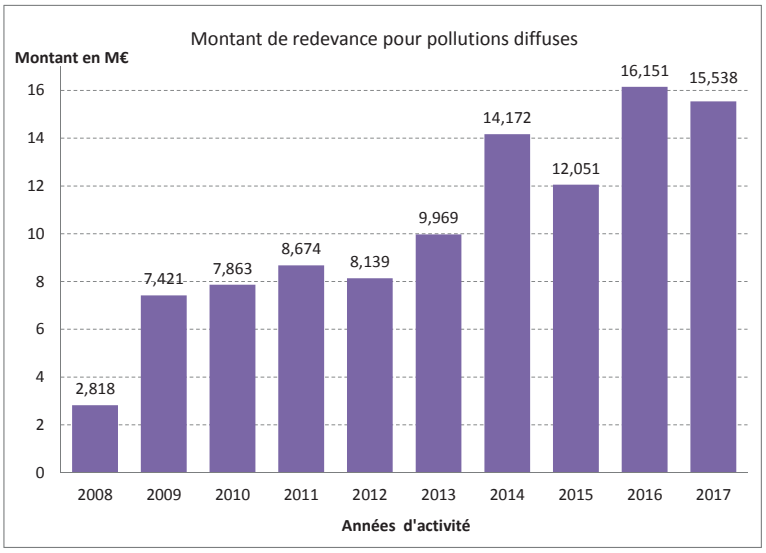

Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai de reprise légal.

Ceux-ci, basés sur une méthodologie commune aux 6 Agences, consistent à vérifier les justificatifs des éléments déclarés et à réaliser les éventuels redressements et dégrèvements correspondants

Les contrôles peuvent être réalisés selon différentes modalités :

- *des contrôles sur pièces, portant sur une année d'activité et réalisés par les agents en charge de l'instruction des dossiers de redevances,*
- *des contrôles sur place, portant sur plusieurs années d'activité et réalisés par les agents de la direction déléguée redevances ou par des mandataires de l'Agence.*

LES REDEVANCES

Pour la période du X^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle au travers du montant de redevances contrôlé par année d'activité et du nombre de redevables contrôlés.

Un objectif de 5 % de contrôles (sur pièces et sur place) en montant de redevance et en nombre de redevables a été fixé pour l'Agence par année d'activité. L'atteinte de cet objectif doit être constatée pour l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements. Ce plan précise les critères de sélection des établissements soumis au contrôle et définit, par redevance, le nombre de dossiers et le volume financier de redevance à contrôler afin d'atteindre les cibles annuelles fixées.

Les contrôles réalisés en 2018 selon le plan 2016-2018 ont concerné les années d'activité comprises entre 2015 et 2017. Le plan prévisionnel est adapté afin de tenir compte d'évènements juridiques intervenus depuis la définition des listes de contribuables initialement ciblés ainsi que d'anomalies lors de l'instruction des déclarations plus récentes.

L'agence a renouvelé en mai 2018 le marché de contrôle visant à réaliser les contrôles des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte (usages domestiques et non domestiques) et pour prélèvement sur la ressource en eau (tous usages).

Le bilan des contrôles réalisés au titre de l'année d'activité 2015

En 2019, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2015. Le délai de reprise des redevances étant expiré à fin 2018 ; celles-ci ne peuvent plus faire l'objet de rectifications.

Le bilan des contrôles notifiés entre 2016 et 2018 sur les redevances au titre de l'année d'activité 2015 indique que plus de 19 % des redevables et près de 18 % du montant total de redevance facturé ont été contrôlés (cf. tableau ci-contre).

Année d'activité 2015			
Indicateur du X^{ème} Programme	Montant de redevances en €	(a)	157 276 430
	Montant de redevances contrôlé cumulé en €	(c)	28 241 962
	Taux de contrôle en montant de redevance	(c/a)	17,96%
	Taux de contrôle cible		**5%**
	Nombre de redevables	(b)	4 634
	Nombre de redevables contrôlés cumulé	(d)	898
	Taux de contrôle en nombre de redevables	(d/b)	19,38%
	Taux de contrôle cibles		**5%**

Ces chiffres importants s'expliquent par la notification des résultats d'un contrôle réalisé auprès du plus gros distributeur d'eau du bassin, la Régie Noréade (16,5 M€ de redevance pour 544 communes). L'Agence respecte donc pleinement les objectifs de contrôle fixés et dépasse même la cible fixée sans tenir compte de ce contrôle.

Sur cette même année d'activité 2015, un bilan des rectifications opérées à l'issue des contrôles peut également être réalisé :

	Usages non domestiques		Usages domestiques		Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			Redevance pour pollutions diffuses
	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Irrigation	Industrie	Collectivités	
Nb de dossiers contrôlés	44	25	34	14	32	23	52	19
Nb de dossiers contrôlés avec écart donnant lieu à rectification	21	22	24	8	1	2	2	14
Montant total des rectifications en faveur du redevable (en €)	78 019	77 980	32 225	7 636	388	0	0	10 940
% de rectification en faveur du redevable en montant de la redevance	1,2%	13,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,01%
Montant total des rectifications en faveur de l'Agence (en €)	29 147	12 548	118 502	443	0	244	29 958	7 435
% de rectification en faveur de l'Agence en montant de la redevance	0,4%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%

En 2018, les montants des rectifications suite à contrôle sont faibles au regard des montants de redevances perçus. Mais ces contrôles sont indispensables pour s'assurer du respect des textes en vigueur, de la sécurisation de la liquidation des redevances et de la garantie de l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt.

La recherche de nouveaux redevables

Dans le but d'assurer l'exhaustivité du rôle des redevables, une activité de recherche de nouveaux redevables est également pratiquée.

Concernant la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la recherche est réalisée à partir des déclarations de forages émanant des Directions Départementales des Territoires (DDT) et des arrêtés préfectoraux.

L'examen des documents a permis d'identifier 152 nouveaux préleveurs (plus de 98 % pour un usage d'irrigation ; 2 % pour autres usages économiques).

En 2018, sur la base de la recherche menée en 2017, l'agence a prononcé 61 agréments d'installations de comptage pour la prise en compte des volumes mesurés dans le calcul de la redevance.

Concernant la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, 42 établissements piscicoles, 1 établissement agro-alimentaire et 1 établissement de santé ont fait l'objet d'une première consultation ; les déclarations des contribuables sont actuellement en cours d'instruction.

L'implication au niveau national

L'Agence assure le pilotage du groupe national redevances qui poursuit les travaux d'harmonisation et propose des voies de simplification et de fiabilisation du dispositif redevances.

Les travaux ont permis :

- *la mise à jour du guide fiscal pour intégrer la modification de l'article 1758A du code général des impôts,*
- *l'harmonisation des procédures d'instruction de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique pour le cas des fouilles fermées,*
- *la définition du périmètre ainsi que du calendrier de construction des aménagements du dispositif de redevance à proposer dans le projet de loi de finances 2020,*
- *la production de réponses collectives pour des projets nationaux (définition des indicateurs de contrats d'objectifs du 11ème PI, des activités et inducteurs de charge à retenir dans le cadre de l'étude BBZ).*

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure également le pilotage des actions de mutualisation inscrites dans le plan de mutualisation. Les travaux de mutualisation se poursuivent autour de plusieurs axes :

- *Gestion mutualisée des redevances existantes (prélèvement pour hydroélectricité, pour alimentation d'un canal, obstacle sur les cours d'eau) : Les documents de cadrage (convention de service mutualisé) ainsi que les modifications des articles du code de l'environnement ont été validés. Une fiche type pour évaluer les frais d'assiette et de recouvrement a été produite par l'AEAP,*
- *Mutualisation des compétences : Ce projet a été finalisé en décembre 2018 par la validation du mandat encadrant les missions des référents (coordination des réflexions de manière à faciliter les échanges au niveau national avec les représentants des branches professionnelles, adaptations de textes, appui au traitement de contestations ou contentieux). Chaque agence s'est vue confier plusieurs thématiques parmi les 20 identifiées,*
- *Mutualisation des achats : L'état des lieux des marchés existants a été réalisé par l'AELB pour les prestations d'aide à la connaissance et à la gestion juridique et financière des interlocuteurs ainsi que par l'AEAP pour les activités de contrôle fiscal. L'AEAP a produit une méthode pour l'élaboration du cahier des charges commun, validée par le groupe de travail national.*

L'Agence participe par ailleurs aux réflexions nationales sur la refonte du dispositif de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique intégrant les primes pour épuration.

LES REDEVANCES

› La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

En 2018, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) a assuré la gestion mutualisée de l'ensemble du processus de liquidation et de recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses (solde au titre de l'année 2017 et acompte au titre de l'année 2018) pour le compte des six agences, a procédé au reversement de la part qui revient à chacune des autres agences et a reversé à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) la fraction de la redevance qui lui est affectée au titre du Plan Ecophyto.

Rapportage

Le rapportage concerne les étapes clés du processus.

L'AEAP met également à disposition des agences, de la DEB et de l'AFB, plusieurs tableaux de bord relatifs à l'activité de liquidation de la redevance pour pollutions diffuses, sur l'espace collaboratif redevances. Pour chaque bassin figure la liste des interlocuteurs concernés avec le détail de leur situation au regard de la consultation et de la facturation de la redevance ainsi que les données d'assiettes correspondantes. Une synthèse financière par année d'activité est également présentée.

Ces tableaux sont mis à jour à un rythme hebdomadaire et peuvent être téléchargés pour des besoins statistiques.

Chiffres clés :

- **6 205 INTERLOCUTEURS INTERROGES SUR LES ACHATS/VENTES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN 2017 SOIT 420 NOUVEAUX INTERLOCUTEURS**
- **3 337 REDEVABLES / 4 336 TITRES DE RECETTE EMIS (ACOMPTES ET SOLDES)**
- **131 M€ EMIS**
- **130 M€ ENCAISSES**
- **2,84 % DE DOSSIERS CONTROLES POUR 11,89 % DU MONTANT DE LA REDEVANCE**

Recherche

Objectif : Garantir l'exhaustivité du rôle et l'égalité de traitement devant l'impôt

Une activité de recherche est menée pour identifier les nouveaux distributeurs de produits phytopharmaceutiques et les agriculteurs ayant acheté ces produits à l'étranger.

Ces agriculteurs sont identifiés grâce à la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) avec laquelle l'AEAP a signé un protocole de coopération.

Quant aux nouveaux distributeurs, ils sont identifiés à partir de la liste des agréments pour la vente de produits phytopharmaceutiques en 2017, transmise par le ministère en charge de l'agriculture.

Au total, 420 nouveaux interlocuteurs, concernés par l'activité de vente/achat de produits phytopharmaceutiques en 2017, ont été identifiés, dont 155 nouveaux agriculteurs.

L'analyse des informations transmises par la DNRED a permis d'identifier depuis 2015 de nombreux agriculteurs et de percevoir la redevance au titre des achats de produits à l'étranger :

	2015	2016	2017
Nombre d'agriculteurs consultés	576	1350	1276
Nombre d'agriculteurs redevables	439	391	398
Montant de la redevance en K€	494	275	226

Information et consultation des déclarants

Objectif : Adresser les informations nécessaires aux redevables pour leur permettre de déclarer les éléments d'assiette de la redevance dans les délais légaux

La procédure de déclaration est réalisée via le site http://www.redevancephyto.developpement-durable.gouv.fr qui alimente ensuite la BNV-D (Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytosanitaires).

Courant Février, l'AEAP a informé les 5 972 contribuables connus de l'ouverture des téléservices avec mention du couple identifiant/mot de passe nécessaire à leur connexion. Une plaquette descriptive de la procédure de déclaration a été jointe à l'envoi.

Une consultation complémentaire a été réalisée fin mars pour intégrer les 155 agriculteurs achetant des produits à l'étranger identifiés grâce à la DNRED.

Des signalements spontanés ont donné lieu à des consultations intermédiaires auprès de 78 contribuables supplémentaires, dont 43 agriculteurs. 7 d'entre eux ont reçu une mise en demeure et une notification d'imposition d'office.

Au final, 6 205 interlocuteurs ont été interrogés sur l'activité 2017.

La prestation de surveillance a permis de traiter 860 évènements juridiques (inactivations-réactivations, créations, code NAF, situation juridique, forme juridique, adresse postale) afin d'assurer la qualité du référentiel des interlocuteurs de l'agence.

28 déclarations de créances ont été réalisées auprès de l'agent comptable de l'agence concernant les établissements en procédure collective pour un montant total de 6 969€.

Traitement des demandes d'informations

Objectif : Assurer un service performant d'assistance à la télédéclaration

L'AEAP a mis en place deux services pour faciliter les échanges d'informations avec les déclarants : une boîte mail dédiée à l'activité et une plateforme téléphonique ouverte toute l'année, 5 jours sur 7 de 9h à 17h pour répondre à leurs interrogations et les assister dans la procédure de télédéclaration.

La boîte mail permet aux déclarants d'exprimer une problématique, de transmettre une information ou une déclaration rectificative. **2 427** messages ont été recensés et pris en charge dont 367 concernant la mise en qualité des données.

Concernant la plateforme téléphonique, 11 personnes de la direction déléguée redevances de l'AEAP ont été mobilisées pour faire face aux afflux d'appels reçus pendant les périodes de déclarations (février-mars) et consécutifs à l'envoi d'une information ou d'un courrier de l'agence. En 2018, 2 465 appels ont été recensés, avec un pic d'appels reçus enregistré au mois de mars, particulièrement dans les 15 jours qui précèdent l'échéance légale de retour de déclaration.

Plus de 98% des appels reçus ont été pris en charge immédiatement via la plateforme.

Calcul, validation des assiettes de redevances

Objectif : Valider les assiettes de redevances dans le respect de l'égalité du traitement devant l'impôt

Des contrôles de cohérence des éléments déclarés d'une année sur l'autre sont réalisés avant validation et émission du titre de recette.

En cas d'écart significatif ou d'anomalie potentielle, l'AEAP prend contact avec le déclarant pour valider les données transmises ; notamment lorsqu'il est suspecté une erreur sur les quantités déclarées.

La DNRED a procédé à des contrôles de cohérence entre les informations qu'elle détient et les déclarations faites à l'Agence au titre de l'année 2015 ; les 200 signalements se sont traduits par l'instruction de 31 déclarations incomplètes ou manquantes, dont 9 ont donné lieu à notification de proposition de rectification.

Emission des titres de recette et perception de la redevance

Objectif : Assurer la perception de la redevance afin de garantir le reversement à l'AFB (avant le 1er septembre) et aux autres Agences de l'eau de la part qui leur revient sur l'année budgétaire 2018

En 2018, l'émission des titres de recette a été initiée dès le mois d'avril, de manière à pouvoir reverser avant le 1er septembre à l'AFB la fraction qui lui revient.

Au total, ont été émis 4 336 titres correspondant :

- *au solde de la redevance 2017*
- *à l'acompte 2018 (à noter qu'un acompte n'est pas émis lorsque son montant est inférieur à 1 000 €)*

Ainsi, ces titres de recettes correspondant à plus de 130 M€ ont été émis auprès de 3 337 redevables.

67 titres rectificatifs sur 2017

144 titres rectificatifs de redevance sur les années antérieures à 2017 ont été émis :

- *160 496 € correspondant à des réductions de redevance et*
- *683 709 € relatifs à des compléments d'émission.*

Au 11 décembre 2018, date du bilan réalisé pour le reversement du solde aux agences, le taux de recouvrement, toutes agences confondues, était de plus de 99 %.

LES REDEVANCES

Reversement des sommes perçues

Objectif : Garantir le reversement à l'AFB (avant le 1er septembre) et aux autres Agence de l'eau de la part qui leur revient sur l'année budgétaire 2018

L'AEAP a procédé au reversement :

- *à l'AFB de la fraction qui lui est affectée, en date du 14 mai,*
- *aux agences de l'eau : d'un acompte en date du 22 août 2018, et du solde en date du 17 décembre 2018, tenant compte des opérations (encaissements, rectifications …) liées aux années d'activité antérieures.*

Les objectifs en termes de reversement des sommes perçues pour le compte des agences et de l'AFB ont été atteints.

BILAN DU REVERSEMENT - Année 2018 (situation au 11 décembre 2018) - Montants en euros

		AFB	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée-Corse	Seine-Normandie	TOTAL
EMISSIONS	Prises en charge		23 068 307,00	15 390 653,00	32 803 891,00	4 634 609,00	16 583 263,00	39 176 517,00	131 657 240,00
	Majorations pour retard de paiement		19 773,00	4 330,00	30 872,00	1 828,00	12 201,00	8 993,00	77 997,00
	Total des prises en charge		23 088 080,00	15 394 983,00	32 834 763,00	4 636 437,00	16 595 464,00	39 185 510,00	131 735 237,00
	Réductions		42 264,00	1 660,00	166 856,00	3 421,00	2 605,00	99 781,00	316 587,00
	Remises gracieuses de pénalités accordées		0,00	0,00	4 764,00	1 256,00	848,00	1 771,00	8 639,00
	Admissions en non-valeur		0,00	0,00	0,00	0,00	633,00	0,00	633,00
	Prises en charge nettes		23 045 816,00	15 393 323,00	32 663 143,00	4 631 760,00	16 591 378,00	39 083 958,00	131 409 378,00
	Part AFB		*7 212 144,48*	*4 781 169,96*	*10 187 518,95*	*1 452 199,40*	*5 121 615,54*	*12 245 351,67*	*41 000 000,00*
	Part Agence de l'eau		*15 833 671,52*	*10 612 153,04*	*22 475 624,05*	*3 179 560,60*	*11 469 762,46*	*26 838 606,33*	*90 409 378,00*
ENCAISSEMENTS			**24 412 974,87**	**17 836 725,00**	**36 878 885,98**	**5 484 612,00**	**19 323 167,81**	**44 012 815,75**	**147 949 181,41**
REVERSEMENTS	Reversement net à l'AFB	40 549 000,00							40 549 000,00
	Acomptes versés aux agences en septembre		10 100 000,00		15 300 000,00	2 000 000,00	6 500 000,00	19 200 000,00	53 100 000,00
	Solde net reversé aux agences en décembre		5 476 723,56		6 702 910,07	1 136 446,95	4 561 618,32	7 247 398,33	25 125 097,23
	Frais d'assiette et de recouvrement (1,1%)	451 000,00	173 249,71		244 723,98	34 884,65	123 031,14	294 157,11	1 321 046,59
	Restes à recouvrer		83 698,25	170 973,00	227 990,00	8 229,00	285 113,00	97 050,89	873 054,14

Traitement des demandes de remises, des réclamations et des contentieux

14 demandes de remises gracieuses de redevance ou de pénalités ont été transmises à l'Agence : 11 pour retard de déclaration et 3 pour pénalités suite à contrôle ; aucune n'a été acceptée.

4 réclamations ont été transmises.

Aucun dossier n'a fait l'objet d'un contentieux.

Contrôle des déclarations

Objectif : Respecter l'égalité de traitement devant l'impôt

Les contrôles portent sur la procédure de perception et de reversement de la redevance, et par incidence sur l'aspect traçabilité des ventes (via l'existence et la tenue des documents réglementaires : registres des ventes/achats et bilans annuels).

L'objectif est, pour chaque produit distribué ou ayant fait l'objet d'un achat à l'étranger, de contrôler les quantités déclarées et de détecter les éventuelles omissions de déclaration.

En 2018, 44 redevables ont fait l'objet d'un contrôle portant sur deux années d'activité :

24 sur les années 2015 et 2016

20 sur les années 2016 et 2017.

Parmi ces redevables, 10 étaient des exploitations agricoles ayant acheté des produits phytopharmaceutiques à l'étranger.

L'activité de contrôle est évaluée au travers de deux indicateurs : le montant de redevance et le nombre de dossiers redevables, par année d'activité.

Le bilan définitif est réalisé pour l'année de redevance dont le délai de reprise (permettant une rectification) est expiré ; il peut donc être réalisé sur l'année d'activité 2015 :

		Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée-Corse	Seine-Normandie	TOTAL
Montant de redevance (C)		23 178 370 €	12 054 922 €	37 468 395 €	5 356 808 €	20 007 414 €	40 165 723 €	138 231 632 €
Montant de redevance contrôlé cumulé (A)		4 079 970 €	2 811 297 €	4 324 149 €	1 052 444 €	1 722 647 €	2 439 500 €	16 430 007 €
Taux de contrôle (A/C)		**17,60%**	**23,32%**	**11,54%**	**19,65%**	**8,61%**	**6,07%**	**11,89%**
Nombre de redevables (B)		702	232	1179	226	1057	655	4051
Nombre de redevables contrôlés cumulé (D)		21	19	32	12	14	17	115
Taux de contrôle (D/B)		**2,99%**	**8,19%**	**2,71%**	**5,31%**	**1,32%**	**2,60%**	**2,84%**
Montant des rectifications de redevance opérées (Nombre de dossiers redevables concernés)	Réductions	6 558 € (10 dossiers)	10 940 € (7 dossiers)	7 737 € (10 dossiers)	8 483 € (8 dossiers)	1 285 486 € (6 dossiers)	4 789 € (9 dossiers)	1 323 993 € (50 dossiers)
	Emissions complémentaires	1 375 132 € (10 dossiers)	7 435 € (7 dossiers)	112 090 € (14 dossiers)	860 € (1 dossier)	164 637 € (7 dossiers)	35 849 € (6 dossiers)	1696 003 € (45 dossiers)

Le taux de contrôle, calculé sur l'année d'activité 2015, s'établit à 11,89 % en montant de redevance et 2,84 % en nombre de dossiers redevables.

Le contrôle d'un distributeur présent sur les bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse a entrainé une révision de la répartition de la redevance entre les 2 bassins à hauteur de 1,3 M€.

A noter que les rectifications en faveur des agences mentionnées ci-dessus ont été assorties des pénalités de contrôles prévues par le code de l'environnement (majoration de 10% et intérêts de retard).

L'observatoire des ventes

Objectif : Collecter toutes les données nécessaires à la traçabilité des ventes de produits phytopharmaceutiques

Tous les distributeurs à des utilisateurs professionnels ont transmis leur registre annuel des ventes, nécessaire à la spatialisation des données relatives à la pression « pesticides » sur le milieu naturel.

1 516 redevables ont transmis ce registre pour un montant de 134 M€, ce qui représente 98,5% du montant de la redevance.

Les données de traçabilité collectées représentent 99,3% des substances toxiques, 97,6% des substances dangereuses et 92,15% des substances minérales.

Gouvernance

Objectif : Participer au pilotage national de l'activité et aux chantiers annexes

L'AEAP a participé :

- *au GT national « redevance pour pollutions diffuses », instance nationale d'orientation stratégique et de concertation avec les représentants de la profession ;*
- *au Comité de pilotage « Gouvernance des données » qui définit la stratégie de mise à disposition des données phyto ;*
- *au GT « mise en qualité des données » qui vise à renforcer le contrôle sur la qualité de celles-ci pour leur bonne exploitation ;*
- *au GT «Lutte contre le commerce illégal des produits phytopharmaceutiques».*

L'Agence assure, en collaboration avec la DNRED, le fonctionnement du protocole de coopération avec les services des douanes.

Evolution des outils informatiques

Objectif : Faire évoluer les outils nécessaires à la liquidation de la redevance pour pollutions diffuses pour tenir compte des aménagements réglementaires et optimiser les phases de déclaration

La campagne 2018 a été marquée par :

- *l'étude d'impact technique et la première phase d'une migration sur une nouvelle solution d'hébergement des infrastructures, pour des raisons de sécurité informatique et d'évolutions technologiques ;*
- *le lancement d'un chantier de réflexion sur la gestion des produits commerciaux ;*
- *L'analyse des impacts de la rénovation de la redevance sur les procédures de déclaration et de gestion des données.*

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LES MOYENS HUMAINS

Des effectifs en constante diminution

Les effectifs de l'eau Artois-Picardie, dont l'historique est retracé dans le graphique ci-dessous, sont en diminution de plus de 30 Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) ces 10 dernières années.

Le plafond fixé pour les Agences de l'eau est depuis 2015 soumis à une double limite, d'une part en ETP et d'autre part en ETPT.

En 2018, pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie ces limites ont été fixées à :

- ***148 en ETP au 31 décembre,***
- ***152,6 en ETPT.***

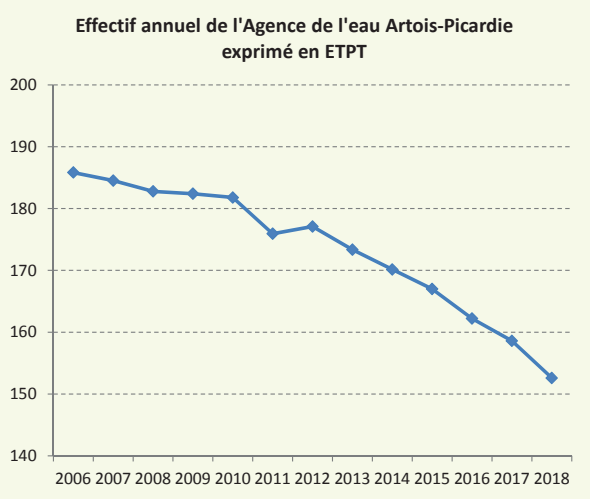

Ce double plafond en baisse de 6 ETPT et de 7 ETP (en tenant compte du prêt en 2017 de 1 ETP par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne) a été respecté par l'Agence de l'eau Artois-Picardie malgré l'impact d'une telle diminution sur la capacité de l'Agence à maintenir l'ensemble de ses missions.

Mobilité et formation du personnel

Au cours des 6 dernières années, parmi les 155 agents en CDI (contractuels ou fonctionnaires) présents en 2018 :

- **22** *agents ont été recrutés,*
- **59** *agents ont connu au moins une mobilité interne suite à une réorganisation,*
- **12** *agents ont connu une mobilité interne hors réorganisation et hors primo-recrutement.*

En 2018, compte tenu de ces mouvements, le taux global de mobilité s'établit ainsi à 60%. Hors réorganisation, ce taux est de 22%.

Dans un souci constant d'efficience de l'action publique, il est impératif d'adapter les métiers et faire évoluer les compétences en interne et en externe. A ce titre, la formation des agents constitue un outil fort de gestion des ressources humaines.

En 2018, 951 jours de formation ont été dispensés aux agents, un chiffre qui inclut les formations dispensées aux agents dans le cadre de la préparation aux concours de titularisation

.

COB 2013-2018

Taux de mobilité interne

Part d'agents en CDI présents au 31/12/N ayant moins de 6 ans d'ancienneté dans leur poste actuel (hors mouvements liés aux réorganisations pour les données 2013 à 2015, avec mouvements liés aux réorganisations pour les données de 2016 à 2018

Cible en %

2013	2014	2015	2016	2017	2018
20	19	18	25	25	25

Réalisation en %

2013	2014	2015	2016	2017	2018
21	19	16	52	58	60

Nombre de jours de formation

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
650	650	650	650	650	650

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
488	567	717	694	610	951

La répartition des effectifs selon les items de l'annexe B du contrat d'objectif

Les effectifs de l'agence se répartissent entre différents métiers, selon une ventilation exposée dans le tableau ci-après, dénommé annexe B. Il s'agit d'une ventilation au réel des effectifs des agences de l'eau selon une méthodologie commune distinguant 18 activités et 7 missions. Elle est incrémentée chaque année après réalisation d'une enquête interne.

Données déclaratives réelles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MISSION	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**	**ETPT**
Gouvernance, planification et international		**14,69**	**14,26**	**11,11**	**11,64**	**13,02**	**16,11**	**15,96**	**15,68**	**17,34**	**15,94**	**14,62**
- Fonctionnement institutionnel		3,05	2,66	2,64	3,19	3,87	3,70	3,80	3,77	4,58	4,84	4,40
– DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)		9,36	9,00	6,00	5,34	5,14	8,27	7,46	7,28	8,62	7,08	6,28
- Elaboration et suivi des SAGE		1,27	1,08	0,49	1,55	1,96	2,47	2,90	2,95	2,05	2,40	2,49
- Action internationale hors districts internationaux		1,02	1,52	1,99	1,56	2,05	1,67	1,81	1,69	2,09	1,63	1,45
Connaissance (milieux, pressions)		**20,61**	**19,67**	**20,57**	**18,09**	**17,11**	**16,66**	**15,91**	**15,67**	**14,69**	**12,95**	**11,09**
- Réseaux de mesure et gestion des données		10,87	10,19	11,10	11,29	11,56	12,86	12,09	11,86	10,64	9,47	8,01
- Etudes générales, connaissance		9,74	9,48	9,48	6,80	5,55	3,80	3,82	3,81	4,05	3,48	3,08
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau		**66,08**	**68,41**	**70,86**	**68,60**	**68,93**	**67,07**	**67,24**	**64,04**	**60,88**	**61,55**	**59,13**
- Pilotage des aides		5,86	5,93	6,84	9,32	11,00	8,07	6,44	6,47	6,35	7,67	8,15
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau		21,61	22,16	23,77	22,14	19,98	19,44	18,96	17,26	15,79	14,96	14,30
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	**181,52**	38,61	40,33	40,26	37,14	37,95	39,56	41,84	40,31	38,74	38,92	36,68
Redevances		**22,90**	**22,00**	**21,82**	**22,12**	**21,18**	**19,82**	**19,89**	**19,86**	**18,57**	**18,33**	**17,17**
- Définition des référentiels et gestion du rôle		2,08	3,08	3,04	2,39	3,41	2,83	2,89	3,28	2,81	1,82	1,83
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit		20,83	18,91	18,78	16,41	13,69	11,11	10,44	10,19	9,49	10,00	8,51
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses					3,32	4,08	5,88	6,56	6,38	6,27	6,52	6,83
Pilotage de l'établissement et Fonctions support		**55,50**	**54,23**	**53,39**	**51,94**	**53,67**	**52,91**	**50,77**	**50,22**	**49,97**	**49,07**	**49,99**
- Pilotage de l'établissement		9,54	9,20	10,04	10,79	10,11	9,22	9,53	7,69	7,34	6,15	5,82
- Budget, suivi financier et exécution comptable		9,11	8,25	7,94	8,81	8,66	9,20	8,08	7,52	9,66	11,28	12,90
- Affaires générales		13,34	13,41	12,96	12,37	12,60	12,05	10,45	11,43	11,00	11,44	11,04
- Information, Communication, Documentation		11,46	11,50	11,22	9,89	9,86	10,58	11,10	11,74	10,24	8,71	8,47
- GRH		6,57	6,15	5,91	6,12	6,52	6,59	7,00	6,69	6,27	5,44	5,84
- Informatique et systèmes d'information		5,48	5,73	5,32	3,96	5,92	5,27	4,61	5,16	5,46	6,05	5,92
Solde des mises à disposition	**3**	**3,00**	**3,83**	**4,04**	**3,54**	**2,75**	**0,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des Dispenses syndicales ou électives*	**0**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,44**	**0,31**	**0,38**	**1,52**	**0,75**	**0,75**	**0,62**
TOTAL GENERAL	**184,52**	**182,77**	**182,40**	**181,79**	**175,93**	**177,10**	**173,37**	**170,15**	**166,99**	**162,20**	**158,60**	**152,60**
TOTAL DU PLAFOND AUTORISE EN ETPT	**185**	**184,4**	**184**	**183**	**181**	**179**	**Plafond en ETP**	**Plafond en ETP**	**167**	**162,2**	**158,6**	**152,6**

*Les dispenses syndicales et électives comprennent la participation des organisations syndicales aux instances paritaires

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

L'évolution de chacune des 7 missions de l'annexe B se traduit de manière de la façon suivante :

Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau

Cœur de métier de l'agence, la gestion des aides attribuées par l'Agence est la mission qui emploie le plus d'ETPT parmi les 7 missions identifiées dans l'annexe B (38,7% des ETPT totaux en 2017, soit 59,13 ETPT).

Les effectifs affectés à cette mission sont en diminution en termes d'ETPT (-2,42 ETPT).

Pilotage de l'établissement et fonctions support

Cette mission regroupe la Direction Générale, le secrétaire général, le service des ressources humaines, le service des moyens généraux, le service juridique et marchés publics, le service de communication et information, une partie du service comptabilité et de l'Agence comptable, le service informatique pour la partie infrastructure, la qualité et l'activité contrôle de gestion.

Cette mission représente 32,7% des ETPT totaux (soit 49,99 ETPT) en 2018, soit une légère augmentation à la fois en ETPT (+0,92) et en poids relatif dans les ETPT. Cette évolution trouve son origine dans le déploiement du progiciel Qualiac.

A noter qu'un établissement de petite taille ne peut pas bénéficier des mêmes économies d'échelles au niveau des fonctions supports que les plus grandes structures alors qu'il doit assurer ces missions comme les autres établissements. L'Agence Artois-Picardie étant la plus petite des Agences, la proportion de personnel affectée à la réalisation de cette mission y est logiquement plus importante que dans les Agences de taille plus importante.

Les Redevances

Autre cœur de métier de l'Agence, l'instruction, le recouvrement et la perception des redevances représente en 2018, 11,2% des effectifs totaux de l'Agence (soit 17,17 ETPT), en diminution par rapport à 2017.

A noter que les effectifs dédiés à la gestion de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) sont en légère augmentation, tandis que ceux affectés aux redevances classiques sont en diminution. La hausse constatée au niveau de la gestion de la RPD résulte notamment de la signature d'un protocole avec les douanes françaises, qui permet désormais de percevoir également cette redevance sur les achats faits à l'étranger par les redevables français.

La Connaissance

Elément indispensable permettant entre autre que l'Agence soit en mesure de calibrer les Programmes de Mesures inhérents aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, la mission de connaissance, qui regroupe les activités liées aux réseaux de mesures, gestion des données et études générales, est assurée par 11,09 ETPT en 2018 (7,3% des effectifs totaux).

Les effectifs affectés à cette mission ont diminué de 9,5 ETPT entre 2010 et 2018, au gré de plusieurs réorganisations et du fait de la sous-traitance ou de l'abandon de certaines activités telles que l'exploitation des stations de mesures.

Gouvernance, Planification et International

Regroupant le fonctionnement institutionnel, l'action internationale, les activités structurantes de la mise en place de la DCE, ainsi que l'élaboration et le suivi des SAGE, cette mission représente en 2018 9,6% des effectifs totaux de l'Agence (soit 14,62 ETPT) en diminution par rapport à 2017.

La part relative en ETPT 2018 de chacune des 18 activités de l'annexe B est exposée ci-dessous :

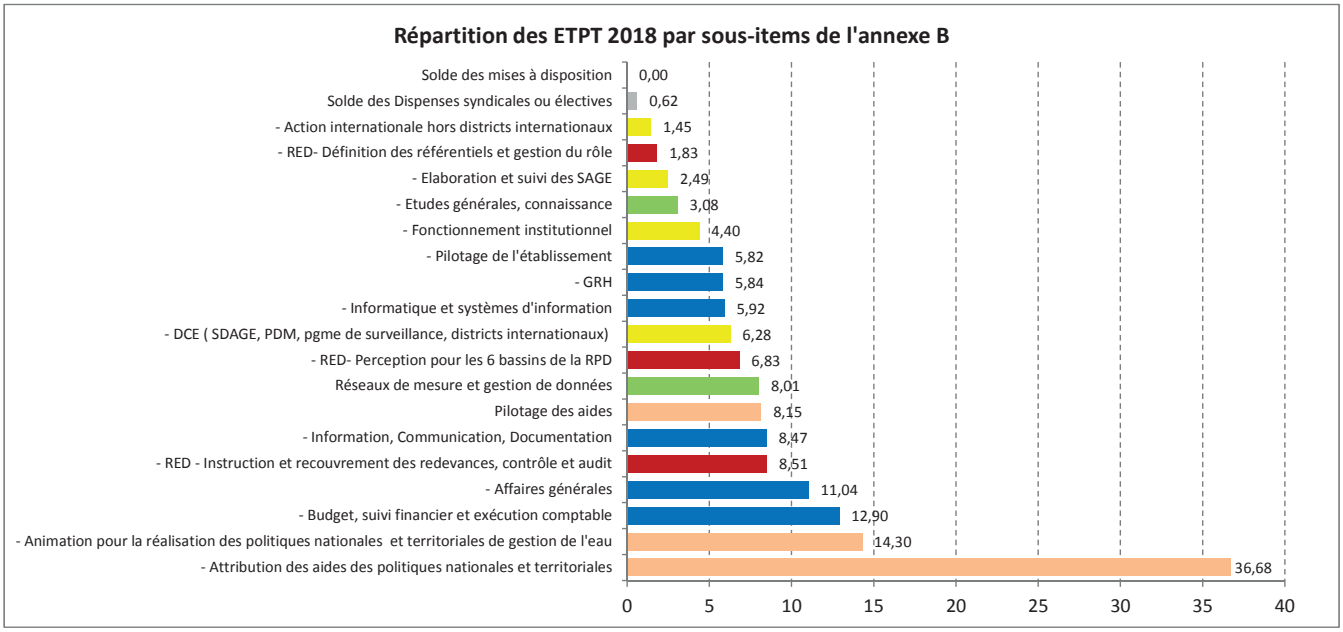

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2018, 5,28 ETPT (informaticiens, chargés d'interventions, inspecteurs redevances, ..) ont été consacrés à l'élaboration, l'adéquation ou à l'optimisation d'outils informatiques mutualisés à 2, 3 ou à 6 agences :

- *3,92 ETPT pour le logiciel de comptabilité GBCP (QUALIAC)*
- *0,59 ETPT pour Aramis, outil de gestion des redevances*
- *0,27 ETPT pour les activités de dématérialisation*
- *0,20 ETPT pour Maeva, marché de téléphonie mobile et d'internet*
- *0,20 ETPT pour le cadre de cohérence des systèmes d'information*
- *0,10 ETPT pour les activités RH (paie et GPEEC)*

› La prise en compte des risques psychosociaux

L'Agence de l'eau a engagé une démarche de prévention des risques psychosociaux en 2014. Cette démarche a abouti à l'établissement d'un diagnostic présenté en CHSCT et dont les conclusions ont été partagées.

Depuis septembre 2015, l'Agence a engagé des actions découlant du diagnostic. En 2016 dans ce cadre, l'agence a travaillé sur les éléments suivants :

- *Raison d'être pour chacun des services de l'agence ;*
- *Rôle et attente de l'instructeur de demande de participation financière ;*
- *Rôle du manager ;*
- *Etude sur le travail en mode transversal et sur la connaissance à l'Agence.*

Depuis 2018, afin d'affiner son plan d'actions, l'Agence a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle approche des risques psychosociaux, basée sur la méthode « Gollac ».

COB 2013-2018

Prise en compte des risques psychosociaux

Mise en œuvre d'un dispositif de prise en compte des risques psychosociaux et d'accompagnement des agents concernés

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LE BILAN FINANCIER 2018

Le bilan financier 2018 est présenté au format GBCP. Le présent document analyse les dépenses et recettes budgétaires qui correspondent aux décaissements et encaissements réels conformément au décret GBCP.

› Consommations des autorisations d'engagement

Le Compte Financier 2018 (CF) est construit sur la base de la dernière année du X^{ème} Programme d'Intervention (2013-2018) qui a vu un montant exceptionnel d'exécution, 100%, sur l'enveloppe intervention (200,24 M€). Un budget rectificatif pour augmenter de 57 M€ les autorisations d'engagement a été réalisé en cours d'année compte tenu de l'introduction d'un arrêté des dépenses pluriannuelles ainsi que pour optimiser la consommation des autorisations d'engagement compte tenu des sollicitations des maîtres d'ouvrages.

Les consommations des autorisations d'engagement portent sur 215,68 M€ soit 99,41% du budget rectificatif n°1 (BR) pour 2018. Pour cet exercice, l'enveloppe « intervention » représente 92,85% de la consommation totale des autorisations d'engagement.

Consommation des autorisations d'engagement	CF 2018	BR N°1 2018	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,61	11,99	96,83%
Fonctionnement	2,77	3,13	88,50%
Interventions	200,24	200,25	100,00%
Investissements	1,06	1,58	67,09%
TOTAL	**215,68**	**216,95**	**99,41%**

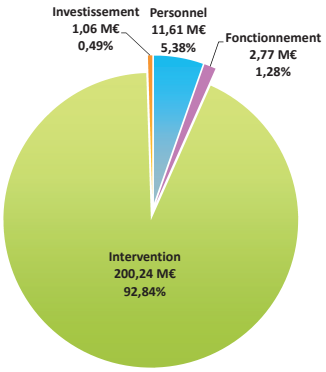

› Les crédits de paiement

Les crédits de paiement portent sur 122,62 M€ soit 98,40% du Budget Rectificatif n°1 pour 2018. Pour cet exercice, l'enveloppe intervention représente 87,36% de la consommation totale des crédits de paiements.

Crédits de paiement	CF 2018	BR N°1 2018	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,61	11,99	96,83%
Fonctionnement	2,80	3,25	86,15%
Interventions	107,12	107,79	99,38%
Investissements	1,09	1,58	68,99%
TOTAL	**122,62**	**124,61**	**98,40%**

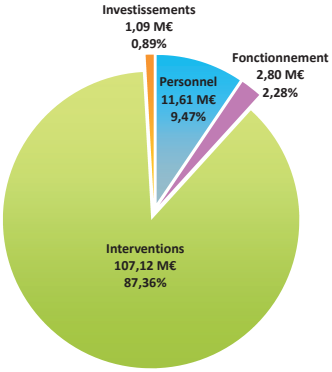

Les dépenses de personnel sont en légère baisse par rapport à 2017 (-0,94 %). L'effectif de l'Agence s'établit à 152,6 ETPT en 2018 contre 158,6 ETPT en 2017 (-6 ETPT). L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a poursuivi durant l'année 2018 plusieurs démarches afin de s'adapter à la baisse programmée des effectifs : élaboration d'un plan de mutualisation autour de 35 projets répartis sur 13 thématiques, lancement du projet de direction commune des systèmes d'information.

Le niveau de consommation des crédits de paiement de l'enveloppe intervention atteint 107,12 M€, soit 99,38% du budget rectificatif n°1 pour 2018 qui présentait une baisse de 12 M€ des prévisions de paiement sur cette enveloppe. La composition des crédits de paiement se décline sur les subventions (83,29 M€), les contributions à l'AFB et l'ONCFS (18,61 M€), les charges d'interventions directes de l'Agence (2,98 M€) et les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions (2,24 M€).

Les crédits de paiement relatifs à l'enveloppe investissement s'élèvent à 1,09 M€ soit 68,99% du budget rectificatif n°1 pour 2018.

MIGRATION DE L'OUTIL COMPTABLE

Il est à noter que la fin de l'année 2018 a été marquée par le basculement du système budgétaire et comptable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur le nouveau progiciel Qualiac. Ce progiciel a été choisi par les 6 Agences de l'Eau au terme d'une étude commune menée en 2015 afin de devenir le futur logiciel unique de gestion et de suivi financier aux normes GBCP avec un déploiement progressif dans chaque Agence.

Après la mise en service de ce progiciel pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2017, l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2018, les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Artois Picardie ont entamé le processus de migration avec différents prestataires (assistant à maitrise d'ouvrage, intégrateur et éditeur lui-même) pour un déploiement en début d'année 2019.

Les recettes

L'ensemble des recettes budgétaires s'élève à 172,23 M€ soit 98,58% du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018. L'essentiel des recettes, 99 %, provient de la perception de redevances (170,47 M€).

Le tableau et graphique ci-dessous font apparaitre la ventilation des recettes de l'Agence de l'eau Artois – Picardie :

Recettes	CF 2018	BR N°1 2018	Réalisation
	En M€	En M€	En %
Redevances	170,47	172,93	98,58%
Autres recettes	1,76	2,41	73,03%
TOTAL	**172,23**	**175,34**	**98,23%**

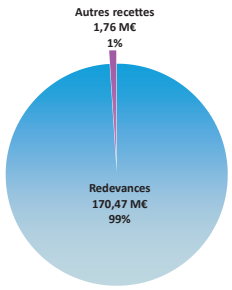

Au cours de l'exercice, un budget rectificatif a été réalisé afin d'augmenter de 25 M€ les prévisions relatives aux recettes de redevances compte tenu des éléments suivants :

- *Ecart entre les assiettes des redevances constatées et les assiettes prévisionnelles : les prévisions de recettes ont été établies en 2015 sur la base d'estimations d'assiettes de redevances et d'hypothèses d'évolutions annuelles de ces assiettes, en appliquant le dispositif en vigueur*
- *Les paiements tardifs des redevances émises en 2017, devant être encaissées en 2017 compte tenu de l'échéance de paiement, mais encaissées en 2018*

La réalisation des encaissements est globalement conforme aux prévisions révisées.
Concernant la redevance pour pollutions diffuses, le niveau de recettes est lié à l'augmentation importante d'achats de produits phytopharmaceutiques en 2017, principalement pour les cultures de pommes de terre.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Les opérations non budgétaires

Les opérations d'emprunt (capital) et de prêts (capital) sont inscrites dorénavant dans le tableau d'équilibre qui retrace les moyens financiers de couverture du solde budgétaire. Ces opérations ne nécessitent plus d'inscription d'autorisations d'engagement, ni de crédits de paiement mais sont inscrites pour information au budget initial.

Les opérations non budgétaires portent sur les éléments suivants :

En dépenses :

- *Paiement des prêts et avances sans intérêts d'intervention : 30,16 M€*
- *Paiement des annuités de remboursement du prêt CDC : 7,81 M€*
- *Reversement de la redevance pour pollutions diffuses : 122,68 M€*
- *Décaissements liés à des conventions de mandats avec l'Agence de Services et de Paiement - (ASP) et le Département du Nord : 5,08 M€*
- *Autres opérations sur comptes de tiers : 1,35 M€*
- *La contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'état : 13,28 M€*

En recettes :

- *Remboursements des prêts et avances sans intérêts d'intervention : 33,15 M€*
- *Remboursement des prêts au personnel : 0,01 M€*
- *Perception de la redevance pour pollutions diffuses : 123 M€*
- *Autres opérations sur comptes de tiers : 0,86 M€*

Soutenabilité budgétaire

Solde budgétaire : 49,61 M€

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie qui valorise le flux généré par les opérations d'ordre budgétaire. Le Compte Financier fait apparaitre un solde budgétaire excédentaire de 49,61 M€. Une partie de cet excédent est utilisée d'une part, pour financer le décalage de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires (versement de nouveaux prêts ou remboursement d'emprunt, financer le décalage de flux de trésorerie liées aux opérations au nom et pour le compte de tiers) et d'autre part, pour effectuer le paiement relatif à la contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'État.

Fonds de roulement : 137,42 M€

Pour ce qui concerne le fonds de roulement, il représente le surplus financier, non employé dans le cycle d'investissement, cumulé par l'établissement depuis sa création. Il s'établit en fin d'année 2018 à 137,42 M€ soit l'équivalent de 10,41 mois de dépenses totales de l'année 2018.

Trésorerie : 120,20 M€

A fin 2018, la trésorerie s'établit à 120,20 M€ soit 9,11 mois de dépenses.

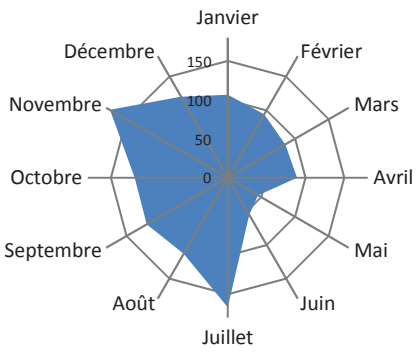

Restes à payer

A fin 2018, le montant des restes à engager, à payer et à décaisser sur subvention et avances s'établit à 362,46 M€ contre 326,53 M€ en 2017 et 282,08 M€ en 2016.

Deux principaux facteurs sont à l'origine de cette progression ; le premier concerne le ralentissement de l'investissement par les maîtres d'ouvrages constaté sur la seconde moitié du Programme d'Intervention, générant à la fois des demandes de prolongations et un ralentissement des demandes de paiements.

Le second est inhérent à la construction du X^{ème} Programme d'Intervention (selon une montée en puissance progressive), mais aussi à son fonctionnement avec la possibilité d'une part de reporter les Autorisations de Programme non consommées d'une année sur l'autre et d'autre part de réengager le disponible issu d'annulations de dossiers engagés sur les exercices antérieurs (au sein du même Programme d'Intervention). Les dernières années du Xème Programme d'Intervention sont donc les plus importantes en termes de dotation et entraînent mécaniquement une hausse des restes à payer en fin de Programme d'Intervention.

UN MODE DE FONCTIONNEMENT CERTIFIE

COB 2013-2018

Renouvellement des certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001

Prévisions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
ISO 14 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
OHSAS 18 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi

Réalisations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	certificat renouvellé	certificat maintenu	certificat maintenu	certificat renouvellé	certificat maintenu
ISO 14 001	suivi	certificat renouvellé	certificat maintenu	certificat maintenu	certificat renouvellé	certificat maintenu
OHSAS 18 001	suivi	certificat renouvellé	certificat maintenu	certificat maintenu	certificat renouvellé	certificat maintenu

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN 2018

Le X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Artois Picardie, comme celui des autres Agences de l'eau est, en termes de dépenses, encadré financièrement dans chacun des 3 domaines définis par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Ces domaines se caractérisent par une fongibilité asymétrique, c'est-à-dire qu'il est permis de réaffecter des dotations initialement prévues pour le domaine 1 vers le domaine 2 ou 3, et du domaine 2 vers le domaine 3, sans que l'inverse ne soit possible (cf. schéma ci-contre).

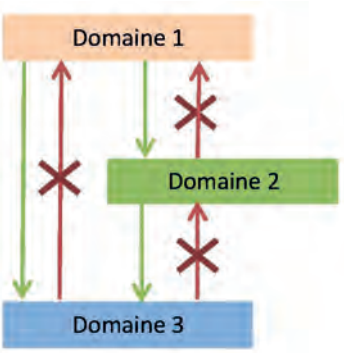

En 2018, les engagements totaux ont atteint 228,726 M€, représentant 96,39% des dotations ouvertes.

Les aides décidées c'est-à-dire les engagements hors dépenses courantes et hors prélèvement exceptionnel de l'Etat ont porté sur un volume financier de 189,087 M€.

Répartition des aides 2018 par type d'aide

Les aides attribuées par l'Agence se répartissent en trois catégories :

- *Les subventions avec 80 % des aides soit 150,531 M€*
- *Les avances remboursables avec 17 % des aides soit 33,082 M€*
- *Les avances convertibles avec 3 % des aides soit 5,473 M€*

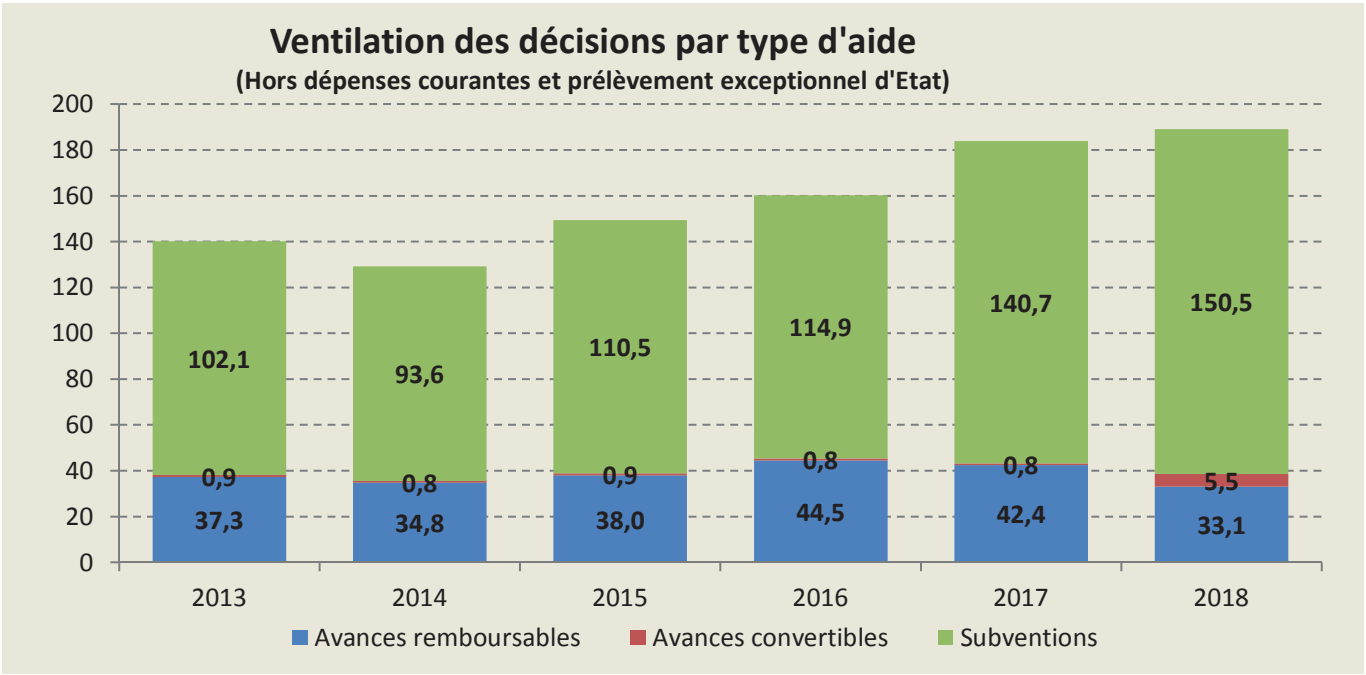

Répartition des engagements 2018 par domaine et par ligne de programme

Domaine 1	32 780 794,46 €
Planification	407 607,80 €
Etudes générales	713 384,32 €
Connaissance environnementale	2 439 881,17 €
Action internationale	2 131 632,27 €
Information communication	732 187,57 €
Dépenses courantes et autres dépenses	26 356 101,33 €

Domaine 2	54 942 572,04 €
Installation d'épuration hors eaux pluviales	11 347 532,02 €
Réseaux domestiques hors eaux pluviales	32 671 239,78 €
Assistance technique	974 371,83 €
Eau potable	9 949 428,41 €

Domaine 3	80 322 629,07 €
Installation épuration eaux pluviales	13 314 410,35 €
Réseaux domestiques eaux pluviales	- 1 275 916,23 €
Industrie	13 877 044,51 €
Agriculture	14 840 333,18 €
Gestion quantitative de la ressource	15 505 674,05 €
Protection de la ressource	757 130,04 €
Restauration et gestion des milieux aquatiques	23 303 953,17 €

Hors domaines	60 679 706,96 €
Primes pour performances épuratoires	24 000 923,00 €
Contribution à l'AFB et à l'ONCFS (Y compris la part Redevance pour Pollutions Diffuses reversée à l'AFB)	23 395 783,96 €
Prélèvement d'état	13 283 000,00 €

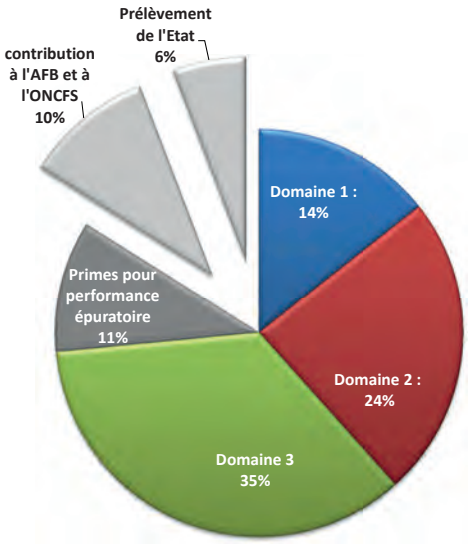

Répartition géographique des engagements 2018

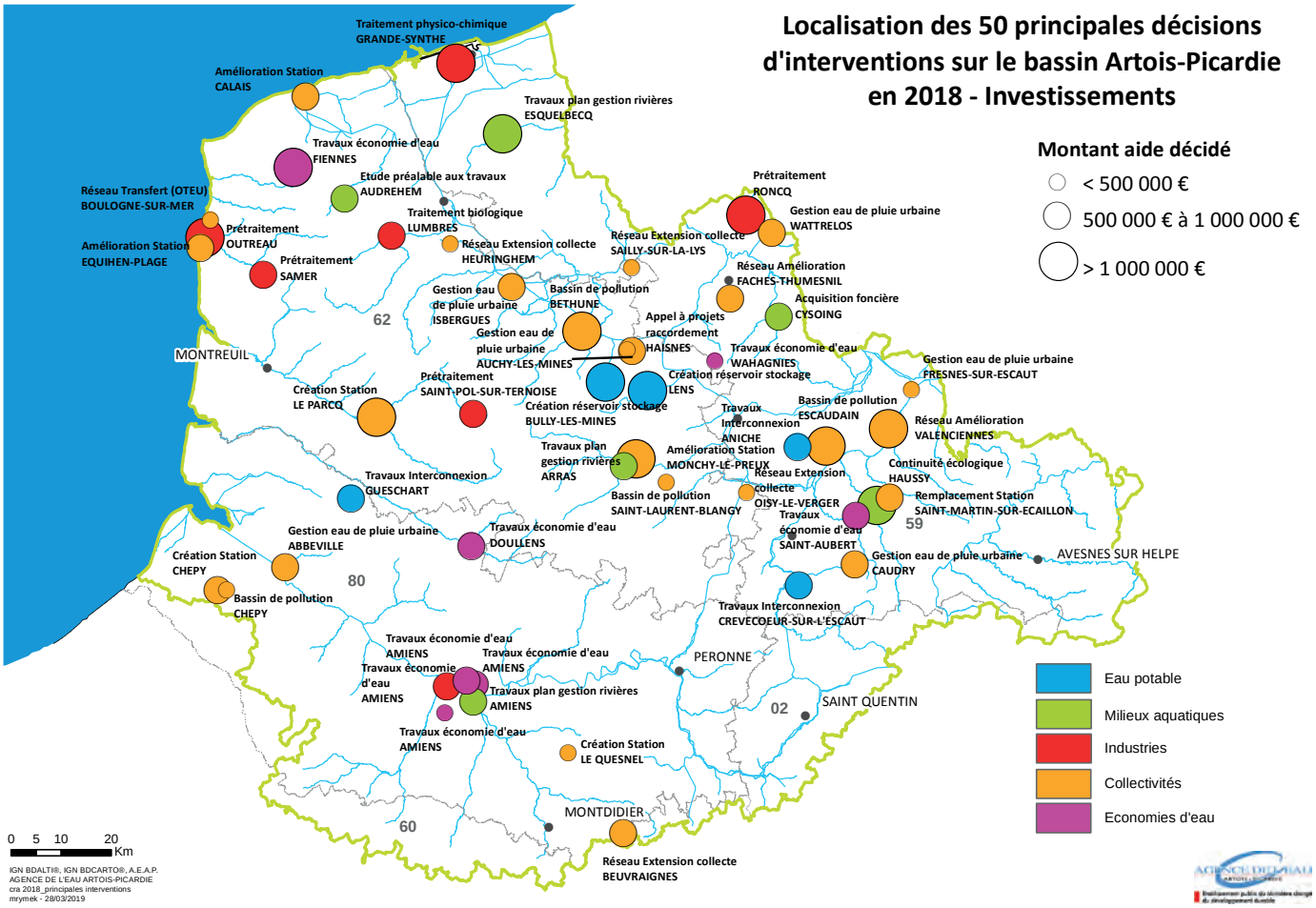

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LES MOYENS INFORMATIQUES : UN SYSTEME D'INFORMATION EN EVOLUTION

L'adaptation des outils métiers

L'Agence procède de manière continue à l'évolution de ses outils informatiques afin d'une part de répondre aux obligations réglementaires, et d'autre part d'être toujours plus performant.
L'entrée en vigueur du décret comptable GBCP et la volonté de disposer d'un outil commun aux 6 Agences ont ainsi conduit à la mise en œuvre de QUALIAC. Le déploiement de ce progiciel se révèle délicat, et nécessite la mobilisation de ressources humaines informatiques et métiers importantes. La mise en service, est prévue pour l'exercice comptable 2019.
Le lancement du 11ème programme a quant à lui nécessité l'adaptation de plusieurs logiciels internes notamment en terme de gestion des aides.

Lancement du projet MUSE : mutualisation des systèmes d'informations des 6 Agences de l'eau

Le projet MUSE (Mutualisation des systèmes d'informations des Agences de l'eau) vise à une convergence des systèmes d'informations, des infrastructures (réseau et serveurs) et des services informatiques à horizon 2024.
Pour cela, un séminaire réunissant les équipes de chaque Agence de l'eau a été organisé les 6 et 7 novembre 2018, avec pour objectif de commencer à étudier de manière concertée, les nombreux impacts. En parallèle et en prolongement de ce séminaire, des volontaires de chaque agence travaillent en commun sur les thèmes suivants: Organisation, Urbanisation du système d'information, Infrastructure, Gouvernance, Qualité de Service, Budget et Achats et le « travailler ensemble ». L'objectif est de définir les contours de la direction mutualisée des systèmes d'information.

Le renforcement de la sécurité du système d'information et de la protection des données

La sécurité du système d'information est une priorité pour l'Agence. De nombreuses améliorations, menées dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE) ont ainsi été mises en œuvre avec notamment :

- *l'installation et le suivi d'antivirus de nouvelle génération,*
- *la mise en place d'un onduleur global de secours adossé au tableau général électrique basse tension,*
- *le déploiement de mécanismes de sécurité supplémentaires sur l'outil wifi à destination des télétravailleurs,*
- *la réalisation d'un audit d'intrusion.*

Par ailleurs, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

L'amélioration des systèmes de télécommunications

En 2018, l'Agence a procédé à l'amélioration du système de visio-conférence existant :

- *acquisition de matériels plus modernes, déploiement d'une nouvelle photothèque qui utilisera le logiciel open source Phraseanet,*
- *triplement du nombre de salles à disposition des Agents passant de 1 à 3,*
- *le remplacement de la téléphonie*
- *possibilité sous certaines conditions de recourir à un dispositif de visioconférence installé directement sur le poste informatique individuel des agents.*

La téléphonie fixe a également fait l'objet d'une refonte complète, avec le renouvellement de l'ensemble des postes téléphoniques courant décembre 2018 et la mise en place d'une nouvelle infrastructure télécom.

Ces évolutions ont été pensées afin de faciliter le partage des ressources (standard, salles de réunion et de visio…) avec l'ADEME dont l'intégration sur le site de Douai est prévu pour le 1er mars 2019.

GLOSSAIRE

> A

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADES	Accès aux Données sur les Eaux Souterraines
ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMEVA	AMEnagement et Valorisation du bassin de la Somme
ANC	Assainissement Non Collectif
ARS	Agence Régionale de Santé
ASP	Agence de Services et de Paiement

> B

BBZ	Budget Base Zéro
BNV-D	Banque Nationale des Ventes réalisées auprès de Distributeurs de produits phytosanitaires
BR	Budget Rectificatif
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières

> C

CA	Conseil d'Administration
CAHC	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin
CALL	Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
CAMVS	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
CAVM	Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
CB	Comité de Bassin
CCPC	Commauté de Commune Pévèle Carembault
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEPP	Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CF	Compte Financier
CGI	Code Général des Impôts
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
COB	Contrat d'OBjectifs
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

> D

DBO	Demande Biologique en Oxygène
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DCSMM	Directive Cadre Stratégie
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIG	Déclaration d'Intérêt Général
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTMP	Diagnostic Territtorial Multi-Pressions
DUP	Déclaration d'Utilité Publique

> E

ECPP	Eaux Claires Parasites Permanentes
Eh	Equivalent Habitant
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé

> F

FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Peche et de Protection des Milieux Aquatiques
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique Régional
FNDAE	Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

> G

GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GPEEC	Gestion Prévisionnel des Emplois Et des Compétences
GTN	Groupe de Travail National

GLOSSAIRE

> I

IDELE	Institut de l'élevage
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

> L

LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LP	Ligne de Programme

> M

MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MAS	Manuel d'AutoSurveillance
MEL	Métropole Européenne de Lille
MES	Matières En Suspension
METOX	MEtaux TOXiques
MI	Matières Inhibitrices
MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

> N

NR	Azote réduit

> O

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORQUE	Opérations de Reconquête de la QUalité des Eaux
OTEU	Ouvrage de Transfert des Eaux Usées

> P

P	Phosphore
PAOT	Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
PDM	Programme de Mesures
PEA	Plan Eau et Agriculture
PI	Programme d'Intervention
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMAZH	Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides
PMBE	Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement

> R

RCE	Rétablissement de la Continuité Ecologique
RGPD	Règlement Général pour la Protection des Données
RPD	Redevance Pollutions Diffuses
RRPC	Raccordement au Réseau Public de Collecte

> S

SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATEGE	Service d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages
SATEP	Service d'Assistance Technique à la gestion de l'Eau Potable
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuration
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMAECEA	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
SMBS	Syndicat Mixte de la Baie de Somme
SMAGE	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SRR	Suivi Régulier des Rejets
SSM	Suivi Scientifique Minimal
STB	Secrétatiat Technique de Bassin
STEP	STation d'EPuration
SYCLOE	SYstème de Connaissance et de LOcalisation des Epandages
SYMCEA	Syndicat Mixte Canche Et Affluents
SYMSAGEB	SYndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais
SYMSAGEL	SYndicat Mixte pour le SAGE du la Lys
SYMVAHEM	SYndicat Mixte de la VAlée de la HEM

> U - Z

USAN	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
ZEC	Zone d'Expension des Crues

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15 – www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord
200 rue Marceline DESBORDES – Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie
64 bis rue du Vivier – CS 91160
80 011 Amiens CEDEX 0180 011 Amiens

Mission Littoral
Centre Directionnel – 56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX